

**la météo:** Nuageux avec des averses ou des orages, dégagement progressif au cours de la journée. Maximum: 25 à 27. Aperçu pour demain: beau et un peu plus frais.

utilisez votre part du ciel...  
apprenez à piloter!

MÉTRO AVIATION INC. Aéroport de St-Hubert 514-678-5610

## Le problème de Taiwan reste entier

# Killanin n'a pas encore pris contact avec Ottawa

Contrairement à toute attente, le Comité international olympique (CIO) n'avait pas encore pris contact hier soir avec les autorités fédérales en vue de trouver une solution au problème de la participation de Formose aux Jeux olympiques. C'est du moins ce que LE DEVOIR a appris de source fiable à Ottawa, où l'on se montre intraitable sur cette question. Le ministre des Affaires extérieures a indirectement confirmé cette affirmation

en se disant prêt à rencontrer des représentants du CIO. Mais M. Allan MacEachen a réaffirmé du même souffle que les athlètes formosans n'iraient pas plus loin que l'aéroport de Mirabel si le Canada n'a pas l'assurance qu'ils ne veulent pas représenter la république de Chine à Montréal.

De part et d'autre, une question de principe est en jeu et il semble bien que, face à l'intransigeance d'Ottawa, le CIO

n'a que l'alternative suivante: ou bien il imagine un compromis semblable à celui qui a prévalu à Rome en 1960, ou bien il retire la qualification olympique aux Jeux, qui s'appelleraient alors "Jeux de Montréal".

Tout est possible, disent des membres du CIO, dont le président a déclaré: "La Chine n'est pas le véritable problème. Ce sont les principes des Jeux olympiques qui sont en jeu." Lord Killanin ajoute: "Je

n'ai pas un seul dossier sur les sports. Tous traitent de problèmes politiques et j'en suis navré pour les athlètes..."

La plupart des fédérations internationales soutiennent la position du CIO dans l'affaire de Formose, dont la délégation part aujourd'hui pour le Canada. Certaines fédérations réclament l'annulation des Jeux ou le retrait de la qualification olympique si les Formosans n'y sont pas admis.

M. Killanin attendrait de pouvoir consulter ses collègues de l'exécutif du CIO avant d'entrer en contact avec le gouvernement canadien. Entre-temps, il étudie des dossiers administratifs et se refuse à commenter la situation.

Le comte Jean de Beaumont, ancien vice-président du CIO, a déclaré: "Si le Canada ne respecte pas ses engagements et si, malgré tout, les Jeux olympiques se déroulent à Montréal, nos principes se-

raient reniés, nos règlements violés et notre mouvement irait à sa fin." Selon lui, si Ottawa ne démord pas, les Jeux doivent être annulés ou tenus ailleurs.

Mais une dépêche de l'Associated Press mande que la majorité des 70 membres du CIO n'est pas d'accord avec une solution draconienne, même si la plupart, sinon tous, estiment que le Canada porte atteinte aux principes fondamentaux de  
**Voir page 6: Taiwan**

# La situation devient critique dans les hôpitaux montréalais

par Marie Laurier

Une grande partie des hôpitaux montréalais risquent d'être complètement désorganisés et même fermés, si les conflits de travail ne sont pas vite réglés. Et cela à moins de dix jours de l'ouverture des Jeux Olympiques, qui amèneront inévitablement d'autres malades, les visiteurs n'étant pas à l'abri des accidents fortuits qui peuvent se produire durant leur séjour parmi nous.

La journée d'hier, la pire depuis le début des arrêts de travail dans le secteur hospitalier de la métropole, laissait croire que la situation se détériorait d'heure en heure. En effet, la liste des hôpitaux francophones ayant dû fermer leurs salles d'urgence s'allongeait sans cesse. Du côté anglophone, on devait adopter également cette solution, les salles d'urgence étant littéralement débordées de patients en quête de premiers soins. On raconte qu'un Montréalais a dû déboursier \$125 en frais d'ambulance privée avant de dénicher un endroit où se faire traiter, après s'être buté à plusieurs portes closes.

L'Association des hôpitaux du Québec, vivement préoccupée par la dégradation des services hospitaliers à Montréal, a recommandé hier soir au Comité patronal le maintien des positions intégrales qu'il avait présentées dans les discussions avec le Syndicat, notamment au chapitre de la mobilité et des horaires de travail, deux questions sur lesquelles une entente est déjà intervenue avec deux autres syndicats regroupant 13,000 infirmières.

L'Association recommande en outre au gouvernement le recours à tous les moyens légaux pour faire respecter la loi. Il incite celui-ci, pour le cas où les mesures en cours ne produiraient pas les résultats espérés, à envisager des mesures législatives, y compris la décertification syndicale.

L'Association rappelle enfin que l'absence ou l'insuffisance de services essentiels crée un grave problème. Elle invite les établissements hospitaliers à tout mettre en oeuvre pour réactiver ces services vitaux.

Les négociations ont toutefois repris hier après-midi entre la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ), et le Comité patronal de négociation des affaires sociales (CPMAS). Et l'on prévoyait de part et d'autre une issue plus positive que celle de lundi soir dernier, à en juger par l'attention que l'on a mise de chaque côté à préparer cette rencontre.

Les représentants des deux parties ont

affirmé au DEVOIR qu'ils exploreraient "toutes les avenues possibles pour en arriver sinon à une entente complète et finale, au moins à une solution encourageante". La présidente de la FIQ, Ginette Gosselin, a fait cette déclaration pondérée: "On ne veut toutefois pas échanger une clause contre une autre". Et M. Michel Clérout, du CPMAS, tout aussi laconique, s'est contenté de dire: "Il faut à tout prix trouver une voie de débou-

rage, et seul un effort collectif peut nous y conduire." Un peu plus volubile quand nos questions l'ont ramené à tracer le bilan des perturbations dans les hôpitaux, M. Clérout a qualifié de "journée-record la paralysie globale du secteur hospitalier", et il s'est permis de "déplorer la gravité de la situation". Ce qui laissait supposer que le comité patronal se rendait au Holiday Inn avec des propositions  
**Voir page 6: Les hôpitaux**



Les frères Kui et Yal Lin, de l'équipe olympique de Formose, préparent leur yacht pour les exercices préparatoires aux épreuves de voile, à Kingston. La question du statut olympique de Taiwan ne semble guère leur causer de souci: munis de passeports américains et donc porteurs d'une double nationalité, le sourire qu'ils affichent est celui de l'indifférence. (Téléphoto CP)

# Ottawa étudie une proposition nouvelle faite par Lockheed

OTTAWA (d'après PC) Le cabinet étudie aujourd'hui à Ottawa une nouvelle proposition de Lockheed concernant l'achat de 18 avions patrouilleurs Orion, au coût d'environ \$1 milliard.

L'on estime que la proposition sera acceptée par le conseil des ministres, puis qu'elle a déjà été approuvée par le comité ministériel de la Défense et des Affaires extérieures, la semaine dernière.

La nouvelle entente permettrait au gouvernement de récupérer les \$16 millions perdus lors de la résiliation du premier contrat. De plus, le gouvernement verserait quelque \$35 millions de moins qu'en vertu de l'entente initiale.

Le ministre des Approvisionnement et Services a fait savoir que le gouvernement prendra tout le temps requis pour étudier l'offre, qui n'est soumise à aucun délai ou risque de pénalité de la part de Lockheed.

Même si une acceptation de principe était prise aujourd'hui, il faudra que le Conseil du Trésor en étudie les implications financières avant qu'une décision définitive ne soit prise, a indiqué M. Jean-Pierre Goyer. Puis un comité de son mi-

nistère devra rédiger le contrat lui-même. Le ministre a refusé de confirmer ou d'infirmer le fait que la proposition de Lockheed a été approuvée par un comité inter-ministériel.

La proposition remplacerait celle qui fut refusée en mai parce que la compagnie ne pouvait se procurer le financement nécessaire dans les banques canadiennes pour réaliser la première phase

d'un projet de cinq ans. Des dirigeants de Lockheed ont déclaré que le projet de financement est maintenant réglé et que, en modifiant sa proposition et en prévoyant les livraisons une année plus tard qu'on ne l'avait proposé antérieurement, la société pourrait obtenir les fonds nécessaires de ses 24 banquiers créditeurs aux Etats-Unis.  
**Voir page 6: Lockheed**

## Avec l'appui des démocrates-chrétiens

# Suarez forme un gouvernement de centre-droite

MADRID (d'après Reuter et AFP) Le nouveau premier ministre espagnol, M. Adolfo Suarez, a formé hier un cabinet de tendance chrétienne-démocrate (centre-droite), qui doit conduire l'Espagne aux élections générales prévues l'an prochain.

M. Suarez a confié le portefeuille des affaires étrangères à M. Marcelino Oreja. Agé de quarante ans, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères dans le précédent gouvernement, M. Oreja est un proche collaborateur de l'ancien ministre Jose Maria de Areilza. C'est un ferme partisan de l'entrée de l'Espagne dans la Communauté économique européenne. Démocrate-chrétien, M. Oreja est considéré comme le plus libéral des dix nouvelles personnalités qui entrent dans le gouvernement.

M. Suarez a conservé sept membres du précédent gouvernement que présidait M. Carlos Arias Navarro, dont quatre militaires.

Le nouveau cabinet ne comprend aucun membre de l'Opus dei, mais trois ministres au moins sont considérés comme des sympathisants.

Trois des nouveaux venus appartiennent à un groupe démocrate-chrétien, du

centre-droite, appelé Union démocratique espagnole (UDE), que dirige le banquier Federico Silva Monoz, ancien ministre des travaux publics; ce sont MM. Andres Reguera Guarjardo (Information et Tourisme), Enrique de la Mata Goros-

tizaga (Affaires syndicales) et Eduardo Carrilles Galarrage (Finances).

M. Rodolfo Martin Villa, ancien détenteur du portefeuille des Affaires syndicales, s'est vu confier par M. Suarez le poste délicat de ministre de l'Intérieur. Il y suc-

cède à M. Manuel Fraga qui, comme le comte de Motrico et deux autres libéraux du précédent gouvernement ont refusé d'entrer dans la formation présidée par M. Suarez.

Le gouvernement a été formé, précisons, après une ultime tentative des anciens ministres réformistes du précédent cabinet auprès du roi Juan Carlos pour que ce dernier reconsidère sa position et obtienne du conseil du royaume la constitution d'une nouvelle liste de trois candidats à la présidence du gouvernement. Les réformistes étaient conduits, dit-on, par M. Jose Maria de Areilza. Cependant, leur tentative a échoué, et à huit heures, hier matin, M. Adolfo Suarez, au cours d'un entretien privé au palais de la Zarzuela, a été confirmé dans sa fonction par le monarque. La tâche de M. Suarez a été facilitée par l'acceptation conditionnelle de M. Marcelino Oreja, chef de file des catholiques libéraux de Tacito, de participer au gouvernement et lui donnant la teinture libérale qui lui manquait.

La liste des noms des nouveaux ministres fait apparaître les tendances les plus libérales au sein de groupes démocrates-chrétiens ou phalangistes

soutenant le régime. Les phalangistes du type de MM. Suarez et Martin Villa sont considérés à Madrid comme "de gauche", de même que les démocrates-chrétiens de l'Union démocratique qui constituent la

**Voir page 6: L'Espagne**

Voyez votre guide de VOYAGES et TOURISME en pages 14 et 15

### au sommaire

- Les parcs : les projets ne manquent pas mais les réalisations tardent — page 2
- Les détectives de la police de la CUM sont en colère
- Les 16 facultés de médecine réclament \$12,5 millions de plus — page 3
- Une catastrophe qui ne peut plus durer : un éditorial de Claude Ryan
- Taiwan et le "précédent" : un commentaire de Georges Vigny
- Le "shadow-boxing" de Joe Clark : un commentaire de Michel Roy — page 4

## ST. LEGER

Le scotch léger, clair et sec, au goût des Québécois.

# Les parcs

## • Les projets ne manquent pas mais les réalisations tardent

par Gilles Provost

Au lieu d'aménager des parcs dans le couloir de la Rivière du Nord qui est le secteur le plus développé des Laurentides, le ministère du Tourisme préférerait plutôt entourer complètement la métropole d'un réseau de parcs qui exploiteraient davantage le potentiel des régions négligées jusqu'à maintenant.

C'est ce qu'affirmait récemment un haut fonctionnaire du ministère du Tourisme, M. Guy Buisnières, aux promoteurs du parc régional de Val David qui participaient au congrès du Conseil régional de développement des Laurentides, à Lachute.

"Il est bien facile de ramasser des signatures en faveur de tel ou tel site particulier ou d'un projet qui semble intéressant, disait M. Buisnières, mais il devient

beaucoup plus difficile de faire un choix éclairé lorsque vous avez des ressources très limitées et que vous examinez la région de Montréal dans son ensemble."

M. Buisnières a alors affirmé, sans donner de détails, qu'il existe présentement au gouvernement du Québec "une stratégie d'ensemble" pour le développement de parcs dans la région métropolitaine. Il avait refusé de la divulguer "avant que le fruit ne soit mûr."

Il avait simplement indiqué que cette stratégie avait été élaborée à partir d'une synthèse de tous les projets de parcs qui ont été proposés depuis dix ans dans la région de Montréal.

Depuis lors, Le DEVOIR a pu obtenir un exemplaire de ce travail réalisé l'an dernier par Monique Léonard, de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ). Cette synthèse évalue

les possibilités de parcs autour de Montréal, et passe en revue les besoins de récréation des Montréalais tels qu'ils ont été évalués dans les meilleures études récentes.

Deux conclusions très intéressantes se dégagent de ce document:

D'une part, les critères couramment admis en Amérique du Nord indiquent que la superficie des parcs régionaux dans la région de Montréal (à moins de 90 minutes du centre-ville) devrait passer de 12.000 acres à 53.000 acres, simplement pour répondre aux besoins actuels des Montréalais.

D'autre part, la demande en parcs, pour les années 90, est présentement évaluée à 125.000 ou 150.000 acres, si bien que le Québec pourrait donner suite à tous les projets de parcs régionaux proposés depuis dix ans (137.000 acres) sans qu'il y ait de risque sérieux de suraménagement.

Evidemment, le Québec n'a pas les moyens présentement de tout faire à la fois et de combler en deux ans un retard séculaire. Le problème est encore compliqué du fait que le gouvernement fédéral semble disposé à payer une bonne partie de ces futurs parcs de la région de Montréal, à condition que Québec permette la création d'un parc national au Saguenay.

Il est très difficile d'avoir des renseignements précis sur le déroulement de ces négociations. L'information la plus récente vient du ministre Guy Saint-Pierre, qui a laissé entendre que tout "aboutirait prochainement", lorsqu'il a dévoilé le plan d'aménagement du mont Saint-Bruno, il y a quelques semaines.

Il n'en reste pas moins que le gouvernement fédéral a très mal accepté que le Québec achète seul les îles de Boucherville. L'an dernier, alors qu'il était prévu que ces îles seraient achetées conjointement par les deux niveaux de gouvernement.

L'entente tardant à se conclure, le Québec avait décidé d'aller de l'avant seul. La tentation a été forte de répéter cette manœuvre pour l'achat des îles de Sorel, récemment, mais Québec a finalement décidé d'attendre quelque temps, dans l'espoir que l'entente fédérale-provinciale de ce sujet soit finalement signée.

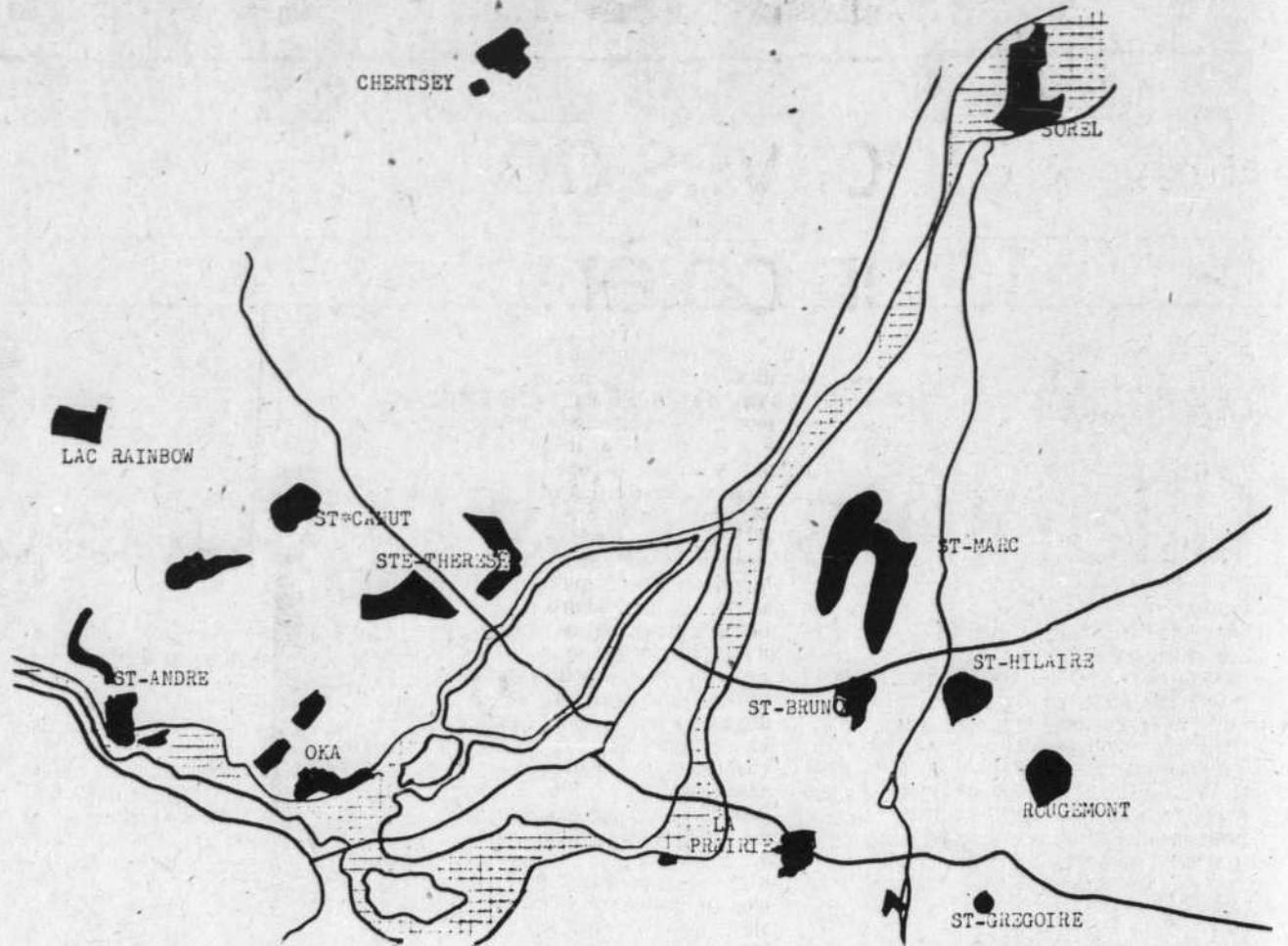
La même entente, selon les rumeurs, concernerait aussi l'achat de la forêt de Verchères, du mont Rigaud, du parc Arc-en-ciel et de plusieurs autres emplacements.

Présentement, les seuls projets un peu sérieux du gouvernement, du côté des Laurentides, sont le parc de Chertsey (non inclus dans l'entente avec Ottawa), près de Raudon, et le parc Arc-en-ciel (au lac Rainbow, au nord de Lachute et Brownsburg).

Le parc Arc-en-ciel est une ancienne concession forestière vendue aux Américains il y a trois ans. Il contient de beaux ravages de chevreuils.

La plus grande partie du parc de Chertsey appartient à une communauté de frères. Ce magnifique terrain qui contient trois ou quatre lacs est officiellement à vendre actuellement, et c'est pourquoi M. Buisnières se dit très pessimiste si le gouvernement du Québec ne se décide pas très rapidement à signer le contrat. "À la fin de l'été, il sera peut-être trop tard", a-t-il déclaré.

Pour revenir à la synthèse sur le tourisme et la récréation, qui semble présentement être un des principaux documents



Cette carte-maison indique l'emplacement approximatif des principaux projets de parcs régionaux qui sont présentement à l'étude au ministère québécois du Tourisme. À ces parcs, il faudrait rajouter tous les boisés importants qui devraient constituer des réserves de verdure, le projet du parc Dufresne à Val-David et tous les projets en voie d'élaboration par le conseil régional de développement des Laurentides. On se demande si cela vaut encore la peine de parler des éventuels parcs proposés au schéma d'aménagement de la CUM.

de référence du ministère du Tourisme, on y recommande de transformer en parcs toutes les Montérégiennes, ce qui est déjà bien entamé. On recommande aussi de nombreux parcs le long de la Richelieu, surtout dans la partie sud, plus séduisante pour les touristes américains.

Par contre, Mlle Léonard déplore qu'il n'y ait encore eu que très peu d'études sur le potentiel des rives du Saint-Laurent, au sud-ouest de Montréal et sur celui de la région des Laurentides elles-mêmes. C'est comme si tout le monde avait pris pour acquis que la partie nord des Laurentides était le royaume indiscutable de l'entreprise privée, soulignant-elle.

C'est aussi la conclusion à laquelle en est arrivé le Conseil régional de développement des Laurentides, et c'est pourquoi cet organisme s'attache présentement à combler cette lacune.

M. Claude Ducharme, responsable de ce projet au CRDL, souligne l'état pitoyable des endroits publics dans les Laurentides, et la nécessité de parcs régionaux dans ce territoire qu'on a souvent qualifié de "terrain de jeux des Montréalais".

"Si on n'intervient pas rapidement, dit-il, il y aura bientôt plus de béton que d'arbres dans les Laurentides!"

Pour chasser ce cauchemar, le CRDL a entrepris de consulter toutes les municipalités sur les parcs possibles dans leur territoire, et il a étudié systématiquement les cartes de potentiel des sols dressées par le gouvernement du Canada.

Après avoir ainsi identifié 101 emplacements possibles, il a vérifié dans chaque cas l'état de la situation. On a rapidement constaté que les sites les plus intéressants sont déjà monopolisés par les chalets et l'entreprise privée. Malgré tout, il subsiste encore une cinquantaine de sites possibles parmi lesquels on poursuit l'élimination.

Pour le moment, le CRDL retient cinq emplacements dans le couloir de l'auto-route et de la rivière du Nord: le parc Dufresne et le parc des Chutes, à Val-David et Sainte-Adèle, deux sites à Saint-

Hippolyte et Mont-Rolland et finalement, les rives de la Rivière du Nord entre Shawbridge et Saint-Jérôme. (Ces rives ont peu de valeur présentement, et elles appartiennent en partie à l'Etat, mais leur valeur grandira lorsque le cours d'eau sera dépollué.)

On pense aussi à la région de Saint-Colomban et Saint-Casut, au parc de Sainte-Thérèse et au couloir de la rivière Rouge, près de Revington ou de Huberdeau.

Le CRDL souligne aussi la nécessité de définir des zones de conservation: ce sera en réalité des parcs dotés d'une infrastructure récréative très légère. Le but est simplement de conserver les rares boisés qui subsistent près de Montréal avant qu'ils ne disparaissent complètement.

En pratique, le CRDL propose de protéger tous les boisés qui subsistent entre Montréal et les Laurentides, surtout aux environs du camp Bouchard, de Sainte-Thérèse et de Terrebonne.

Sur ce point les gens du CRDL rejoignent les spécialistes de l'environnement et la synthèse de Mlle Léonard.

Evidemment, les grands parcs comme celui du Mont-Tremblant sont déjà des réserves de verdure importantes mais il sera aussi nécessaire d'en avoir plus près de Montréal. Au total, les diverses suggestions faites dans les projets régionaux d'aménagement au cours des dix dernie-

res années englobent environ 260.000 acres à ce titre. Selon Mlle Léonard, cela représente la moitié des besoins. Les autres réserves pourraient cependant être situées plus loin de Montréal.

Le CRDL des Laurentides a aussi considéré l'extension des parcs actuels pour inclure les collines d'Oka et la Baie de Carillon, et il accorde la priorité, dans ce domaine, à la création du parc Arc-en-ciel et du parc de Chertsey.

Enfin, il a aussi fait l'inventaire des sites plus limités qui feraient de bonnes haltes routières, le long des routes des Laurentides.

Selon Claude Ducharme, la solution la plus raisonnable pour aménager tous ces espaces récréatifs serait d'en confier la responsabilité aux municipalités, d'autant plus que certaines d'entre elles ont déjà manifesté leur intérêt. C'est le cas par exemple de Sainte-Adèle, de Val-David et de Val-Morin.

Une autre idée qui circule rapidement concerne la création d'un grand réseau de pistes de randonnées en forêt qui regrouperaient éventuellement plusieurs parcs.

M. Buisnières déclarait à ce sujet que le gouvernement songe à remplacer le système actuel des négociations annuelles avec les propriétaires, pour les pistes de neige, par l'achat de servitudes permanentes.

Au bout du compte, on peut conclure de tout ceci que les idées ne manquent pas, si l'argent est rare.

### au fil des mots

## Une bien belle carte !

par Louis-Paul Béguin

Je ne critiquerai sûrement pas la jolie carte que je viens de recevoir, cadeau de la Régie de l'assurance-maladie du Québec. C'est beau. Et puis, elle est pratique. Du système lui-même, du financement, je n'en dirai rien. Les soins médicaux sont désormais gratuits pour tout le monde, ou plutôt assurés, puisque nous payons des cotisations. Ce genre de régime universel est un progrès dont nous pouvons nous féliciter. Mais, il y a un mais!

Alors quoi, me direz-vous, quelle mouche vous pique, que vous faites cette restriction? Encore des récriminations de linguiste? Hélas, oui! Le texte gravé comme il se doit sur la jolie carte en plastique n'a pas la beauté nostalgique du paysage du fond en couleur qui la décore.

Sur le recto: "numéro d'assurance-maladie". J'aurais préféré numéro d'immatriculation. "Nom à la naissance", calque de "Name and birth": Nom de famille, voyons! "Nom marital": est une façon bizarre de dire: "nom du mari" qui, bien entendu, sera donné lorsque l'assurée est une femme mariée. Le "code à l'usage de la Régie" n'est pas un code mais un simple numéro d'immatriculation qui, lui, concerne l'assuré. Un blanc eût été mieux. "Nulle après" est tout simplement épouvantable. Simplement: "expiration" de préférence au-dessus de la date d'expiration. "Nulle après" est le calque de l'anglais: "Void after".

Mais ce qui m'a vraiment rendu malade (après tout il s'agit d'assurance Maladie) c'est le texte du verso. Je vais le décortiquer et essayer de rectifier la syntaxe et le vocabulaire. Je dis essayer, car le texte est presque incompréhensible. On devine plutôt qu'on comprend ce que cela veut dire.

"Cette carte est votre preuve d'inscription auprès de la Régie de l'assurance-maladie du Québec". Bien mal dit. Le "votre preuve d'inscription auprès de" sent l'anglais. "Portez-la

sur vous en tout temps" (sic)? On porte une barbe, une bague, d'accord. La suite nous fait comprendre l'intention de l'organisme: "et présentez-la chaque fois..." Ah bon! on veut dire qu'il faut la présenter (et pour la présenter, il faut, oeuf corse, l'avoir sur soi). Je continue: "...que vous aurez recours à des services assurés". Mauvais français: "avoir recours" est impropre ici et il s'agit de prestations médicales ou d'actes médicaux, qui signifient tout ce qui contribue à la prévention, au diagnostic, au traitement d'un état pathologique, et pratiqués par un docteur en médecine. Les "services assurés" ressemblent comme des frères aux "insured services" des anglophones. Continuons: "Cette carte sert seulement aux fins de l'application des lois..." Servir seulement aux fins de... est à mettre à la poubelle. C'est du français maladroit et peu digne d'un organisme public. Que veut-on empêcher par cette phrase? Que la carte nous serve de carte d'identité? Peut-être. Mais pourquoi pas? En outre, "aux fins de" ne me plaît pas. Surtout suivi de "l'application de".

Voilà ce que je propose, sous toutes réserves, étant donné le vague et l'imprécision du texte original: "Cette carte justifie de l'immatriculation du titulaire à la Régie de l'assurance Maladie du Québec. Celui-ci est tenu de la présenter pour pouvoir bénéficier de toute prestation médicale servie au titre de la législation relevant du ministère des Affaires sociales."

La fin du texte était: aux fins de l'application des lois relevant du ministère des Affaires sociales. Pourquoi "du ministre"? J'ai hésité avant de rectifier cette phrase, et je ne suis pas sûr que ma version couvre tous les "points" essentiels. J'ai finalement écarté la restriction quant à l'utilisation de la carte. Je n'en vois pas la raison. S'il y en a une, on pourrait ajouter, par exemple: Cette carte ne peut être utilisée comme pièce d'identité.

### La polémique éclate

## Parc Chertsey contre forêt Ouareau

Gravement menacé par le développement immobilier tout autour des lacs Gour et Chertsey, le projet gouvernemental du Parc Chertsey fait face présentement à une opposition très vive de la part de la population locale et des trois municipalités concernées, soit Notre-Dame-de-la-Merci, Entrelacs et Chertsey.

En effet, ces trois municipalités avaient déjà uni leurs efforts depuis 1970 pour promouvoir plutôt l'aménagement

récréatif de la "forêt Ouareau", un territoire montagneux beaucoup plus vaste, qui appartient à la Couronne et situé à cinq ou six milles plus au nord. C'est, en faisant des pressions en faveur de la "forêt Ouareau" que les municipalités ont appris le projet du gouvernement, et y a moins d'un an. Elles n'avaient été aucunement consultées au préalable.

Au yeux des fonctionnaires du ministère du Tourisme, le grand intérêt du

parc Chertsey vient de la présence des lacs Gour et Chertsey dont l'importance permettrait l'aménagement de plages importantes à une distance raisonnable de Montréal. Evidemment, la proximité de la "forêt Ouareau" qui appartient déjà au gouvernement, est aussi un atout important parce que cela permettrait d'agrandir ultérieurement le parc Chertsey à peu de frais.

Au niveau local, on ne nie pas que les

environs des lacs Gour et Chertsey offrent des atouts récréatifs majeurs mais, justement, les municipalités ont déjà orienté leur développement en fonction d'un développement important de la villégiature dans ce secteur.

Pour les gens de la place, évidemment, il est beaucoup plus intéressant d'encourager la villégiature parce que l'on attire ainsi des citoyens relativement riches qui donneront de l'emploi à la main-d'oeuvre locale et qui viendront gonfler le mince rôle d'évaluation des municipalités.

Quoi qu'il en soit, le Conseil régional de développement de Lanaudière souligne que ce débat est un peu théorique maintenant parce que le lac Gour est déjà complètement entouré de chalets et que le lac Chertsey voit ses rives bâties sur les deux tiers de sa circonférence.

Dans ces conditions, a déclaré au DEVOIR Pierre Gougeon, agent de développement au CRDL, le projet de parc gouvernemental est presque voué à l'échec parce qu'il impliquerait des expropriations importantes et on n'aurait pas intérêt à démolir les chalets parfois luxueux qui sont déjà en place.

Evidemment, l'association de ces propriétaires riverains est aussi farouchement opposée à l'aménagement d'un parc. On ne veut pas être importuné par une meute de vacanciers et on refuse encore davantage d'être exproprié d'un site enchanteur qui incarne souvent un vieux rêve chèrement réalisé.

Selon M. Gougeon, la forêt Ouareau pourrait aussi offrir certaines possibilités de baignades (plus réduites cependant). Elle ne nécessiterait aucune expropriation et elle mettrait à la disposition du public un environnement beaucoup plus vaste et plus varié offrant des possibilités d'escalade, de navigation en kayak, de camping, de promenade, de ski de fond, etc.

Au bout du compte, tout le monde est bien conscient que la population montréalaise est probablement plus attirée par de grands lacs utilisables pour la baignade et les sports nautiques. Dans ce dossier, toutefois, le temps joue rapidement en faveur des "gens de la place" et il est peut-être déjà trop tard pour aménager autre chose que la forêt Ouareau.

Oyez ! Oyez ! Oyez ! Message d'intérêt public

**Anjou QUÉBEC**

continue sa politique de prix très raisonnables dans

- Le boeuf de l'Ouest "MARQUE ROUGE" qualité A-1
- Brochettes de boeuf - Steaks B-B-Q
- Le veau extra, 1ère qualité
- L'agneau frais de l'Ouest Canadien
- Saumon fumé

Charcuteries fines "Spécialités Maison"

La Boucherie Charcuterie française de Montréal.

Ou

Sa qualité fait sa renommée

807 est, rue Laurier  
Métro: Station Laurier

272-4065/272-4086 Livraison à domicile

PERSONNEL COMPÉTENT ACCUEIL COURTOIS

en plus d'offrir tous les voyages et services traditionnels

**voyages plus**

offre des VACANCES ACTIVES

**ÉCOLE DE VOILE**

DEVENEZ MARINS pour 7 à 14 jours

DÉCOUVREZ:

- les ANTILLES
- la CORSE
- la GRÈCE

groupe de 4 ou 6 personnes

Pour recevoir gratuitement notre brochure, écrivez ou téléphonez-nous:

**voyages plus**

1714, rue St-Denis, Montréal, H2X 3K6

845-6203

**INTÉRIEURS 72 LIÉE**

1638, rue Sherbrooke, ouest de Guy

935-6772

Meubles de coin, sofa-lit, lampes, etc...  
Rabais de 15% à 30%

**La maison du mieux-vivre**

Ouvert lun. au mer. 9.30 - 6h.  
Jeudi et ven. jusqu'à 8h. Sam.: 10h. à 5h.

## 105 détectives de la CUM en colère

par Bernard Morrier

Quelque 105 sergents-détectives de la police de la Communauté urbaine de Montréal sont en colère, parce qu'à compter du 11 juillet et ce, jusqu'au 7 août, ils seront assignés comme patrouilleurs à bord des véhicules du service policier, à l'occasion des Jeux olympiques.

En révélant cette situation hier, le vice-président de la Fraternité des policiers de la CUM, M. Pierre Lenoir, a fait savoir que ces membres de la Sûreté, déjà débordés par des enquêtes de toutes sortes, sont irrités de retourner à bord des autopatrouilles, non pas parce qu'ils croyaient être "dégradés", mais pour des raisons de sécurité et de rendement.

Comme on sait, les membres de la Sûreté ne portent pas d'uniforme ils n'en ont pas et c'est ainsi que, dans les fonctions qu'on vient de leur assigner, ils se trouveront dans des voitures de patrouille vêtus en civil et accompagnés d'un policier en uniforme qui fait ordinairement du travail de patrouille.

"Je crois que les sergents-détectives ont raison, a dit M. Lenoir, et que leur sécurité pourrait ainsi être en danger. S'ils ont à intervenir sur la scène d'un vol à main armée ou dans une bagarre, absolument rien ne les identifiera comme policiers, même s'ils descendent d'un véhicule de police."

Un autre problème qui se pose, selon M. Lenoir, sera de savoir, puisque le gars de la Sûreté sera le supérieur dans le véhicule, si le gars de la Gendarmerie acceptera de prendre ses ordres de lui. Par ailleurs, le gars de la Sûreté, avec son titre de sergent-détective, acceptera-t-il, lui, d'obéir à des ordres d'un lieutenant ou d'un sergent de Gendarmerie, en charge dans un poste? Et à l'inverse, qu'arrivera-t-il?"

De plus, selon le vice-président du syndicat policier, le fait d'utiliser ainsi des sergents-détectives fera qu'il n'y aura plus d'enquêtes dans les stations durant presque un mois. "Il y a déjà des tas d'enquêtes en retard, qui sont accumulées, et le fait de tout arrêter durant cette longue période ne fera qu'augmenter les problèmes et accentuer considérablement les re-

tards", a-t-il fait remarquer.

Continuant dans le même sens, M. Lenoir a déclaré que ce n'était certes pas la façon la plus adéquate de se servir de la Sûreté. "Je pense, a-t-il ajouté, que, Olympiques ou pas, la population a toujours droit à la protection policière. Ce n'est sûrement pas en prenant des rapports d'accidents ou de vols de bicyclettes qu'un sergent-détective en arrivera à élucider les crimes majeurs qui continueront inévitablement à se produire".

M. Lenoir a conclu sur ce sujet en notant qu'il ne faudrait pas se surprendre si on s'apercevait que ces policiers ne sont pas motivés. "Quand on n'est pas content, il est impossible de donner un maximum de rendement", a-t-il dit.

Touchant ensuite la nouvelle politique du service policier sur le filtrage des appels téléphoniques, le vice-président de la Fraternité s'est dit en désaccord avec celle-ci. "Le citoyen paie des taxes et il a le droit de voir ses policiers". Cette politique, selon lui, va directement à l'encontre de l'objectif qui est de rapprocher de plus en plus le policier du citoyen.

On sait que le nouveau programme récemment mis sur pied visent à éviter qu'on perde un temps considérable pour des appels qui, de par leur nature même, n'ont aucun rapport avec le travail de la police, tels ceux que font des personnes à l'imagination trop fertile, ou les appels demandant de simples renseignements.

Or, selon l'inspecteur en chef Philip Young, de la police de la CUM, ce programme semble avoir été mal compris par une grande partie de la population.

La police, a-t-il rappelé, reçoit des milliers d'appels qui ne concernent aucunement ses attributions et un service, qui doit être institué sous peu, indiquera aux citoyens l'organisation ou les personnes compétentes à qui ils devront s'adresser.

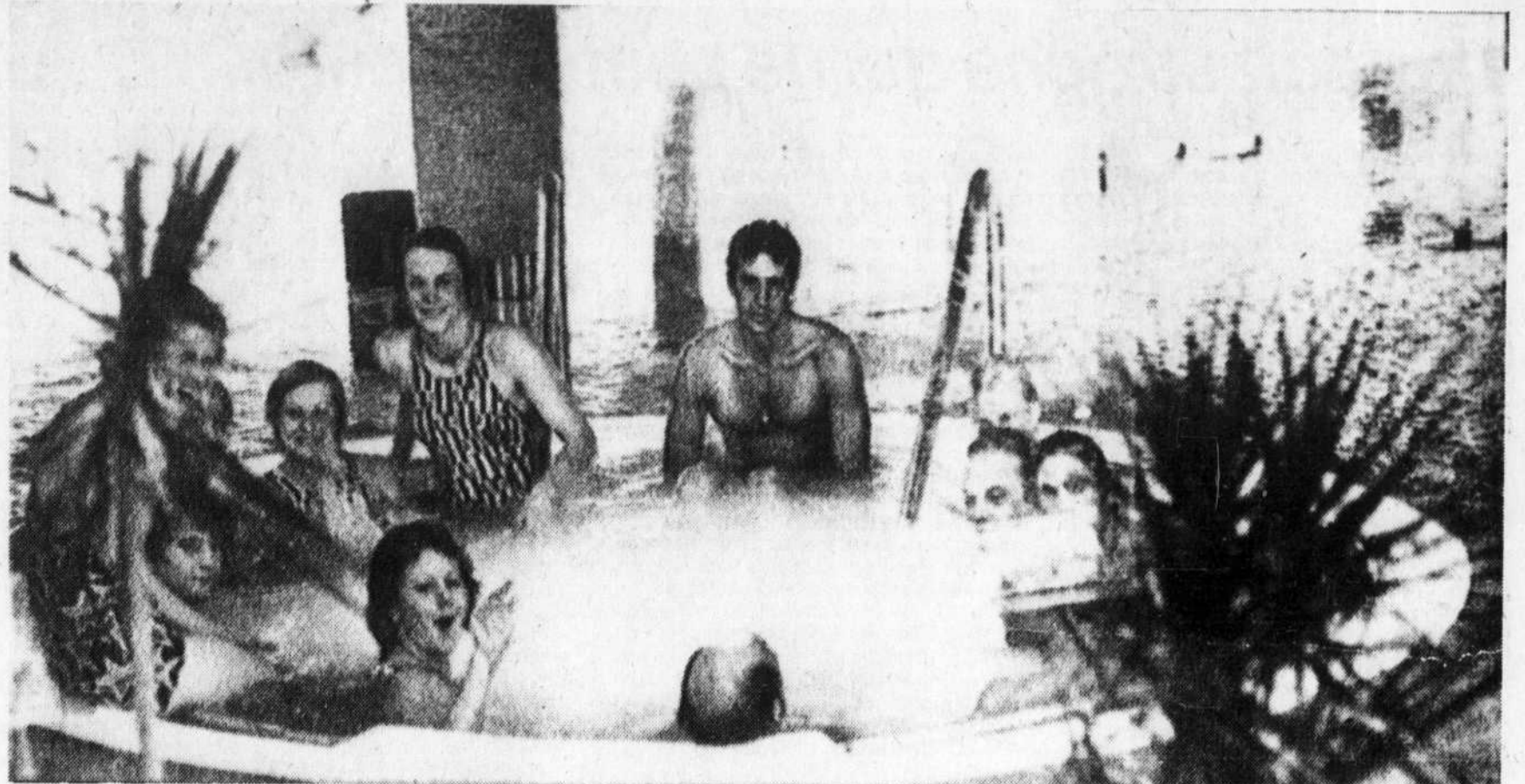
Dans de nombreux cas, a-t-il poursuivi, les rapports pourraient être transmis directement au poste de police du secteur par les plaignants eux-mêmes, ce qui éviterait l'immobilisation d'une voiture de police qui pourrait être utilisée beaucoup plus judicieusement à la prévention des crimes ou aux cas nécessitant réellement l'intervention de la police. Qu'un chien aboie ou soit malade, ça relève bien plus d'une entente entre voisins ou d'une intervention de la SPCA, que d'un service policier."

L'inspecteur Young a expliqué que le filtrage des appels téléphoniques ne devait aucunement être interprété comme un refus de la police de s'occuper des cas mineurs, tels que plaintes pour infraction aux règlements municipaux, dommages à la propriété ou tout autre incident, de quelque nature qu'il soit, nécessitant l'attention, la surveillance ou l'assistance de la police.

"Il s'agit simplement, a-t-il conclu, d'une mesure de plus grande efficacité, visant à garantir un meilleur service aux citoyens, au moindre coût possible. Qu'on comprenne bien que, comme à l'accoutumée, une irrégularité au bon ordre, à la paix et au bien-être publics recevra toute l'attention requise."

### Pas de grève au Droit

OTTAWA (PC) — Le personnel de la rédaction du Droit a décidé de rester au travail, bien que, depuis minuit dimanche, il soit autorisé à débrayer. Le syndicat qui le représente espère éviter la grève. Il se réunira cette semaine pour déterminer l'attitude qu'il prendra devant la partie patronale relativement à la conclusion d'une convention de travail.



Les athlètes qui ont déjà emménagé au Village olympique se plaignent un peu de l'exiguïté des appartements mais pas de la piscine tourbillon qu'ils utilisent avec plaisir comme en fait foi cette photo prise à travers la vitrine de la salle communautaire du VO. (Photo PC)

## La population du village olympique s'élève maintenant à près de 2,000

par Guy Deshaies

Les dimensions internationales des Jeux commencent à se refléter concrètement à Montréal ces jours-ci, avec l'arrivée constante des athlètes et des journalistes étrangers.

Pourtant leur nombre est encore faible par rapport à ce qu'il sera vers la fin de la semaine prochaine.

Hier, il y avait 1,831 athlètes et accompagnateurs, représentant 42 pays, installés au Village olympique, et on comptait environ le même nombre de journalistes accrédités.

Or on attend environ 8,000 journalistes et 11,000 athlètes et accompagnateurs. Au 26e étage du Complexe Desjardins (Tour sud), les hôtesse portent visiblement sur elles la carte indiquant les langues qu'elles peuvent parler et comprendre. Elles dirigent, dans le labyrinthe du centre de presse, les arrivants japonais, hongrois, allemands, et autres qui s'y présentent dans le but de se familiariser avec les installations complexes de télécommunications, de transport et de ravitaillement.

Dans la salle d'information, les journaux d'une trentaine de pays déjà, y compris les pays de l'Est, sont étalés. Hier, un Mexicain cherchait vainement un organe d'information de son pays. Aux 27e et 28e étages, les grandes agences mondiales ont déjà emménagé dans leurs bureaux: Reuter, ANSA, France-Presse, Tass, ainsi que les équipes de très grands journaux comme l'Asahi Shimbun (11 millions d'exemplaires par jour à Tokyo).

Cela veut dire un concert perpétuel de langues étrangères, de visages nouveaux dans les ascenseurs, dans les couloirs. Au Village, malgré quelques griefs quant à l'exiguïté des chambres, les athlètes paraissent satisfaits et font connaissance avec les lieux et notamment avec le

restaurant qu'ils semblent aimer beaucoup. Actuellement la plus grosse délégation est celle du Canada, avec ses 194 athlètes et accompagnateurs. Elle est suivie de l'Autriche (177 personnes) de la Grande-Bretagne (134), de la Hongrie (121). La Bulgarie et l'URSS comptent 89 personnes, une petite partie de la délégation totale qui se chiffrera par 591 athlètes et accompagnateurs. Certains pays n'ont qu'une représentation symbolique jusqu'à présent, comme l'Égypte avec une personne et le Brésil avec ses cinq athlètes.

C'est au cours de la semaine prochaine que les athlètes et les journalistes arriveront en masse. L'organisation générale devrait être alors assez bien rodée pour que les problèmes soient restreints au minimum.

La chanson A compter du 18 juillet, les 10 chansons qui ont été choisies parmi les 20,000 compositions soumises au comité du COJO à l'occasion du concours pour la chanson olympique officielle seront endiquées, vendues et entendues partout au pays. Mais ce n'est qu'à la fermeture

des Jeux que les jurés feront connaître laquelle des dix ils ont choisie. Hier, on a révélé les noms des gagnants de ce concours lancé à travers le Canada.

Le jury, présidé par M. Stéphane Venne, a retenu huit chansons en français et deux en anglais. Les chansons françaises sont: "Revenez à Montréal" (Robert Gauthier et François Dompiere), "Mon pays c'est le monde" (Luc Plamondon et François Cousineau), "Prends mon cœur" (Hervé Brousseau), "Je t'aime" (Jean Robitaille et Christian Saint-Roch), "Souviens-toi de Montréal" (Marc Bradley et François Dompiere), "Les Oiseaux d'Athènes" (Jean-Pierre Guay et Marc Lepage), "L'or, l'argent et le bronze" (Pierre Bourgault et Philippe Vyvial).

La chanson anglaise produite au Québec est "Friends", de Charles Linton. L'autre est la seule qui ne soit pas québécoise, et c'est "For Humanity"; les auteurs, Fred Napoli et Bobby Edwards, sont de Toronto.

Bien que la décision des jurés ne doive être connue qu'après les Jeux, elle sera prise le 20 juillet, soit deux jours après le lancement des dix chansons. M. Venne af-

firme que l'accueil du public à ces airs populaires n'influencera pas le jury qui doit retenir d'abord la chanson qui reflète le mieux l'esprit olympique. Les dix finalistes obtiennent d'ores et déjà un prix de \$1,000 chacun; le grand gagnant recevra \$20,000.

Kissinger Le secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, assistera aux Jeux olympiques de Montréal vers la fin du mois de juillet. Hier, à Washington, on commentait, notamment dans le "Washington Post", le problème de Taiwan et en accusait le Canada d'utiliser le sport à des fins politiques, en tentant "à la dernière minute d'imposer sa politique d'une seule Chine".

Carlos Entre-temps les services de sécurité olympiques se demandent avec anxiété si l'énigmatique terroriste international "Carlos" est bien dans nos murs, comme le veulent des indications quotidiennes qui affluent sur le bureau du coordinateur des services, M. Guy Toupin, surtout depuis l'affaire de l'Airbus

Voir page 6: Village olympique

### au gré du temps

#### Installations soufflées

Le projet d'installations gonflables, proposé par l'architecte français Jean-Paul Bourdier, je doute fortement qu'un jour il soit adopté.

Bien entendu, si cette invention avait été prête en 1969, quand Montréal fut choisie le lieu des Jeux de ce mois-ci, M. Drapeau n'en aurait pas voulu. Elle ne répondait pas à son idéal d'extravagance.

Mais pour les pays défavorisés, ces installations gonflables, quelle aubaine! Ils pourraient espérer maintenant être les hôtes de ces fêtes de la culture athlétique.

Quelle est donc la raison qui empêcherait ce type d'installations de vaincre les oppositions? Il y en a une et de taille. "Etant donné la mobilité de ces "monuments" que l'on pourrait planter sous tous les cieux, le public ferait un rapprochement déplaisant et trop ressemblant quant à l'esprit. En effet, on ne dirait plus "Les Jeux" mais "Le Cirque".

Albert BRIE

### La recherche médicale

## Les 16 facultés de médecine réclament 12.5 millions de plus

par Gilles Provost

Alarmées par la baisse relative du financement de la recherche médicale au Canada et insatisfaites des \$2 millions supplémentaires accordés en mai dernier, les 16 facultés de médecine du pays ont demandé conjointement hier au gouvernement fédéral de ramener le montant global de ses subventions au niveau qu'il avait atteint pendant les meilleures années de "vaches grasses", de 1971 à 1973.

En tenant compte de la dévaluation du dollar, les facultés de médecine réclament donc environ \$12.5 millions supplémentaires, c'est à dire \$8.4 millions en subventions de recherche, \$960,000 en bourses pour les chercheurs, \$1 million

pour aider au recrutement de nouveaux chercheurs, et \$2 millions pour le renouvellement normal de l'équipement.

Les facultés de médecine affirment en outre que dans leur domaine particulier, l'inflation a frappé avec une dureté particulière: "se basant sur une enquête auprès des chercheurs, elles estiment le taux d'inflation à près de 17% par année."

Le document des facultés de médecine ne fait aucune allusion aux sources provinciales de financement de la recherche universitaire en médecine, mais il souligne que le nombre des étudiants en médecine a augmenté de 17% depuis 1973 alors que l'aide à la recherche provenant du Conseil de recherches médicales du Canada a diminué de 17%.

Selon l'Association des facultés de mé-

decine, la qualité des programmes d'enseignement "commence à diminuer" lorsque moins du tiers des professeurs à plein temps font de la recherche. Le document ne dit pas précisément dans combien d'institutions ce rapport n'est pas respecté, mais il indique que six des 16 facultés de médecine comptent moins de 50 boursiers du Conseil de recherches médicales. On laisse entendre aussi qu'aucune faculté de médecine ne devrait compter moins de 150 professeurs à plein temps.

Le mémoire de l'Association souligne le risque d'accroître les disparités régionales, puisque les facultés de médecine sont très diversement touchées par les diminutions de financement. On ne nomme aucune institution particulière mais, on signale que le nombre des boursiers a diminué de 10% cette année au Québec et dans l'Ouest, alors qu'il n'a diminué que de 1% en Ontario.

Au bout du compte, l'Association des facultés de médecine soutient que certaines facultés pourraient perdre leur accréditation nord-américaine si la recherche continuait à périlletter. A ses yeux, quatre sont déjà "en difficulté" et deux autres pourraient l'être bientôt.

Le document, rédigé uniquement en anglais et accompagné d'un résumé rédigé dans un français pitoyable, affirme aussi que la diminution du nombre des chercheurs rendra plus difficile l'adaptation chez nous des découvertes étrangères, et même les communications à l'intérieur du Canada.

On souligne incidemment que les mutations actuelles du style de vie imposent l'ouverture de nouvelles voies de recherche, et on rappelle enfin au gouvernement qu'il pourra difficilement faire appel aux experts universitaires pour satisfaire à ses besoins administratifs, à mesure que les chercheurs universitaires deviendront plus rares, faute de programmes de subventions adéquats.

### RECTIFICATIF

Nos lecteurs auront sans aucun doute noté, dans le journal de mercredi 7 juillet en page 3, l'erreur typographique qui s'est malheureusement glissée dans le prix du voyage "Les Antilles Françaises et Cancun". Le prix aurait dû se lire à partir de \$495.00 tel que mentionné dans l'annonce ci-dessous.

# GRANDE FÊTE DU 14 JUILLET au CLUB MÉDITERRANÉE

vous pouvez encore y être!..

Départs samedi 10 juillet pour

Les ANTILLES FRANÇAISES et CANCUN

VOYEZ VITE VOTRE AGENT DE VOYAGE

La semaine, y compris le voyage, tous les repas, les sports

à partir de \$495.

Permis No 75-01-50395

### COURS DE LECTURE RAPIDE

Début 12 juillet - 4 semaines

2 soirs/sem - Près de l'Université

PRIX ÉTUDIANT

Garantie - Certificat

Efficacité

681-4545

A Ottawa

Centre de lecture rapide

Montréal

824-8165

M.E.Q. cult. pers. Permis 389525

### CAMP ÉCOLE TROIS SAUMONS

Admissions: juillet et août 1976

Quelques places disponibles: Garçons et Filles de 7 à 15 ans

Pour informations: 418-529-5323

# éditorial

## Une catastrophe qui ne peut plus durer

Dans l'euphorie qui suivit l'entente survenue à Québec vers la mi-juin dans le secteur des Affaires sociales, on s'était imaginé trop facilement que la situation dans les hôpitaux redevenait normale à brève échéance. Comme il ne restait plus à régler que les rites relatifs à l'établissement des textes définitifs et à la signature des conventions collectives, politiciens et commentateurs conclurent qu'ils pouvaient dorénavant passer à d'autres soucis tels la célébration des fêtes de la Saint-Jean et la querelle du bilinguisme dans les airs. Quant aux quelques poches de résistance qui se manifestaient ici et là, on prit pour acquis qu'elles foudraient d'elles-mêmes dans l'euphorie du retour très prochain au travail.

On se nourrit hélas une fois de plus d'illusions. Dans un grand nombre d'institutions hospitalières et sociales, le travail sans doute repris. Mais à Montréal en particulier, la situation est aussi mauvaise aujourd'hui qu'elle l'était au plus fort du litige avec la Fédération des Affaires sociales. Elle est même tragique.

En date d'hier, une trentaine d'hôpitaux de la région métropolitaine fonctionnaient dans des conditions misérables. Non seulement ne réussissaient-ils à occuper qu'un pourcentage infiniment réduit (de 10% à 30% au maximum) des lits dont ils disposent en temps normal, mais les services d'urgence de la plupart d'entre eux étaient fermés au public. Soumis à des exigences syndicales différentes, les hôpitaux anglophones ont absorbé depuis quelque temps le surcroît de clientèle d'urgence qui peut normalement être destiné aux hôpitaux francophones. Ils commencent toutefois à manifester des signes inquiétants d'épuisement. Si les choses en restent au stade actuel, on fera face avant longtemps à un problème tout aussi aigu du côté des institutions anglophones.

Cette situation absurde entraîne évidemment une dilapidation catastrophique des fonds publics. Construits et équipés à coup de sommes astronomiques, les hôpitaux doivent c'est le moins qu'on doive en attendre fonctionner à un rythme qui justifie les investissements communautaires que l'on y a faits. Quand ils fonctionnent au rythme que l'on observe depuis des semaines et des mois, le gaspillage de fonds publics que cela entraîne est une véritable disgrâce.

Le gaspillage des fonds publics n'est cependant rien en comparaison des conséquences tragiques qu'entraîne la situation présente pour la santé de milliers de citoyens de tous âges et de toutes catégories sociales. Depuis la fin du dernier conflit mondial, on s'évertue au plan international et dans les pays qui se veulent avancés à inscrire dans des chartes supposément inviolables des droits fondamentaux au premier rang desquels figurent généralement le droit à la santé, le droit à l'assistance médicale en cas de danger et le droit à des services médicaux convenables en cas de maladie. A compter du moment où des groupes

particuliers peuvent nier, violer ou annuler ces droits que les gouvernements eux-mêmes se sont solennellement engagés à respecter, tout cet édifice de droits laborieusement ébauché par juristes et spécialistes de diverses disciplines devient un immense trompe-l'oeil.

Sous l'empire de la charte des droits de l'homme de M. Choquette, un individu qui a volé ou assailli son voisin pour des raisons tout à fait futiles a droit à toute une série d'égards. On consacre de même des semaines entières au Parlement à discuter de l'abolition de la peine de mort pour des individus qui ont commis un meurtre de propos délibéré. Mais pendant ce temps, un honnête citoyen qui n'a fait de mal à personne et qui a seulement un besoin urgent et impérieux d'être traité pour une maladie sérieuse ou opéré pour le salut de sa propre vie, est condamné à moisir de manière honteuse sur des listes d'attente interminables. Quelle contradiction entre les buts nobles que dit poursuivre la société qui multiplie les chartes des droits de l'homme et dont les propres autorités sont réduites au rôle de partenaires impuissants de cette violation incroyable du droit de chaque citoyen à la santé et à l'assistance médicale!

Je lisais hier le communiqué émis par les quelque mille techniciens de laboratoire (membres de l'Alliance professionnelle des Para-médicaux de Montréal et de Québec CSN) qui poursuivent une grève affectant une vingtaine d'hôpitaux du Québec dont une douzaine dans la région de Montréal seulement (Verdun, Ste-Justine, Notre-Dame, St-Luc, Hôtel-Dieu, Ste-Jeanne-d'Arc, Fleury, Charles Lemoine, Sacré-Coeur, Jacques Viger, Bellechasse).

Ces syndiqués prolongent la grève au nom, disent-ils, d'un principe, celui de la parité salariale avec les infirmières. Or, compte tenu de divers ajustements que comporte l'entente survenue avec le Cartel des organismes professionnels de la Santé et la Fédération des Affaires sociales, la revendication des techniciens équivaut en pratique à une somme de \$2.20 par semaine. Déjà, au strict plan pratique, les techniciens perdent plus d'argent en prolongeant leur arrêt de travail qu'ils n'en obtiendraient jamais en arrachant à 100% la concession exigée de leurs employeurs. Mais, outre qu'il leur appartient en exclusivité de se flageller ainsi qu'ils le veulent, cela n'est rien à côté des pertes colossales que leur grève inflige à la communauté et du tort incalculable qu'elle cause à la santé de milliers de Québécois. Se trouvera-t-il un seul porte-parole syndical pour oser soutenir sérieusement qu'il existe une quelconque proportion entre le gain que recherchent ces salariés et le véritable fléau que leur grève fait peser sur des milliers de familles sans défense?

Quant aux quelque 5,000 infirmières membres de la Fédération des Infirmières qui font également la grève depuis la mi-juin, el-

les ont incontestablement des revendications plus substantielles que les techniciens. A ce stade tardif de la négociation dans le secteur des Affaires sociales, on voit mal comment la partie patronale pourrait accorder à ce groupe de salariés des conditions tellement différentes de celles qui ont déjà fait l'objet d'accords avec le Cartel des organismes professionnels de la Santé et la Fédération des Affaires sociales. Cela n'excuse pas cependant la partie patronale de n'avoir pas accordé au point de vue de ce groupe d'infirmières la même considération qui a été donnée à celui de groupes rivaux et différents.

La Fédération des Infirmières exige, au lieu de se satisfaire des derniers accords sur la mobilité des postes et les horaires de travail, que des réajustements profonds soient faits en ce qui touche l'organisation du travail de nuit et de fin de semaine dans les hôpitaux. A ce stade tragiquement tardif, on doute que des changements aussi radicaux que ceux que demande la Fédération des Infirmières puissent être obtenus par la seule voie de la négociation. Lorsque la Fédération demande toutefois que des limites efficaces soient posées à l'utilisation très poussée que font les hôpitaux, pour le service de nuit, des services d'agences privées de placement qui empêchent ainsi des commissions fort intéressantes au détriment d'une stabilité hautement souhaitable dans les effectifs infirmiers des hôpitaux, elle soutient un point de vue qui est loin d'être farfelu. Cette question a fait l'objet l'an dernier d'une étude spéciale du Conseil de la Santé et des Services sociaux du Montréal métropolitain. Or, les conclusions de l'étude indépendante du CSSSM étaient loin de contredire la position de la Fédération des Infirmières. Elles débouchaient au contraire sur la nécessité de changements importants dans les politiques actuelles d'embauche de personnel infirmier.

Mais il est très tard maintenant. Il est probablement trop tard pour espérer raisonnablement que toute cette question pourra faire l'objet d'un règlement en profondeur à l'occasion d'une négociation de dernière heure entre les deux parties. Plutôt que de se raidir dans une position de retranchement sans issue, la Fédération ne devrait-elle pas viser à ce stade-ci à obtenir que la partie patronale reconnaisse l'existence du problème posé et s'engage à mettre sur pied, de concert avec la partie syndicale, des mécanismes qui pourront en permettre l'examen approfondi en cours de convention? Le résultat serait moins spectaculaire qu'une victoire arrachée à la pointe du revolver. Il serait peut-être en retour plus solide et plus durable.

Encore une fois, il est tragiquement tard. Encore quelques jours au plus de ce régime barbare qu'endurent les Montréalais depuis des semaines, et il faudra invoquer des remèdes plus radicaux.

Claude RYAN

### La démission de Jean Marchand

## Un homme unique, un vide irréparable

par JOHN MUNRO

■ M. John Munro est ministre du Travail dans le gouvernement Trudeau.

Cher M. Ryan, J'ai pris connaissance, avec un immense intérêt, de votre éditorial du vendredi 2 juillet intitulé: "l'enquête est-elle récupérable". Je dois d'abord vous dire que je vous ai toujours considéré comme un homme extrêmement ouvert, doué d'un jugement solide servi par un sens de l'objectivité et de l'honnêteté qui ne s'est jamais démenti.

Mais, vous me permettez de relever et de commenter certaines des affirmations et jugements de valeur que vous avez formulés à l'endroit de mon ancien collègue du cabinet, l'honorable Jean Marchand. Je suis tout à fait convaincu que vous mésestimez et sous-évaluez le rôle que ce grand canadien a joué au sein du cabinet.

En effet, si j'essaie de résumer le portrait que vous avez esquissé de cette éminente personnalité, on en conclut que Jean Marchand est une victime qui s'est offerte en holocauste, qu'il a bien calculé son effet comme un fin joueur et un comédien et que la crise des "gens de l'air" n'est qu'un habile prétexte, une occasion en or pour Jean Marchand de sortir du cabinet, geste qu'il voulait poser depuis longtemps.

J'ai travaillé avec Jean Marchand pendant plus de 8 ans. Il est plus grand que vous ne le pensez et que vous ne l'écrivez. Son départ du cabinet cause un vide irremplaçable. Cet

homme unique est totalement habité par une passion indomptable au service de l'unité canadienne. Il croit profondément en ce qu'il fait et il m'est toujours apparu tout à fait indifférent vis-à-vis son intérêt personnel. Son habileté politique et son sens de la stratégie quasi génial en font un homme extrêmement puissant, mais jamais Marchand, dans l'utilisation de ses merveilleux talents, n'a fait primer son prestige personnel au détriment de la cause qu'il entend servir.

Jean Marchand est pour moi un témoignage vivant et tous les Canadiens admirent en lui les qualités qu'on aimerait rencontrer chez tous les hommes politiques. Je suis convaincu que c'est grâce aux sacrifices et à l'engagement de beaucoup d'hommes de la trempe de Jean Marchand que l'avenir du Canada est assuré et que les aspirations et les droits des Canadiens français seront reconnus. Ceux qui tentent de détruire Jean Marchand travaillent à la destruction du Canada tout entier.

Je respecte autant que je regrette profondément la décision de Jean Marchand d'avoir quitté le cabinet des ministres, car cet homme est infiniment respectable en tout ce qu'il a accompli, même en ses emportements quasi-légendaires.

J'espère de tout coeur que le premier ministre le rappellera bientôt au sein du cabinet.

Ottawa, le 7 juillet 1976

### Une intervention très oportune

## Le juge Deschênes et la commission sur le bilinguisme aérien

par EDWARD McWHINNEY

Le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure du Québec, a demandé que soit référée au Conseil de la Magistrature du Canada organisme composé du juge en chef du Canada et des juges en chef des Cours Supérieures des provinces la question de savoir s'il est opportun et approprié qu'un membre de la Cour d'Appel du Québec et aussi, par voie d'implication, deux autres magistrats choisis dans des Cours de provinces anglophones, acceptent de servir au sein de la commission d'enquête nommée par le ministre des Transports Otto Lang afin d'examiner le conflit qui a surgi autour de l'implantation du programme fédéral de bilinguisme dans le système de contrôle du trafic aérien au Québec.

On dit que le juge Deschênes se serait inquiété de deux aspects de la compétence et de la juridiction de la commission d'enquête nommée par le gouvernement fédéral (1). En premier lieu, d'après les dispositions de l'entente dévolue le 28 juin par le ministre des Transports Lang, deux groupes privés de pression, l'Association canadienne des pilotes et l'Association canadienne des contrôleurs du trafic aérien, se sont apparemment vu accorder un droit de veto sur la question de savoir si les conclusions de la commission d'enquête seront contraignantes pour les membres de ces deux associations. En second lieu, l'entente prévoit que les constatations et les recommandations de la commission d'enquête ne lieront le gouvernement fédéral qu'après qu'un vote "libre" du Parlement aura donné lieu à une conclusion affirmative.

Au lendemain du règlement tardif qui a permis de mettre fin à la grève des pilotes et des contrôleurs du trafic aérien sans qu'il soit nécessaire de faire appel à des sanctions criminelles contre les grévistes, on a poussé un soupir général de soulagement à travers le pays. Mais on a prêté trop peu d'attention, du moins en public, à certains éléments inusités, pour ne pas dire uniques, de la constitution de la commission d'enquête nommée par M. Lang. On s'est également trop peu préoccupé des conflits très réels que pose cette commission par rapport aux principes qui sont-tendent les obligations professionnelles des trois magistrats nommés au sein de la commission.

L'indépendance du pouvoir judiciaire exige que les décisions prises par des juges ne soient pas sujettes à être renversées à la suite d'une révision faite par des organismes non judiciaires. Elle exige plus spécialement que les décisions des juges ne soient pas sujettes à un veto éventuel de la part de groupes de pression appelés à comparaître devant le tribunal à titre de parties intéressées. La séparation constitutionnelle des pouvoirs exige, pour sa part, l'exercice d'un respect et d'une déférence réciproques entre les trois branches complémentaires

qui forment le gouvernement, c'est-à-dire la branche exécutive, la législature et le pouvoir judiciaire. Annoncer à l'avance qu'une conclusion arrêtée par les juges sera purement aléatoire et sujette au hasard d'un vote favorable au Parlement, c'est nier le principe de civilité constitutionnelle qui doit exister entre les trois principales branches du gouvernement.

La décision qu'a prise M. Lang de nommer les trois juges au sein de la commission d'enquête de même que l'acceptation par les trois juges intéressés de l'invitation reçue du pouvoir exécutif, indiquent qu'aucun des deux pouvoirs ni le pouvoir judiciaire n'a profité des leçons politiques de l'affaire des juges survenue plus tôt cette année. Le pouvoir exécutif a cherché de manière injuste à transférer au pouvoir judiciaire la responsabilité et les inévitables contre-coups politiques découlant d'une situation hautement politique qui aurait du normalement trouver sa solution à l'intérieur des procédures politiques ordinaires impliquant l'autorité exécutive et l'autorité législative. Le pouvoir judiciaire, pour sa part, aura pu donner l'impression d'accepter avec trop de précipitation de s'engager sur un terrain que les anges eux-mêmes auraient redouté, en acceptant de mettre ses services à la disposition de l'autorité dans un conflit chargé d'émotion dont le contenu légal est très marginal et qui devra ultimement, comme il se doit, faire l'objet d'un choix communautaire et politique impliquant une option entre des conceptions différentes et opposées du fédéralisme et du pluralisme politique.

S'il est une leçon que le pouvoir judiciaire peut tirer de cette dernière "patate chaude" qu'il s'est vu transférer par le pouvoir exécutif, c'est que le pouvoir judiciaire devrait se montrer extrêmement réservé

lorsqu'il s'agit de s'aventurer de manière gratuite dans des questions reliées à des choix communautaires qui se situent nettement en dehors de la compétence professionnelle spécialisée des magistrats. Le juge en chef Harlan Stone, de la Cour Suprême des États-Unis, laissa tomber un jour des remarques très énergiques au sujet de l'opportunité pour les juges d'entreprendre des tâches extra-judiciaires à la demande du pouvoir exécutif. Le juge Stone avait été témoin de trois situations où des membres de sa propre Cour s'étaient trouvés tour à tour captifs, à la suite d'invitations reçues du président des États-Unis, de situations inextricables. Il y avait eu l'enquête sur Pearl Harbour, les poursuites de Nuremberg relatives aux crimes de guerre, et l'enquête sur la planification économique intérieure. En plus de priver la Cour suprême d'énergies intellectuelles dont elle avait un grand besoin, ces activités extra-judiciaires valurent aux tribunaux, comme il fallait s'y attendre, des critiques politiques très défavorables desquelles tournaient au sur, comme cela devait peut-être se produire à long terme. A première vue, il peut sembler que les enquêtes qui consistèrent surtout à recueillir des faits s'alignent particulièrement bien à la compétence propre des juges. Mais même de telles enquêtes peuvent tourner mal, comme cela s'est produit par exemple sur l'assassinat du président Kennedy, qui présida le juge en chef Earl Warren, de la Cour suprême des États-Unis. Des voix éminentes du Congrès reprochent aujourd'hui à la commission Warren d'avoir pêché par naïveté politique en omettant d'examiner en profondeur les liens qui ont pu exister entre le présumé assassin de Kennedy et des agences de renseignements relevant de la branche exécutive du gouvernement.

N'aurait-il servi qu'à persuader les Cours et la magistrature en général d'être plus réservées à l'avenir quand il s'agit d'accepter des mandats politiques qui devraient être assumés de manière plus appropriée par les représentants dûment élus du peuple qui siègent au parlement et au sein du pouvoir exécutif, ou à tout le moins par des commissions d'enquête à caractère plus ouvertement et plus franchement politique nommées par le pouvoir exécutif, l'appel opportun du juge en chef Deschênes au Conseil Canadien de la Magistrature aura rendu un utile service à la communauté.

(1) L'auteur s'appuie sans doute sur des rapports de journaux pour faire cette affirmation. En fait, le juge en chef Deschênes, dans son télégramme au juge en chef Bora Laskin, ne faisait état d'aucun motif particulier; il formulait plutôt une inquiétude générale. Ce télégramme est d'ailleurs la seule intervention qu'il a faite le juge Deschênes dans cette affaire.

C.R.

## bloc-notes

### Taiwan et le "précédent"

Dans une affaire comme celle-ci, il arrive un moment où il est demandé aux parties de cesser de faire monter les enchères. Or, ni le gouvernement canadien ni, apparemment, le CIO, n'a encore fait mine de négocier et, à l'heure où ces lignes sont écrites, le contact n'a pas été établi entre Lord Killanin et les négociateurs canadiens. Si l'on en juge par le télégramme de Jean de Beaumont, il n'y a plus grand chose à faire: ou le Canada cède, c'est-à-dire admet que la délégation taiwanaise participera aux Jeux comme représentant la "République de Chine", ou les Jeux seront annulés. L'hypothèse du transfert est également émise par l'ancien vice-président du CIO, mais elle peut difficilement être prise au sérieux en raison de la proximité sinon l'imédiateté de l'échéance, alors que des milliers d'athlètes et de dirigeants sportifs sont déjà à Montréal. Le plus inquiétant pour peu qu'on veuille enfin voir ce super-spectacle qui nous aura coûté plus d'un milliard et tant de déboires est qu'Ottawa n'est pas ému outre mesure par ce genre de menace. Pour le Canada, il n'est pas question d'abdiquer en faveur d'un organisme privé quel qu'il soit; l'alternative se ramène soit à appeler un chat et Taiwan Taiwan, soit à décider le retrait de la délégation formosane.

des 48 pays membres de l'Organisation de l'unité africaine, qui, eux, font pression pour que la Nouvelle-Zélande ne participe pas aux Jeux de Montréal. Imaginons le cas suivant: la Nouvelle-Zélande participant, telle ou telle équipe africaine refusant de le contacter, que fera le CIO? Disqualifiera-t-il purement et simplement l'équipe refusant de jouer? Si l'on en juge par le précédent de la Coupe Davis, où ce n'était certes pas le CIO mais la Fédération internationale de tennis qui devait régler le problème, on ne peut prendre pour acquis que le refus de jouer entraînera nécessairement des sanctions extrêmes.

Un autre casse-tête mérite d'être signalé à l'attention de ces négociateurs qui, coûte que coûte, devront régler le problème taiwanais: la double citoyenneté. Les statuts du CIO admettent qu'un athlète né dans un pays autre que celui de ses parents puisse concourir sous les couleurs du pays de ses parents, à condition d'avoir fait reconnaître la citoyenneté de ses parents. Est-ce bien le cas de ces Taiwanais détenteurs, par exemple, d'un passeport américain, et qui se trouvent déjà en sol canadien? En outre, peut-on entrer dans le pays hôte des Jeux avec un passeport et concourir sous d'autres couleurs que celles du pays ayant délivré ce passeport?

Tout ceci pour dire qu'il est temps d'étudier plus à fond ce précédent de Rome auquel font référence les négociateurs canadiens: on sait qu'aux Jeux de 1960, dans la capitale italienne, Formose n'avait pu se servir de l'étiquette "République de Chine": la délégation taiwanaise avait donc participé comme délégation taiwanaise mais avait défilé en arborant des banderoles disant: "Nous participons en protestant".

Mais peut-on vraiment parler de précédent dans ce cas puisqu'à l'époque c'est le CIO qui avait interdit le port de la mention "République de Chine" et c'est le même CIO qui ne reconnaissait à la délégation du pays de Tchang Kai-cek que l'appellation de Taiwan ou Formose? C'est un précédent si on admet que le même pays était au coeur du même problème. Toutefois, comme le CIO peut difficilement vivre et survivre en ignorant les réalités politiques de son temps, il ne peut, dès lors que l'autre Chine a fait acte de candidature et que depuis le 25 octobre 1971 Taiwan n'est plus que Formose, risquer, sur une querelle stérile, de manquer au point (1) de ses buts qui est "d'assurer la cé-

lébration régulière des Jeux". N'y a-t-il pas une autre solution à chercher du côté de la reconnaissance accélérée de la délégation de Pékin? C'est trop tard pour qu'une délégation chinoise puisse participer aux Jeux, mais ça réglerait le cas taiwanais. Ce n'est de toute façon pas une solution plus radicale et plus politique que celle consistant à retirer à la dernière minute son invitation à un pays. En ce qui regarde le public, lui, sa réaction se résume à la phrase classique du croupier au casino: "faites vos Jeux, rien ne va plus."

Georges VIGNY

### Le "shadow-boxing" de Joe Clark

Quand il vient à Sainte-Marguerite du Lac Masson pour présider une réunion du Comité d'organisation de son Parti au Québec, M. Joe Clark réaffirme ses convictions en faveur du bilinguisme et fait preuve d'un empressement exemplaire envers l'Association des gens de l'air du Québec. Avant de se prononcer sur les problèmes que soulève l'enquête, sur l'entente Lang-pilotes, sur les protestations de l'AGAQ, le leader conservateur veut entendre tous les points de vue, réunir toutes les données, recueillir encore les témoignages qui lui manquent. Fort bien. Dès le lendemain, les Gens de l'air se mettent à la disposition de l'homme politique. Ils le verront à Montréal dès lundi si cela lui convient; ils iront à Ottawa, si M. Clark veut bien. Mais il est trop occupé. Le mardi, l'horaire est trop chargé. C'est fâcheux. Et les Gens de l'air se fâchent. M. Clark s'en étouffe. Quand les délégués de la CATCA et de la CALPA ont voulu s'entretenir avec le leader conservateur et ses adjoints, on n'a pas entendu dire qu'ils aient éprouvé de difficultés à le rencontrer ou qu'on les ait fait patienter longtemps dans l'antichambre.

En réalité, depuis le début de cette affaire, le chef de l'Opposition a trouvé refuge dans l'attente et les atermoiements. S'il n'en tenait qu'à lui, il serait probablement enclin à soutenir la cause du bilinguisme dans les communications aériennes au Québec. Mais un chef de l'Opposition, a-t-il accoutumé de répéter, n'a pas à gouverner à la place du gouvernement. Ce

n'est pas ce qu'il disait quand le président Ford le recevait l'autre jour à la Maison Blanche et qu'il se voyait déjà à la place de M. Trudeau, ce que M. Kissinger souhaite peut-être mais qu'il n'est heureusement pas en son pouvoir de décider lui-même.

Oui, s'il n'en tenait qu'à lui et s'il était conséquent avec les déclarations qu'il a faites dans le passé au sujet du bilinguisme et du Québec, M. Clark ne se dissimulerait pas derrière les arguments de la sacro-sainte sécurité aérienne dont il connaît bien le caractère specieux, tout comme il connaît l'imposture des délégués de CALPA et de CATCA.

Mais, justement, il n'en tient pas qu'à lui. Quand il passe un dimanche avec ses amis du PC-Québec, au bord du Lac Masson, M. Clark comprend tout. Et si quelques points restent obscurs, M. Claude Dupras et ses amis font la lumière. Mais, rentré à Ottawa, l'homme du compromis investi à Ottawa en février doit affronter son groupe parlementaire, tous ces messieurs de l'Ouest et de l'Est qui, eux, ont adhéré à la politique du "bilinguisme en principe", mais sont en réalité solidaires moralement de la CALPA, de la CATCA et des ligues qui les appuient dans le Globe and Mail. Alors, M. Clark n'est plus maître de la situation. Il n'est pas maître de son caucus. Il ne lui reste qu'à tergiverser, qu'à faire du "shadow-boxing", ce qui n'interdit pas à MM. Wagner et LaSalle de réclamer des têtes libérales, d'exiger la démission de Mme Jeanne Sauvé, d'engager les députés francophones de la majorité ministérielle à démissionner. Allons, messieurs, un peu de courage!

Mais il ne vient pas à l'esprit de MM. LaSalle et Wagner d'exiger de leur chef et du caucus conservateur l'adoption d'une position claire dans la crise actuelle. Ils sont prompts à dénoncer l'inconscience des Libéraux du Québec, à relever les outrances verbales de Madame Sauvé. Mais que disent-ils de l'attitude de leur Parti et de leur chef. M. LaSalle, à qui un journaliste avait la bonne idée de poser la question hier, se borne à "réaffirmer que son chef croit toujours dans l'implantation du bilinguisme". Où ça? En Belgique? En Suisse?

Et si le reporter insiste. M. LaSalle a un complément de réponse à donner: "C'est, dit-il, la responsabilité du gouvernement: M. Trudeau se doit de trouver une solution à ce problème!" Merci tout de même.

Michel ROY

### LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910  
Directeur: Claude Ryan  
Rédacteur en chef: Michel Roy  
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny  
Directeur de l'information: Jean Francoeur  
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bovin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$52 par année; six mois: \$28. À l'étranger: \$57 par année; six mois: \$31. Trois mois: \$19. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Un manifeste clandestin pour la "démocratisation" de la Pologne

1) Les droits fondamentaux et les institutions politiques

Les pays appartenant au bloc dit "socialiste", c'est-à-dire les pays assujettis à Moscou, l'U.R.S.S. y compris, se trouvent en état de crise permanente bien que dissimulée. Cette crise est provoquée par la tension intérieure, le mécontentement des peuples opprimés, le mauvais fonctionnement de l'économie du système, le fait d'être à la remorque des pays où le développement technique social et culturel est libre. Cette crise doit inévitablement éclater aussi bien sur le plan intérieur, qu'international. Elle se manifeste par la scission du mouvement communiste international, se libérant du diktat de la Russie.

Il est impossible de prévoir le moment où cette crise éclatera dans toute son ampleur. Son explosion peut être rendue plus rapide par la politique aventureuse de l'U.R.S.S., dissimulant ses conflits internes par une agressivité croissante sur la scène politique internationale. Il se peut qu'elle commence par la Pologne. Nous devons être préparés à cette éventualité, conscients non seulement de la situation actuelle, mais également des objectifs que nous voulons atteindre. Alors seulement nous serons capables de choisir des moyens d'action appropriés. Nous devons nous efforcer de créer un front de solidarité et ne pas admettre qu'un unique groupe social se charge de protester contre la violation des droits de tout un peuple.

Notre programme englobe l'ensemble des problèmes polonais et prévoit la transformation totale des pouvoirs publics et des structures socio-économiques. Mais certains points de ce programme peuvent être réalisés indépendamment des autres sans attendre ce grand changement général de notre condition. Certains de ses éléments peuvent prendre corps dans notre vie car on peut mettre à profit, même à l'époque actuelle, des possibilités et droits existants. Ce programme est en même temps un programme évolutif.

Le droit à la franchise et à l'égalité

L'expérience des 30 dernières années a entraîné une perte de confiance quasi-totale de la nation polonaise à l'égard du gouvernement populaire. Cet état de choses fait naître un cynisme général et menace de voir apparaître une anarchie toujours dangereuse pour tout peuple et tout gouvernement. Le système du gouvernement d'après-guerre s'appuie essentiellement sur le secret policier et le men-

songe. Derrière le rideau de faux slogans, le parti et le gouvernement dissimulent devant le peuple leurs véritables façons de décider des choses qui concernent toute la nation et la vie quotidienne de chaque Polonais. Tout au plus on nous informe des décisions déjà prises — généralement quand leurs effets se font déjà sentir. La dissimulation, typique de la tradition russe, est l'expression du mépris du pouvoir à l'égard du peuple. Cette dissimulation sert non pas les intérêts de l'Etat, mais ceux de la clique au pouvoir.

Tout pouvoir doit venir du peuple, répondre devant lui de ses actes, car il est son serviteur. Ceux qui gouvernent, et non pas le contraire — tel est le fondement de la démocratie. Le gouvernement, et d'autres organes du pouvoir exécutif, doivent être soumis à la Diète et aux autres organes du pouvoir législatif, librement choisis par la nation.

Il faut introduire dans les rapports sociaux et politiques les principes d'ouverture et de confiance. Les citoyens ont le droit de connaître toute la vérité sur ce qui les concerne.

Les mesures discriminatoires juridiques et économiques touchant des groupes sociaux toujours nouveaux (paysans, artisans, congrégations religieuses, ensemble des croyants), accompagnées d'avancements et de privilèges attribués artificiellement aux membres du parti et aux autres suppôts du régime, indépendamment de leurs mérites réels (hormis ceux du conformisme et de la flagornerie) sont injustes et mènent à l'appauvrissement du potentiel humain de la nation. Pour un cadre qui n'est pas membre du parti, il est impossible d'utiliser pleinement ses capacités organisatrices. L'appartenance au parti toutefois, exige le renoncement à l'indépendance de l'esprit et la soumission aux décisions souvent changeantes des patrons de Moscou et de Varsovie. A cause de ce cercle vicieux, des centaines de milliers de citoyens ne peuvent mettre à profit leurs facultés, connaissances et initiatives; beaucoup ont émigré légalement ou non.

La restitution de l'égalité des droits de tous les citoyens, indépendamment de leurs origines, croyances ou appartenances politiques, est indispensable à l'assainissement de la situation. Elle conditionne également l'amélioration du fonctionnement de l'appareil administratif, à l'intérieur duquel il faudrait introduire des milliers de gens dont les capacités et les saines ambitions remplaceraient l'obéissance médiocre et la flagornerie des supporteurs du parti.

■ Depuis quelques mois, les signes de malaise politique et économique se multiplient à une cadence accélérée en Pologne. En décembre dernier le "manifeste des 59", signé par des intellectuels jouissant d'un prestige élevé, protestait contre des amendements à la Constitution qui eussent scellé en permanence la dépendance actuelle de la Pologne vis-à-vis de l'URSS. Au cours de l'hiver et du printemps, les modifications constitutionnelles projetées donnèrent aussi lieu à un sévère jugement de la part de la hiérarchie catholique polonaise. Ces semaines dernières, tour à tour, deux intellectuels éminents, W. Bienkowski, ancien membre du Comité central du Parti communiste, et E. Lipinski, doyen des économistes polonais et vieux militant marxiste, critiquèrent ouvertement plusieurs aspects de la politique gouvernementale. Tout récemment, le gouvernement se voyait obligé, devant les manifestations d'hostilité en provenance des milieux de travailleurs, de surseoir à des hausses de prix jugées nécessaires pour l'équilibre d'une économie en état de délabrement.

Dans la même foulée, nous recevons par l'entremise de la revue polonaise Kultura, publiée à Paris, le texte d'un manifeste qui circule présentement sous le manteau en Pologne et qui préconise un vaste programme de renouveau de la vie politique, économique et sociale en Pologne. Oeuvre d'un groupe d'intellectuels regroupés dans le Front national polonais de Lutte pour l'Indépendance, ce document comporte une description très sévère de la situation des institutions et des libertés en Pologne et présente une série détaillée de propositions de renouveau. Étant donné l'importance de ce document, nous en publierons de larges extraits en trois tranches distinctes, regroupées sous les titres suivants: droits fondamentaux et institutions politiques, réorganisation de l'économie et politique étrangère. Pour des raisons faciles à comprendre, il est impossible de révéler les noms des auteurs du document.

Nous nous noyons dans le mensonge. "Souveraineté" veut dire obéissance à l'U.R.S.S., "sécurité" signifie omniprésence de la police secrète, "liberté" impossibilité de choisir.

Il faut débarrasser la vie publique de cette hypocrisie qui nous humilie, nous abrute et nous opprime, qui fait que nos enfants apprennent à mentir dès leur plus jeune âge et que notre vie d'adulte se passe dans une atmosphère de duplicité, d'amertume et de cynisme. Aux mots: Patrie, indépendance, démocratie, liberté, socialisme, égalité, justice, nous nous devons de restituer le sens et le respect qui leur sont dus.

L'intégrité des tribunaux et de l'administration publique

L'un des résultats les plus désastreux de l'exercice du pouvoir par le régime communiste qui nous fut imposé, est la perte de toute indépendance des tribu-

naux. Leur soumission, au niveau de toutes les instances, à la pression de l'appareil du parti, lequel joue également un rôle décisif dans la nomination des juges et contrôle directement l'activité du parquet, est chose connue. La suprématie des organes chargés d'instruire un procès se fait de plus en plus sentir. Ni les juges, ni les procureurs n'osent mettre en question les affirmations de fonctionnaires du ministère de l'Intérieur. Cet état de choses constitue la menace du retour aux méthodes staliniennes de la terreur policière. Rebâtir un système de justice libre est une des principales tâches incombant à la nation polonaise. L'inamovibilité des magistrats, nommés par les représentants du peuple, devrait être une des premières exigences allant dans ce sens. Tous les citoyens devraient revendiquer aujourd'hui avec insistance le respect de la loi. Ceci concerne tout particulièrement les fonctionnaires de la magistrature et les avocats dont la réputation morale risque d'être complètement compromise aux

yeux de la nation.

Le contrôle social, c'est-à-dire la participation de tous les citoyens à la gestion du pays confiée aux institutions et aux entreprises d'Etat, n'existe simplement pas en Pologne. La Diète n'est qu'une parodie de parlement, un organe de pur décor; les conseils nationaux, nommés en réalité par l'appareil du parti, ne peuvent exercer leurs droits théoriques que si le comité du parti responsable le leur permet. Même le fonctionnement des centres mécaniques dans les campagnes ou des magasins d'alimentation ne peut jamais être contrôlé par les groupes sociaux indépendants du parti. Même la mise au jour des abus ou des actes "portant atteinte au respect de la loi", n'autorise pas le citoyen polonais au droit de regard sur les activités de l'appareil administratif d'Etat; lequel a tout loisir "d'arranger" l'affaire en question ou de l'étouffer comme il a étouffé l'instruction dans l'affaire du massacre du littoral de 1970 et celle concernant la vague d'incendies à Varsovie cinq ans plus tard.

Nous soutenons que c'est au peuple qu'il appartient de gouverner par l'intermédiaire de ses représentants choisis dans un suffrage libre, universel, direct, secret et proportionnel. En commençant par la Diète, en tant que plus haut organe du pouvoir, et en passant par tous les échelons de la hiérarchie, dans tous les domaines politiques et économiques du pays, les représentants du peuple choisis librement, et même tout citoyen individuellement, doivent avoir le droit et la possibilité de contrôler la manière dont les organes s'acquittent de ses tâches et appliquent la loi. Pour le moment, il faut exploiter plus efficacement les conseils ouvriers dont l'action peut être contrôlée

La liberté d'expression et d'association

La liberté d'expression est théoriquement garantie même par la constitution de la R.P.P. Mais la censure de la presse, des publications et des spectacles et en contradiction avec cette garantie. Cette censure a été créée par un décret, mais le principe de son fonctionnement n'a jamais été légalisé par aucun acte juridique, ni aucune instruction accessible au public. Elle insulte notre peuple, profondément attaché aux libertés civiles.

La liberté d'expression est la liberté de faire circuler des informations portant sur des faits et la liberté d'échanger des idées. L'absence de la première fait que nous ne connaissons pas la vérité sur notre propre pays, ni sur ce qui se passe

au dehors de ses frontières. Depuis trente ans, systématiquement abrutis par le régime ou la déformation de l'information, nous devenons perplexes et perdus face à la réalité. Nous sommes menacés d'être rabaisés au même niveau d'ignorance et d'abaissement que les peuples de l'U.R.S.S. pour avoir été manipulés par la propagande et la censure.

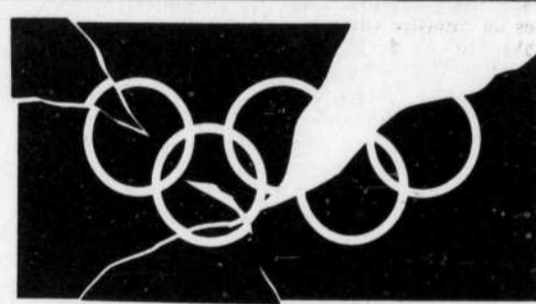
L'absence de libre circulation des idées rend impossible un sain développement de la nation. En lui mentant, le gouvernement se ment à lui-même. Ceci fut cause de plus d'une tragédie sanglante (Poznan 1956, le littoral 1970). Et, à présent, nous sommes effrayés de voir s'élargir le gouffre entre ce que déclare la propagande officielle et ce que pensent, savent et disent les citoyens.

La liberté d'expression n'est pas un luxe à l'usage des intellectuels, mais un article de première nécessité pour tous. La restitution de la liberté d'expression est l'un de nos principaux buts. Il faut confier la direction des mass-média à des gens qui pourront informer impartialement le public de tout ce qui se passe dans le monde et en Pologne. Ceci concerne avant tout la radio et la télévision. Il faut autoriser la création des journaux et des éditions libres. Nul ne doit être condamné pour avoir exprimé ses opinions politiques, ses appartenances idéologiques, pour avoir diffusé des informations portant sur des faits, pour avoir copié des livres et des publications qu'elles qu'elles soient.

La seule association pouvant agir en Pologne sans contrainte est le parti. Toutes les autres sont par lui contrôlées, restreintes ou corrompues. La fondation de nouvelles associations est rendue pratiquement impossible, car elles doivent obligatoirement appartenir au "Front d'unité nationale", dirigé par le parti. C'est le contraire que l'on observe plutôt, car le parti vise à la fusion des organisations qu'il contrôle déjà, comme celles de jeunesse par exemple. La tendance du parti, c'est de changer l'ensemble des citoyens en un troupeau docile et uniforme, et d'empêcher toute solidarité entre des hommes librement associés.

La confiance entre la nation et le pouvoir, l'égalité réelle et le contrôle social ne peuvent être réalisés sans la liberté effective des associations, qu'elles soient politiques, sociales, religieuses ou culturelles. Leur libre existence constituera la meilleure garantie des relations démocratiques entre le pouvoir et les citoyens. De telles associations pourront plus tard se transformer en groupes ou partis po-

Voir page 6: Pologne



UNE COMMÉMORATION

En souvenir des onze athlètes israéliens assassinés lors des Jeux de la 20ème Olympiade de Munich

aura lieu  
Lundi le 12 juillet 1976 à 18.45 heures  
dans l'enceinte de  
la synagogue Shaar Hashomayim,  
120, Côte St. Antoine, Westmount, Montréal.

Le Très Honorable PIERRE ELLIOTT-TRUDEAU, Premier ministre du Canada  
participera à la cérémonie.

Le public est invité.

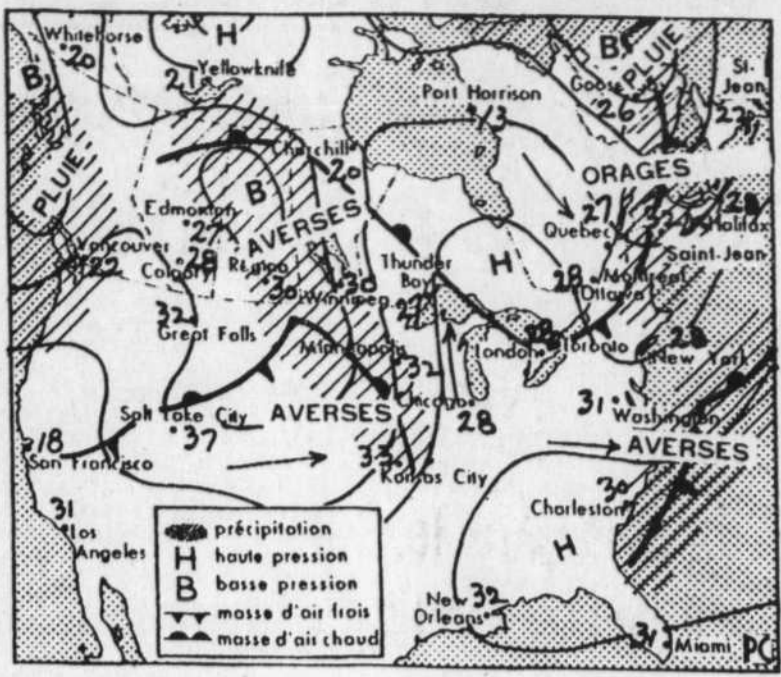
Les portes seront ouvertes à 17.00 heures et fermées à 18.45 heures.

Aucun siège ne sera réservé.  
Les premiers arrivés seront  
les premiers servis.

Organisé par la Communauté juive du Canada  
sous le patronage d'un comité d'honneur:

- |   |   |  |  |   |   |  |  |
|---|---|--|--|---|---|--|--|
| Alan Bronfman, F.R.S.A.<br>Président - Comité d'honneur                                   | Hon. W.Z. Estey<br>Juge en Chef - Cour Supérieure<br>d'Ontario                                  | H.H.P. Bakar<br>Maire - Régina, Saskatchewan                                 | Hon. Hartland Molson<br>Président Honoraire -<br>Les Compagnies Molson           | J. P. Murphy<br>Président - Banque Mercantile du<br>Canada                    | Mme Sadye Bronfman, O.B.E.  | Thomas O. Hecht<br>Président adjoint - Federation<br>Sioniste Canadienne       | Pierre Taschereau<br>Président - Canadian National<br>Railways   |
| Très Hon. Bora Laskin, C.P.<br>Juge en Chef - Cour Suprême du<br>Canada                   | Hon. Samuel Freedman<br>Juge en Chef - Cour d'Appel du<br>Manitoba                              | Joseph J. Fabbro<br>Président - Conseil Régional<br>de Sudbury               | Juge Sydney M. Harris<br>Président - Congrès Juif Canadien                       | Dr. Frank C. Peters<br>Président - Université Sir Wilfrid<br>Laurier          | Jean P.W. Ostiguy, Inc.   | Phil Granovskiy<br>Président - Appel Juif Unifié du<br>Canada, Inc.            | Louis Desmarais<br>Président - Canada Steamship Lines  |
| Hon. Mitchell W. Sharp, C.P.<br>Président du Conseil Privé                                | Hon. Jue Ian MacKeigan<br>Cour Suprême - Nouvelle-Ecosse  | Donald C. MacCallum<br>Maire - Westmount, Québec                             | Yves Pratte<br>Desjardins, Ducharme, Bourque,<br>Desjardins & Pratte             | Rév. Père J.A. Graham S.J.<br>Recteur - Université Concordia                  | Dr. R.W. Begg<br>Président - Université de<br>Saskatchewan                  | Souf Marie Noëlle<br>Président - CA - EL                                       | Revérend Père Richard Arès<br>Revérend Malcolm MacDonnell<br>Président - Université St. François<br>Xavier |
| Hon. Bryce Stuart Mackasey<br>Ministre des Postes, des<br>Consommateurs et des Aff. Coop. | Hon. E. M. Culliton<br>Juge en Chef - Saskatchewan  | Arthur Phillips<br>Maire - Vancouver, C.B.                                   | A. Powis<br>Président - Noranda Mines  | E. Jacques Courtois<br>Président - Gaz Métropolitain, Inc.                    | Edward Bronfman<br>Président - Edper Investments Ltd.                       | Pierre Ladouceur<br>La Presse - Chroniqueur Sportif                            | Bernard Beaupré<br>Commissaire - Comité Conjoint<br>International  |
| Hon. Jean-Pierre Goyer, C.P.<br>Ministre des Approvisionnements<br>et Services            | Hon. William A. McGillivray<br>Juge en Chef - Alberta   | Sario Desnoyers<br>Maire - Dorval, Québec                                    | Phil. Givens, M.P.P. Ontario<br>Président - Fédération Sioniste<br>Canadienne    | John R. Evans<br>Président - Université de Toronto                            | J. H. Moore<br>Président - John Labatt Ltd.                                 | George Wooton<br>Recteur - Douglas Collège, Vancouver                          | LI. Col. Hervé Baribeau, E.D.<br>Président - Baribeau & Son, Inc.  |
| Hon. Marc Lalonde, C.P.<br>Ministre de la Santé et du Bien-Être                           | Hon. A.J. Cormier<br>Juge en Chef - Cour Suprême du<br>Nouveau-Brunswick                        | Dr. Charles H. Best, C.C.<br>Dr. Gerhard Herzberg, C.C.<br>Prix Nobel - 1971 | Grazien Gélinas<br>Coopération de Développement du<br>Film Canadien              | Sol Kanes<br>Président - Banque Fédérale de<br>Développement                  | Sénéteur Henry D. Hicks, C.C.<br>Président - Université de Dalhousie        | E.J. Monahan<br>Président - Université Laurentienne<br>Région du Québec        | A.G. Macintosh<br>Recteur - Collège des Professeurs<br>de Nova Scotia                                      |
| Hon. Barnett J. Danson, C.P.<br>Ministre d'Etat aux Affaires Urbaines                     | Hon. Dr. Victor Goldbloom, M.A.N.<br>Ministre des Affaires Municipales<br>et de l'Environnement | Dr. Pierre Grondin, O.C.<br>Institut Cardiologique de Montréal               | Morris Flicht<br>Président - B'nai B'rith  | James T. Black<br>Président - Les Compagnies Molson                           | Sam Rietman<br>Président - Rietman's Ltée.                                  | Leon Teitelbaum<br>Président - Congrès Juif Canadien -<br>Région du Québec     | Francis Pierre Paradis<br>Président - Industriel - Industrial<br>Acceptance Corporation                    |
| Hon. Jack S. Cullen<br>Ministre du Revenu National  | Hon. Jean Lesage, C.P.<br>Maire de Montréal, Québec   | Harold M. Wright<br>Président - Association<br>Olympique Canadienne          | Jean Béliveau<br>Les Canadiens, Montréal   | L. Edmond Ricard<br>Président - Imperial Tobacco Ltd.                         | Red Fisher<br>Chroniqueur Sportif - Montreal Star                           | Ronald L. Watts<br>Président - Université Queens                               | Dr. Owen Carrigan<br>Président - St. Mary's University   |
| Hon. Robert Bourassa<br>Premier Ministre du Québec  | Paul Godfrey<br>Président - Toronto Métropolitain   | R. F. Bennet<br>Président - Ford Motor Company<br>of Canada                  | William D. Mulholland<br>Président - Banque de Montréal                          | Tres Rév. G. Emmett Carter<br>Président - Conférence Catholique<br>Canadienne | Dr. Alec K. Paterson<br>Président - Université Bishops                      | George Hanson<br>Chroniqueur Sportif - Montreal Star                           | Dr. D. Owen Carrigan<br>Président - St. Mary's University  |
| Hon. William Davis<br>Premier Ministre de l'Ontario                                       | Edmund Morris<br>Maire - Halifax, Nouvelle Ecosse   | Dr. R.E. Bell, C.C.<br>Recteur - Université McGill                           | Charles Bronfman<br>Président - Seagram Co. Ltd.                                 | Léo Laroie<br>Président - Banque Provinciale<br>du Canada                     | T.D. Wallace<br>Président - Université de Victoria                          | Madame Solange Chaput-Rolland,<br>O.C.   | Charles A. Lussier<br>Commissaire - Commission de la<br>Fonction Publique du Canada                        |
| Hon. Peter Lougheed<br>Premier Ministre - Alberta   | Rod Sykes<br>Maire - Calgary  | Dr. Larkin Kerwin<br>Recteur - Université Laval                              | Dr. G. Forbes Elliot<br>Recteur - Université du<br>Nouveau Brunswick             | Gordon Altkinson<br>Chroniqueur Sportif CBC                                   | Ray D. Wolfe<br>Président - Groupe Oshawan Ltée.                            | Dr. David Ouchtenberg<br>Recteur - Conservatoire Royal de<br>Musique (Toronto) | Hon. John L. Nichol<br>Président - Lester B. Pearson College   |
| Hon. Richard Hatfield<br>Premier Ministre - Nouveau-Brunswick                             | E. A. Flewelling<br>Maire - Saint-Jean,<br>Nouveau-Brunswick                                    | Roger Lemelin<br>Président - La Presse                                       | E. Donald Gray-Donald<br>Président - Banque d'Épargne du<br>District de Montréal | A.A. Franck<br>Président - Genstar Ltd.                                       | Gordon Brown<br>Président - Université Athabaska<br>(Edmonton)              | Saul Hayes, O.C., C.R.   | D. F. Miller<br>Recteur - Université de<br>Colombie Britannique  |
| Hon. Allan E. Blakeney<br>Premier Ministre - Saskatchewan                                 | G. Peter Polien<br>Maire - Victoria,<br>Colombie Britannique                                    | Dr. John W. O'Brien<br>Recteur - Université Concordia                        | Andy O'Brien<br>Chroniqueur Sportif - Montreal-Star                              | Gilles Boulet<br>Président - Université du Québec à<br>Trois-Rivières         | J. Roland Côté<br>Président - Desroches Jasmin                              | Andrew S. Beaubien<br>Président - Beaubien - Lévesque, Inc.                    | Dorothy Reitman<br>Président - Conseil National<br>des Femmes Juives                                       |
| Hon. Frank D. Moore<br>Premier Ministre - Terre-Neuve                                     | Gilles Lamontagne<br>Maire - Québec   | Jan D. Sinclair<br>Président - Canadian Pacific Ltd.                         | J. Louis Lévesque<br>Président - Lévesque-Beaubien, Inc.                         | John Robertson<br>Président - Université de l'île du<br>Prince Édouard        | Dr. Ronald J. Baker<br>Président - Université de l'île du<br>Prince Édouard | Gén. Jacques A. Desraza, C.B.E.  | Mme M. Kovitz<br>Recteur - Université d'Alberta  |
| Madame Thérèse Casgrain,<br>C.C., O.B.E.  | Jane E. Begelow<br>Maire - London, Ontario  | Hon. Maurice Sauvé, C.P.<br>Vice-Président -<br>Consolidated Bathurst        | Dr. A. N. Burns<br>Président - Université McMaster                               | D. Carleton Williams<br>Président - Université Western<br>Ontario             | Joe Ain<br>Président - Services Communautaires<br>Juifs                     | Dr. David Ouchtenberg<br>Président - Université Acadia                         | Clara Balfanzky<br>Président - Hadassah Wizo du Canada   |
| Hon. Carl Goldenberg, O.E., O.B.E.<br>Sénateur  | Albert H. Weeks<br>Maire - Windsor, Ontario   | G. S. Waldo<br>Président -   | William I. Turner<br>Président - Consolidated Bathurst                           |   |   | Dr. F. Miller<br>Recteur - Université de<br>Colombie Britannique               | Neri Bloomfield<br>Tew Nind<br>Président - Université Trent  |

# la météo



Une perturbation frontale en provenance des Prairies balaya la province entière aujourd'hui. Des orages à l'avant de cette perturbation seront suivis de faibles averses à l'arrière. Le temps chaud et humide que nous avons connu depuis déjà presque une semaine fera place à un temps plus sec à l'arrière de la perturbation. Les températures seront quelque 3 à 5 degrés plus basses que celles que nous avons connues, soit plus près des normales saisonnières.

Abitibi et Pontiac-Témiscamingue: généralement ensoleillé. Maximum: 24 à 26. Aperçu pour demain: beau et plus sec.

Laurentides, Haute-Mauricie, Chi-

bougamau et Lac Saint-Jean: passage nuageux avec des averses ou des orages, mais dégagement progressif au cours de la journée. Maximum: 25 à 27. Aperçu pour demain: beau, un peu plus frais.

Outaouais, Montréal, Québec, Trois-Rivières et Cantons de l'Est: nuageux avec des averses ou des orages se continuant jusqu'à midi, dégagement progressif par la suite. Maximum: 26 à 28. Aperçu pour demain: beau et plus sec.

Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski et Gaspésie: passage nuageux avec quelques averses ou orages. Maximum: 24 à 26. Aperçu pour demain: plutôt ensoleillé et frais.

ailleurs, à la suite des juges enquêteurs, que le protocole d'entente avec la CATCA et la CALPA lie le gouvernement et non la commission. Advenant que cette dernière ne puisse soumettre un rapport unanime, le gouvernement procéderait à de nouvelles études afin de dissiper les craintes exprimées par l'un ou l'autre commissaire. Ce qui retarderait d'autant l'implantation progressive du bilinguisme aérien au Québec.

Enfin, le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, a dénoncé à son tour le protocole d'entente et accordé son entier appui aux Gens de l'air du Québec.

## LES HÔPITAUX

nouvelles ou inédites. A ce stade de l'impasse, l'offre du statu quo n'est pas à écarter et si cette solution n'apparaît pas la plus honorable au terme d'une lutte aussi épuisante, sans doute plairait-elle davantage aux infirmières plutôt que tout reculé dans leurs demandes formelles, particulièrement sur les clauses de mobilité et des horaires de travail que le gouvernement veut imposer aux 5.500 gardes-malades, comme il a pu le faire avec les 13.000 infirmières du Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS).

Du côté des techniciennes qui luttent surtout pour le principe de la parité de salaires avec les infirmières et qui n'en sont éloignées que de quelques dollars, l'on peut présumer que le moindre progrès perçu dans les négociations avec la FIQ serait de nature à assouplir l'attitude. Cependant, la partie patronale ne démont pas du fait qu'une entente de principe a été conclue avec ces para-médicaux, et qu'il n'est pas question de rouvrir ce dossier.

Hier, au Conseil des ministres à Québec, le ministre de la Fonction publique a fait état de la situation dans les secteurs de l'Éducation et des Services de santé. M. Oswald Parent s'est déclaré raisonnablement optimiste puisque, hier après-midi, les négociations se poursuivaient sur toutes les questions salariales pour les professeurs de l'élémentaire du secondaire et du collégial. Une entente était déjà intervenue au niveau collégial sur les clauses normatives.

Il semble qu'une entente soit également intervenue pour le personnel de soutien et les professionnels de ce secteur de l'Éducation. Ce projet est actuellement soumis aux membres par les négociateurs syndicaux.

Par ailleurs le ministre Oswald Parent a informé le Conseil des ministres qu'une injonction serait signifiée, aujourd'hui à chacune des 5.500 infirmières encore en grève. Le gouvernement a décidé que des poursuites seraient intentées dans la journée de vendredi, pour outrage à la magistrature, contre les infirmières qui n'auront pas repris le travail.

## LOCKHEED

La société, qui n'avait pas réussi à emprunter \$375 millions pour financer la première proposition, a déclaré que d'après la nouvelle proposition, elle n'aurait besoin que de \$50 millions à la fois à des intervalles de six mois.

Le fait que la proposition est soumise au cabinet avec une recommandation ne signifie pas que le projet sera accepté.

En mai, le cabinet décida que le gouvernement devrait financer lui-même la proposition puisque Lockheed ne pouvait réunir les fonds. Le bruit courut que l'affaire était virtuellement conclue.

Le lendemain, le premier ministre Trudeau persuada le cabinet de faire marche arrière. L'affaire Lockheed tomba à l'eau.

Lockheed a déclaré que sa nouvelle proposition prévoit de reporter l'installation de l'équipement électronique à plus tard et d'autoriser la Défense à se le procurer à une date ultérieure.

Le coût total demeurerait à \$1 milliard environ.

Les avantages dont profiterait l'industrie canadienne demeureraient à peu près les mêmes, soit plus de \$500 millions.

Le remplacement du vieux Argus affecté à l'heure actuelle au patrouillage à longue distance commencera une année plus tard que prévu originalement, soit en 1980-81.

Le ministre de la Défense, M. James Richardson, a dit que ses collègues savent déjà que Lockheed Aircraft a réussi à résoudre ses problèmes financiers. De sorte que la dernière proposition de Lockheed sera étudiée avant toute autre, y compris celle de Boeing, qui a fait une offre pour la fourniture d'appareils 707.

Il semble que l'entente finale, qui prévoit que Lockheed assumera le financement initial, pourra être complétée d'ici une dizaine de jours, mettant ainsi fin à un suspense qui dure depuis décembre dernier.

Dans le cours du violent débat qui a entouré cette affaire, le ministre des Approvisionnements et services, M. Jean-Pierre Goyer, s'est plaint d'avoir été mal informé par un haut fonctionnaire; ce dernier vient d'intenter une poursuite en libelle diffama toire contre le ministre.

## L'ESPAGNE

majorité du nouveau gouvernement. La plupart des jeunes techniciens catholiques sont issus de l'ACNDP (Action catholique nationale des propagandistes) oeuvre d'action catholique s'adressant plus spécialement aux cadres et aux jeunes des familles "en place". Très fréquemment, cette action catholique a été

rivale de l'Opus Dei, organisation catholique laïque dont la présence au sein du gouvernement est beaucoup moins importante qu'on aurait pu le croire au moment de la démission de M. Carlos Arias Navarro.

Trois ministres sont identifiés à cette organisation, mais leurs liens ne sont pas toujours directs. De nombreux techniciens du nouveau ministère ont d'autre part été formés à l'école de la banque Banesto, la plus importante banque espagnole, parmi eux on doit relever les noms de MM. Carriles, aux finances et Lavilla à la justice.

Voici la liste des ministres: premier vice-président du gouvernement, chargé des problèmes de la défense: le lieutenant général Fernando de Santiago y Diaz de Mendivil, qui occupait la même position dans le gouvernement précédent.

deuxième vice-président "exécutif", ministre de la présidence: Alfonso Osorio Garcia, UDE "de gauche".

ministre des Affaires étrangères: Marcelino Oreja Aguirre, Tacito, c'est-à-dire, jeune catholique libéral modéré.

Justice: Ladelino Lavilla, Tacito.

Armée: lieutenant général Felix Alvarez Arenas Pacheco.

Marine: Amiral Gabriel Pita de Veiga.

Aviation: lieutenant général Carlos Franco Iribarnegaray. Ces trois ministres appartenaient au précédent cabinet.

Finances: Eduardo Carriles Lagarraga, directeur général de la compagnie d'assurances Phoenix, UDE.

Intérieur: Rodolfo Martín Villa, ancien ministre des syndicats, phalangiste libéral.

Travaux publics: Leopoldo Calvo Sotelo, UDE (gauche), anciennement ministre du Commerce.

Éducation: Aurelio Menendez, professeur de droit administratif, libéral.

Travail: Alvaro Rengifo Calderon, technicien proche de l'Opus Dei.

Industrie: Carlos Perez de Brico, également proche de l'Opus Dei, garde son portefeuille.

Agriculture: Gerardo Abril Martorell, technicien sans tendance politique connue.

Information et tourisme: Andres Reguera Guajardo, Tacito et UDE "gauche".

Loement: Francisco Lozano Vicente, titulaire du même poste, proche de l'Opus Dei.

Secrétaire général du Mouvement: Ignacio Garcia Lopez, ancien chef de cabinet de M. Suarez à ce ministère.

Relations syndicales: Enrique de la Mata, UDE "gauche".

## LOCK-OUT À LA SAQ

que la grève n'était pas souhaitable mais ajoutait "ce n'est pas parce qu'il y a les Jeux olympiques que les règles du jeu sont changées".

Il semble bien que la force de négociation du Syndicat soit moins grande qu'on aurait pu le penser au début de la semaine, notamment à Montréal. En effet, la grève n'a généralement pris personne par surprise, notamment dans la région de Québec où les magasins se sont vidés en quelques heures dans la matinée d'hier. Les clients industriels de la SAQ hôtels et restaurants, ont par ailleurs des provisions qui leur permettent de voir venir plusieurs semaines.

Le calme avec lequel le public a réagi à cette grève de la Société des alcools semble avoir influencé le ministre de la Fonction publique. La décision d'hier du Conseil des ministres prouve que le gouvernement est prêt à affronter une autre longue grève de la Société des alcools. En 1968, la grève avait duré cinq mois mais elle impliquait les ouvriers d'entrepôt qui, cette année, ont déjà signé leur convention.

## VILLAGE OLYMPIQUE

Suite de la page 3

d'Air France en Ouganda. La Gendarmerie royale a dirigé quelques enquêtes sur la foi de renseignements anonymes. Elle a notamment été guidée à Bromont où elle a fait enquête sur un Indien du Canada qui avait été pris pour Carlos. Ce dernier a 26 ans, il est Sud-Américain et son vrai nom est Ilich Carlos Sanchez. Son spectre apparaît partout, et particulièrement ici en cette période des Jeux.

La pelouse Au stade olympique tout est prêt, mais la belle pelouse d'athlétisme qui sera remplacée par du gazon artificiel après les Jeux a souffert de l'humidité des derniers jours. Les champignons y croissent inopinément, et le fond est détremé au point qu'on songe à l'assécher à l'air chaud. A l'abri du vent, l'aire d'évolution et les pistes du stade sont prisonnières de l'humidité.

## POLOGNE

Suite de la page 5

litiques, dans le cadre d'un système démocratique pluraliste.

L'éducation des enfants et de la jeunesse dans la R.P.P., dont on parle tant, n'a pas pour but la formation des esprits et des caractères, mais la production de citoyens obéissants. On restreint leurs connaissances de l'histoire nationale, on remplace celles qui concernent le monde contemporain par des slogans, on détruit toute manifestation d'indépendance de la pensée et l'expression des convictions. Du corps enseignant on exige le renoncement au grand rôle d'éducateurs autonomes, en

# Lamontagne invite le Sénat à se mouiller

OTTAWA (Le Devoir) Le Sénat canadien a été invité hier à réaffirmer sa foi dans la politique de bilinguisme du gouvernement fédéral, et même à offrir sa médiation dans le conflit concernant l'utilisation du français dans les communications aériennes au Québec.

Formulée par le sénateur Maurice Lamontagne, l'invitation constitue un appui à la position de principe de l'Association des gens de l'air du Québec (AGAQ). Le débat sur la motion a été ajourné.

Le représentant d'Inkerman à la Chambre haute demande au Sénat de "réitérer son appui entier à la Loi sur les langues officielles, y inclus le droit des pilotes de l'air de fonctionner dans la province de Québec dans l'une ou l'autre des deux langues officielles, selon leur choix".

Cet appui est toutefois assorti d'une condition qui en limite considérablement la portée: l'exercice du droit reconnu aux pilotes francophones devra être compatible avec les normes de sécurité aérienne telles que définies dans la loi de l'aéronautique.

Cette loi ne pourra être modifiée tant que la commission d'enquête formée de trois juges n'aura pas remis un rapport favorable à la poursuite du programme de bilinguisme dans les communications air-sol au Québec.

M. Lamontagne estime que le Sénat ne doit pas demeurer indifférent au conflit linguistique qui secoue présentement le pays. Selon lui, cet organisme législatif est même le plus apte à examiner froidement toute cette question. D'où son offre de médiation pour que les associations de pilotes de ligne (CALPA) et de contrôleurs aériens (CATCA) fassent une trêve avec les Gens de l'air du Québec.

Le sénateur se dit convaincu d'avoir l'appui largement majoritaire de ses pairs; mais, pour être adoptée, sa motion requiert l'unanimité du Sénat.

Il ne semble pas que tel sera le cas. En effet, le premier conservateur à donner la réplique au propositer, le sénateur David Walker, a fait valoir que le Sénat ne devait pas intervenir, même de façon indirecte, dans le travail de la commission d'enquête créée la semaine dernière.

M. Lamontagne n'est pas de cet avis, estimant que rien, dans sa proposition, ne porte atteinte à la commission.

Dans son discours, prononcé en anglais, le sénateur québécois a rappelé que plusieurs pays membres de l'OACT (aviation civile), utilisent deux langues, et même plus, dans leurs communications aériennes. Au Canada même, les pilotes peuvent utiliser le français depuis 1962 en cas de stress et d'urgence, et cette politique a pris de l'ampleur depuis deux ans.

Or, note M. Lamontagne, les pilotes canadiens ont dû s'adapter aux conditions admises par l'OACT, un peu partout à travers le monde; et nulle part, un seul incident ne fut attribué à ce jour à l'utilisation de deux langues.

Le sénateur ne veut pas s'immiscer dans l'enquête qui débute. Mais il estime qu'il faut faire confiance aux experts du ministère des Transports, qui ont entrepris des études poussées. Il espère fortement que les Gens de l'air du Québec participeront aux études sur simulateur de vols, avec des experts compétents et impartiaux.

"Il faut qu'ils soient là, dit M. Lamontagne, ils ont quelque chose à faire valoir et ils auront tort s'ils ne le font pas." Selon lui, les études techniques dureront entre 15 et 18 mois.

leur imposant par contre le devoir de transmettre passivement des informations venant d'en haut. L'école polonaise est en passe de devenir l'école du mensonge et de l'opportunisme.

Ceci a des suites pédagogiques désastreuses et ruine l'autorité morale de l'enseignement polonais, de cet enseignement qui s'inscrit dans notre histoire de façon si glorieuse. Des milliers de personnes ayant la vocation de l'enseignement font un autre métier, ne pouvant supporter une situation aussi humiliante.

Nous revendiquons une école libérée du mensonge, de la peur et des pressions politico-policieres. Une école qui rendra à l'enseignement polonais sa dignité. Une école inculquant l'autonomie de la pensée, la droiture du caractère, la force morale.

Le corps enseignant polonais doit s'efforcer actuellement de ne pas trahir sa conscience patriotique, même si cette tâche s'avère être lourde. Quant aux élèves, ils se doivent d'être compréhensifs à l'égard de leurs professeurs dont la situation est souvent tragique.

Le développement des sciences et de la culture en général a été freiné ces dernières années à cause de l'ingérence des organes du parti et du ministère de l'Intérieur dans les travaux des universités et de l'Académie Polonaise des Sciences. On leur impose des plans de travail, on limite la liberté des recherches et des cours, on transforme les responsables des centres scientifiques en dociles exécutants des commandes officielles arbitraires, on espionne les étudiants, on soumet à diverses chicanes les plus courageux parmi les chercheurs. Cette politique cause des pertes inestimables pour la culture et l'économie de notre pays lesquels commencent à avoir un retard considérable sur les pays du monde libre.

Les universités polonaises doivent absolument retrouver leur autonomie. Les élections des recteurs et des doyens ne peuvent pas se dérouler sous la pression politico-policier. L'Académie Polonaise

des Sciences doit reconquérir son statut de corps autonome composé d'hommes de science de la plus haute autorité et du plus haut mérite.

## La liberté religieuse

L'Église catholique a joué en Pologne depuis des siècles un rôle considérable, non seulement religieux mais également moral, social et éducatif. Dans la période de l'après-guerre, l'accomplissement de ce rôle fut rendu difficile, voire irréalisable, du fait de la fermeture des écoles, de la liquidation de nombreux centres et organisations, du retrait des hôpitaux et des établissements de bienfaisance appartenant à l'Église. Ceci entraîna entre autres une baisse considérable du niveau de l'aide sociale aux malades et aux handicapés en Pologne. L'enseignement religieux, supprimé dans les écoles, rencontra des difficultés hors de celles-ci. On dressa d'énormes obstacles à la construction de nouvelles églises. La libre activité sociale des paroisses subit de graves contraintes. On soumet à diverses chicanes des enseignants, des éducateurs, des militaires et des fonctionnaires de l'administration du fait de leur pratique religieuse. Ceci ne fut pas seulement les garanties constitutionnelles de la liberté de conscience mais risque d'anéantir les possibilités éducatives de l'Église, inestimables à l'heure où s'effectuent de grands déplacements de population et des changements sociaux.

L'Église catholique, qui a su affirmer sa très grande autorité morale pour s'être opposée à l'envahisseur pendant la guerre et à la persécution communiste, doit reconquérir sa pleine liberté d'action et la possibilité de remplir ses fonctions. L'importance de cette puissante institution devrait trouver sa confirmation juridique et politique. Ceci dans le cadre d'une parfaite tolérance et du respect pour les autres confessions et idéologies.

Prochain article: Les effets ruineux de la domination du Parti sur l'économie.

# Taiwan: "inacceptable ingérence", dit l'AOC

L'Association olympique canadienne (AOC), dans une déclaration officielle publiée hier à la Maison olympique de Montréal, souscrit entièrement à la position prise par le Comité olympique international (CIO) concernant l'admission des athlètes de Taiwan au JO.

Le président de l'AOC, M. Harold Wright, a déclaré que toute ingérence politique dans les Jeux Olympiques, en particulier quand l'accès du pays dans lequel se tiennent les jeux est interdit à des athlètes, ou contrecarré, est inacceptable et contraire aux assurances exigées et obtenues par le CIO au moment de l'attribution des Jeux.

M. Wright a précisé que l'assurance donnée par le gouvernement canadien, en 1969, concernant l'entrée au Canada de tous les athlètes olympiques pour les Jeux était "claire, complète et sans équivoque". De plus il a confirmé qu'aucune indication n'avait jamais été donnée à l'AOC par le gouvernement canadien que cet engagement serait annulé ou dénoncé. Dans le contexte olympique, M. Wright estime que la question de principe mis en cause est plus importante que la situation particulière due à l'existence de deux Chine et qui a donné naissance à cette controverse.

La reconnaissance politique ultérieure par Ottawa de la République populaire de Chine en 1970 ne peut, a déclaré M. Wright, altérer l'engagement ferme donné par le gouvernement canadien en 1969. Cet engagement était clair et autorisait sans restriction l'entrée au Canada des représentants de tous les comités nationaux olympiques reconnus par le CIO. Aucune reconnaissance ou jugement politique n'est contenu ou impliqué dans une telle obligation, qui est strictement de nature olympique.

Le président de l'AOC a ajouté que le gouvernement canadien n'a à aucun moment pris contact avec l'AOC pour signaler qu'il y avait des problèmes en ce qui

concernait à l'admission des athlètes de Taiwan (République de Chine). Si le problème avait été soulevé en 1970 lors qu'Ottawa a reconnu officiellement la République populaire de Chine, l'AOC aurait pu attirer l'attention du CIO sur cette question et les démarches nécessaires auraient été entreprises. Soulever cette question à une date aussi tardive, a dit M. Wright, constitue un très grave et inacceptable manquement à la parole donnée de la part du gouvernement du Canada, qui affecte gravement tant le peuple du Canada que l'AOC, l'organisation qui a présenté au CIO la candidature canadienne à l'organisation des Jeux, sur la foi de la parole du gouvernement.

## DÉCÈS

VEILLEUX, Angéline. — A Montréal, le 6 juillet 1976 à l'âge de 86 ans, est décédée Mme Angéline Veilleux, née Proulx, épouse de feu le Dr. Ernest Veilleux, autrfois de St-Zéphirin, (Couvral). Elle laisse dans le deuil ses enfants, Dr. et Mme Roger (Gabrielle Vallières) de Nicolet, le Dr. et Mme Irène Langlois (Françoise) de Longueuil, M. et Mme Jean-Louis (Gisèle Leclerc) de Moncton, N.-B., Soeur Suzanne, Fille de la Sagesse d'Haïti, Dr. et Mme Jean-Louis Tessier (Madeleine) de St-Lambert, M. et Mme Guy (Charlotte Picard) de Westmount, Yvon Dominican (Michèle) de Ville Mont-Royal; ses petits-enfants, et arrière-petits-enfants, et une soeur, Soeur Annette Proulx, S.G. de Nicolet, ainsi que beaux-frères, et belles-sœurs. Les funérailles auront lieu le jeudi 8 courant. Le convoi funèbre partira des Salons Paul-E. Lemaire de St-Zéphirin, pour se rendre à l'église de St-Zéphirin de Couvral où le service sera célébré à 3 heures, et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

## suites de la première page

## TAÏWAN

L'olympisme en refusant de reconnaître pleinement Formose. Ils estiment qu'il est trop tard pour démanteler les Jeux, et s'ils sont annulés, un dommage irréparable serait causé aux idéaux du mouvement.

Il ne leur restera donc, peut-on conclure, qu'à battre en retraite, avec diplomatie et discrétion, tentant à la fois de sauvegarder leurs principes et de respecter la décision ferme d'Ottawa.

D'autre part, l'influent New York Times a sévèrement critiqué le gouvernement canadien dans cette affaire, allant jusqu'à rappeler l'hostilité de Hitler à la participation des athlètes noirs aux Jeux de 1936. De même, le Washington Post estime que le Canada se fourvoie avec cette tentative de dernière heure d'imposer sa conception d'une seule Chine.

Entretiens, une délégation de Pékin est arrivée à Montréal, mais on ne connaît rien de ses allées et venues. La Chine populaire se refuse à participer aux Jeux tant que Formose en fera partie.

## LA CATCA

responsabilités de contrôle à d'autres régions (Toronto ou Moncton)".

Les dirigeants de l'AGAQ rencontrent M. Lang cet après-midi, mais ils ne prévoient pas profiter de leur bref séjour dans la capitale fédérale pour donner suite à l'invitation du chef conservateur, M. Joe Clark.

Le secrétaire de l'Association, M. Pierre Beaudry, a fait savoir que la rencontre avec le ministre risque d'être très longue, car plusieurs points sont à l'ordre du jour. L'organisme conteste toujours le mandat confié aux trois juges et insiste pour que les termes de référence en soient modifiés avant de participer à l'enquête.

D'autre part, M. Jean-Luc Patenaude, directeur québécois de la CATCA, menace d'exclusion de son poste et de son syndicat, à fait savoir hier que c'est lundi prochain qu'il sera "jugé" par ses pairs, à Ottawa également.

Accompagné de son avocat, Me Clément Richard, de Québec, M. Patenaude a l'intention de présenter une défense, mais il craint que la cause ne soit déjà entendue par ses collègues des autres provinces, farouchement opposés à toute politique de bilinguisme aérien.

Aussi, le syndicaliste dissident met la dernière main, avec ses collègues du Québec, à un projet visant à créer un syndicat distinct de la CATCA. Entre-temps, dit-il au DEVOIR hier, les Québécois doivent demeurer membres de la CATCA, pour

## 8 juillet

par la Presse Canadienne

1973 Les Postes américaines annoncent le rétablissement du service des colis avec la Chine après 25 ans d'interruption.

1968 Douze pays accordent deux milliards de dollars de prêts à la Grande-Bretagne pour soutenir la livre défaillante.

1960 Patrice Lumumba, premier ministre du Congo, en appelle aux Nations unies après l'envoi des troupes belges au Congo.

1950 Le général américain Douglas MacArthur est nommé commandant en chef des forces de l'ONU en Corée.

1940 Le gouvernement norvégien se réfugie à Londres.

laquelle ils constituent une épine au flanc.

M. Patenaude est bien conscient que le fractionnement d'unités syndicales, au niveau fédéral, est un objet de grand litige. Mais il estime que la cause des contrôleurs québécois est on ne peut plus claire.

Tout un plan est mis au point. La désaffiliation se fait sans difficulté et le nouveau syndicat est formé en conformité avec les lois fédérales. Ou bien une loi spéciale est présentée au Parlement, et M. Patenaude se dit assuré de larges appuis à cet égard. En dernier ressort, un projet de loi privé pourrait être présenté aux Communes.

M. Patenaude se dit fort optimiste, car "si le fractionnement ne peut se faire pour nous, il ne pourra l'être pour personne d'autres". Et le conflit actuel, dit-il, a provoqué une salutaire prise de conscience un peu partout à travers le pays sur les déchirements évitables que provoque la nécessité d'appartenir à des syndicats pan-canadiens.

D'autre part, la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne se dit disposée à accepter les conclusions de la commission d'enquête, à la condition que les pilotes en soient eux-mêmes satisfaits. Mais la Fédération est toujours opposée à l'introduction d'autres langues dans les pays où elles ne sont pas utilisées à l'heure actuelle, pour des raisons de sécurité, dit-elle.

Le ministre des Transports a répété par

## Décès de l'épouse de Victor Barbeau

Madame Victor Barbeau est décédée mercredi à l'âge de 80 ans. Née Lucille Clément, elle était la fille de J.-E. Clément et de Rachel Rocher.

Elle laisse son mari, Victor Barbeau, ses enfants, Mme Claude Monfette (Michèle); Mme Fernand Picard (Nicole); Pierre-Valéry; Mme James Williams (Claudine); et François; de même que ses brus, Manon et Josée, ainsi que 17 petits-enfants et quatre arrière-petits-enfants.

Les funérailles auront lieu vendredi, 9 juillet, à 10 heures, en l'église Saint-Léon de Westmont. La dépouille est exposée au salon Urgel Bourgie, angle Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges.

## les atomisés de l'An O



# Les cadres scolaires se disent victimes d'un premier décret

par Angèle Dagenais

L'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) regroupant quelque 1.600 directeurs et coordonnateurs et gérants de services des commissions scolaires, est victime selon son président M. Roger Carrette du premier décret de la ronde des négociations dans le secteur public.

Le ministre de l'Éducation, M. Jean Bienvenue, a en effet décidé d'imposer unilatéralement le 22 juin dernier les décisions du Conseil du Trésor en matière de rémunération des cadres supérieurs des commissions scolaires pour les années 1976 et 1977.

N'étant pas un syndicat accrédité, l'ACSQ ne participe pas à proprement

parler à la négociation provinciale du secteur de l'enseignement mais rencontre depuis 18 mois le gouvernement et la Fédération des commissions scolaires dans un cadre de décision "bona fide". La Fédération des commissions scolaires avait déjà signalé en mai dernier qu'elle désapprouvait les offres gouvernementales faites aux cadres supérieurs des commissions scolaires.

Or ces offres maintenant imposées par le ministère de l'Éducation ne prévoient aucune augmentation de salaire en fonction des années d'expérience acquises, et ce rétroactivement à 1974. Les seules hausses de traitement dont pourront bénéficier les cadres seront des ajustements

au coût de la vie de l'ordre de 17% pour 1974-75, 10% pour 1975-76 et 8% pour 1976-77.

Selon M. Roger Carrette, cette situation équivaut à un gel des salaires et ne présente rien de très alléchant tant pour les nouveaux candidats que pour ceux qui sont déjà en place. La première promotion offerte aux nouveaux candidats (appelé taux de rangement) est également très inférieure (15%) à ce qui s'offre de façon courante dans les secteurs public et privé (22%).

L'Association des cadres scolaires du Québec déplore qu'un très grand nombre de ses membres se trouvent dans une situation où il serait plus avantageux pour

eux d'accomplir leurs tâches à titre de professionnel non enseignant ou de principal adjoint dans une école ou même d'enseignant. A titre d'exemple M. Carrette cite le cas d'un régisseur d'équipement syndiqué qui gagne plus que son supérieur immédiat (coordonnateur ou chef de service).

L'ACSQ compte demander au Cabinet de reviser le décret et rencontrera mardi prochain le président du Conseil du Trésor, M. Raymond Garneau. A la fin du mois d'août, l'Association tiendra une assemblée générale spéciale de ses membres si cette situation n'est pas rectifiée d'ici là.

N'ayant pas droit à la grève, à la média-

tion ou à l'arbitrage, l'ACSQ étudiera les mesures à prendre à la rentrée scolaire. Interrogé sur la prochaine année scolaire qui risque de s'amorcer dans un climat d'instabilité si les enseignants n'ont pas de contrat de travail et l'organisation des écoles est incomplète, M. Carrette a déclaré que son association recommande aux directions générales des commissions scolaires de ne pas ouvrir les écoles à moins que les choses ne soient complètement revenues à la normale.

Il faisait ainsi écho à une déclaration de la Fédération des principaux du Québec qui incite le gouvernement et les syndicats à recourir à la médiation "comme ultime essai de règlement du différend par

voie de négociation".

Le président de la Fédération des principaux du Québec, M. Gill Robert estime que l'organisation de la prochaine année scolaire est gravement compromise à cause de l'impossibilité où se trouvent présentement les principaux de procéder à l'affectation du personnel, à la distribution des tâches, à la programmation des horaires et à diverses autres opérations indispensables avant la rentrée.

La Fédération considère impensable qu'une nouvelle année débute dans la confusion et le harcèlement et fait appel au sens des responsabilités des parties au conflit de trouver une solution négociée avant le 30 août.

## Une fraude de \$200,000 à la trésorerie: la police de Laval complète son enquête

par Bernard Morrier

La police de Laval devrait être en mesure de porter des accusations dans environ une semaine, à la suite d'une enquête qui a conduit à la découverte d'une fraude de quelque \$200,000 à la trésorerie de cette municipalité.

C'est ce qu'a affirmé hier au DEVOIR le directeur adjoint de ce corps policier Jules Charbonneau, qui a en même temps nié que la Gendarmerie royale du Canada ou la Sûreté du Québec aient été appelées à participer également à cette enquête.

Précisant que, jusqu'à maintenant, personne n'était détenu dans cette affaire, M. Charbonneau a dit qu'il préférerait ne pas divulguer, pour le moment, le nombre de personnes contre lesquelles des

accusations seraient portées.

Le directeur adjoint, tout en soulignant que l'enquête dans cette affaire était passablement avancée, a ajouté que rien, pour l'instant, ne permettait d'y relier le meurtre de Mme Pauline Dion, âgée de 62 ans. Celle-ci, caissière au service des taxes de Laval, avait été trouvée assassinée, le 1er février dernier, dans son domicile. "Bien avant que l'enquête sur la fraude soit en cours, a dit M. Charbonneau, les enquêteurs tentaient, et tentent toujours d'ailleurs, de déterminer le mobile de ce meurtre. Mais je vous affirme que rien, pour l'instant, ne nous permet de croire qu'il pourrait avoir un lien avec l'affaire frauduleuse."

Actuellement une équipe d'experts-comptables scrute à la loupe différents dossiers, pour découvrir les irrégularités et tenter également d'établir exac-

tement les montants détournés.

Ces détournements auraient pu être réalisés grâce à des sommes prélevées à même les taxes, ou encore à des montants "soufflés" apparaissant sur les factures de la ville.

"Même si l'enquête est menée très discrètement, afin de ne pas tenir inutilement des réputations", a dit M. Charbonneau, on croit savoir qu'au moins quatre personnes jusqu'à maintenant pourraient avoir joué un rôle dans cette histoire de fraude. D'ailleurs, l'une d'elles aurait été congédiée, tandis qu'une autre a été suspendue pour une période indéfinie.

Deux autres individus, disparus depuis quelque temps, sont recherchés. Rien n'indique cependant que ces quatre personnes soient les bénéficiaires des montants encaissés illégalement.

## Le français dans le ciel

### Clark annonce la création d'un comité de sept membres

OTTAWA (PC) Le chef conservateur, M. Joe Clark, a officiellement donné suite à une résolution de l'aile québécoise de son parti en annonçant, hier à Ottawa, la formation d'un comité mixte qui aura pour mandat d'étudier en profondeur la question de l'implantation du bilinguisme dans les communications aériennes au Québec.

Alors que les conservateurs du Québec deman-

daient la création d'un comité mixte de six membres, trois anglophones et trois francophones, le caucus conservateur a préféré nommer sept membres.

Les membres de ce comité spécial sont MM. Don Mazankowski, Vegreville, Jack Horner, Crawford, Donald Munro, Esquimalt-Sannich, Robert Stanfield, Halifax, Claude Wagner, Saint-Hyacinthe, Jacques Lavoie,

Hochelega et le sénateur Jacques Flynn.

En apprenant la formation de ce comité-mixte, le secrétaire de l'Association des gens de l'air du Québec, AGAQ, M. Pierre Beaudry, s'est contenté de déclarer: "Au lieu de dénoncer la commission d'enquête, les conservateurs ont préféré faire comme le gouvernement, ils forment un comité d'étude".

### LaSalle lance un défi aux députés libéraux dissidents

OTTAWA (PC) "Que les députés libéraux du Québec qui ne partagent pas le point de vue du ministre des Transports, M. Otto Lang, aient le courage de démissionner", a déclaré le député conservateur de Joliette, M. Roch LaSalle, après avoir constaté que plusieurs parlementaires libéraux du Québec sont insatisfaits de l'entente intervenue entre les deux groupes anglophones, la CALPA et la CATCA, et le ministre des Transports.

De plus, M. LaSalle soupçonne une stratégie du premier ministre Trudeau permettant ainsi aux libéraux du Québec de le critiquer tout en faisant plaisir aux anglophones. "Une telle stratégie, a-t-il déclaré, lui permet de faire plaisir aux Québécois tout en donnant aux anglophones ce qu'ils désirent."

"Une telle stratégie permet au premier ministre Trudeau de faire réviser les Québécois," a-t-il ajouté.

Le député de Joliette estime également que Mme Jeanne Sauvé, ministre des Communications dans le cabinet Trudeau, a tout simplement manqué de courage en dénonçant l'entente et en demeurant à son poste.

Selon M. LaSalle, une telle attitude ne fait qu'ajouter du poids à son hypothèse qui veut que ces critiques fassent partie d'une stratégie libérale pour donner "bon ne bouche aux Québécois".

## Le syndicat des employés de l'Hydro se tient à la disposition du médiateur

La médiation se serait terminée hier soir à l'Hydro au niveau de toutes les clauses particulières regardant chaque section locale. Rien n'empêcherait donc plus le médiateur spécial de convoquer, cette fois, les parties à la table commune devant traiter des questions majeures comme les salaires, les bénéfices marginaux ou la sécurité d'emploi.

Le syndicat se dit prêt à répondre à toute convocation du médiateur, M. Yvan Blain, jour et nuit, "samedi et dimanche compris". Quant à l'Hydro, elle faisait savoir dès mardi qu'elle était également prête à passer à la table centrale de négociation.

Hier après-midi cependant, le président de la FTQ, M. Louis Laberge accusait la compagnie

de pousser ses employés à la grève générale. M. Laberge rejetait du même coup sur l'Hydro la responsabilité des nombreuses pannes qui frappent diverses régions du Québec depuis plusieurs mois.

Même si le libellé du bulletin de vote permet au Syndicat d'aller jusqu'à la grève générale, celle-ci semble toujours improbable. Selon le président des employés de bureau, une grève générale signifierait immédiatement une injonction ou une loi spéciale, ce qui, selon lui, ferait le jeu de l'Hydro et soulèverait inutilement le public contre les employés eux-mêmes.

Selon M. Jean-Guy Dalcourt, le maintien des services essentiels à l'Hydro autorise en réalité une série de grèves rotatives

ou l'interruption du temps supplémentaire, mais interdit le recours à une grève générale illimitée.

Dans le communiqué émis hier par la FTQ, M. Laberge reproche à l'Hydro de "provoquer ses employés par diverses techniques plus vicieuses les unes que les autres". Le président de la FTQ accuse notamment la Compagnie d'avoir procédé à des dizaines de suspensions et à des lock-outs injustifiés comme celui de mardi après-midi, qui frappait les 450 employés de la Place Dupuis.

Dans le but d'augmenter les pressions sur l'Hydro, la FTQ a obtenu l'appui de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité. Ce syndicat du secteur de la construction conti-

nua de procéder aux installations de lignes, mais refusera d'effectuer tout travail d'entretien, ce qui pourrait contribuer à augmenter la durée des pannes dans certaines régions.

Hier, environ cinquante pannes frappaient plus de 9.000 abonnés mais, selon le porte-parole de l'Hydro, en fin d'après-midi seulement 981 abonnés étaient encore sans

électricité. Par ailleurs, la Compagnie n'avait à faire aucun commentaire sur la déclaration du président de la FTQ.

Il semble, en tout état de cause, que les négociations se poursuivent lentement, sous le contrôle du médiateur spécial. Des lettres d'entente ont déjà été échangées sur certains points particuliers.

## La grève à Téléglobe paraît maintenant inévitable

La grève est désormais inévitable à Téléglobe. Les deux présidents du syndicat représentant les 350 techniciens de cette compagnie de la Couronne ont confirmé hier qu'ils déclencheraient l'arrêt de travail avant l'ouverture des Jeux.

Par ailleurs, un porte-parole de la compagnie a confirmé que

les opérations de transmission par satellite et par câble à destination de tous les pays étrangers à l'exception des États-Unis est entièrement automatisée. Cependant, un arrêt prolongé de tout entretien par les 350 techniciens signifierait des pannes et une interruption du service dans un délai assez court.

Cette possibilité devient tellement évidente de jour en jour que les chaînes de télévision européenne commencent à étudier des plans d'urgence possibles pour la retransmission des jeux. Mais un porte-parole de la BBC anglaise a admis que les télévisions européennes sont anxieuses de l'évolution de la situation à Montréal.

les opérations de transmission par satellite et par câble à destination de tous les pays étrangers à l'exception des États-Unis est entièrement automatisée. Cependant, un arrêt prolongé de tout entretien par les 350 techniciens signifierait des pannes et une interruption du service dans un délai assez court.

# aide financière INONDATIONS 1976

## AUX PARTICULIERS ET PROPRIÉTAIRES DE FERMES

### ÉTAPES À SUIVRE

1. Se procurer le formulaire officiel de demande d'aide à l'Hôtel de Ville ou au bureau du secrétaire-trésorier de votre municipalité.
2. Remplir le plus tôt possible ce formulaire en y décrivant soigneusement les dégâts subis par une ou des inondations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1976.
3. Ne pas oublier les deux signatures obligatoires sur la première page du formulaire.
4. Retourner cette formule immédiatement, au plus tard le 31 juillet 1976 à l'adresse suivante:  
Bureau d'aide financière — inondations 76  
Cabinet du Solliciteur Général  
945, rue Turnbull  
Québec  
G1R 2X6

### POUR FAIRE UNE DEMANDE

- Être résident de l'une des municipalités désignées. Vous devez communiquer avec le secrétaire-trésorier de votre municipalité pour savoir si votre municipalité est désignée.
- Avoir subi des pertes par les inondations entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 1976.

### PERTES ADMISSIBLES À L'AIDE FINANCIÈRE

#### La résidence principale

L'aide financière couvre les dommages subis à la propriété ou au logement constituant le principal lieu d'habitation de ses occupants et comprenant, par exemple, les fondations, les murs, le système de chauffage, le système d'aqueduc, la finition intérieure, etc., ainsi que les coûts encourus pour des travaux de protection sanitaire requis par l'inspecteur du Bureau sanitaire régional.

L'aide versée sera égale au montant des dommages réels admissibles réclamés jusqu'à concurrence d'un montant maximum de \$10,000, en appliquant un montant de \$200, comme déductible de l'aide globale offerte.

#### IMPORTANT

Pour faire une demande d'aide financière on doit absolument se procurer le formulaire officiel disponible au bureau de sa municipalité. Toute demande faite antérieurement, par lettre ou sur d'autres formulaires et adressée à l'un ou l'autre des ministères, ne sera pas considérée.

Le Bureau d'aide financière - inondations 76 fournit lui-même les évaluateurs. Le requérant n'a pas à payer pour faire évaluer ses pertes. Le Bureau se charge d'établir les dommages subis.

La rapidité à compléter le formulaire et le respect de la procédure permettront au Bureau d'aide financière de verser sans tarder les chèques aux bénéficiaires.

#### Les biens meubles

L'aide financière couvre les meubles habituels comme le mobilier de salon, de chambre et de cuisine, les appareils électro-ménagers, les aliments, les vêtements et autres biens.

L'aide versée sera égale au montant des dommages réels admissibles réclamés jusqu'à concurrence du montant maximum prévu pour chacune des catégories en appliquant un montant de \$200, comme déductible de l'aide globale offerte.

(Articles non couverts: automobiles, articles de sports, jouets, outils, objets d'art, antiquités, souvenirs, manteaux de fourrure, etc.)

#### Les fermes

L'aide financière couvre les dommages causés à une exploitation agricole qui est la propriété d'un particulier et porte sur les immeubles fonciers y compris la résidence, l'équipement aratoire, le matériel d'exploitation, le cheptel, les stocks et les produits emmagasinés sur la ferme même. (Sont exclus notamment les pertes de sol, la culture sur pied et tout manque à gagner comme l'insuffisance de croissance ou l'impossibilité de semer).

L'aide versée sera égale au montant des dommages réels admissibles réclamés jusqu'à concurrence d'un montant maximum de \$40,000; cependant, l'aide à l'égard de la résidence de l'agriculteur s'applique de la même façon que celle accordée pour les autres résidences et effets mobiliers.

### RENSEIGNEMENTS

À Québec: (418) 643-3594  
Dans votre région: Communication-Québec  
Dans votre municipalité: Hôtel de Ville ou Bureau du Secrétaire-Trésorier



Gouvernement du Québec  
Solliciteur Général

**CHARLES JOURDAN**

**SOLDE**

sa collection  
printemps-été '76

souliers et sandales

actuellement prix normal

49.....70. jusqu'à 79.

39.....55. jusqu'à 69.

29.....45. jusqu'à 54.

TOUTES VENTES FINALES

boutique CHARLES JOURDAN - 1 Westmount Square  
935-9777

# tribunaux

## L'habeas corpus des Dubois

par Clément Trudel

Le juge Rodolphe Paré, de la Cour supérieure, a reporté hier l'audition d'une requête en habeas corpus pour les frères Roland et Jean-Paul Dubois: Me Jacques Richard était présent et a dit détenir un mandat général pour représenter le procureur général du Québec: il n'était pas sûr toutefois que l'huissier de Québec chargé de signifier au procureur général les docu-

ments reliés à cette requête se soit acquitté de sa tâche. Il appartiendra au maître des rôles de déterminer la nouvelle date pour l'audition de cette requête rédigée par Me Léo-René M. Landa. Ce sera la semaine prochaine, vraisemblablement. Roland et Jean-Paul Dubois sont présentement incarcérés, après avoir été condamnés par les commissaires de la CECO (Commission d'enquête sur le crime organisé), lors d'une au-

dience de cet organisme. L'avocat des Dubois veut plaider que la CECO et les autorités de la prison où se trouvent les frères Dubois ont outrepassé les prérogatives que leur a déléguées le législateur, en condamnant pour outrage au tribunal les deux témoins, membres d'une famille de Saint-Henri que les enquêteurs de police relient à certaines sphères où fleurirait le crime organisé à Montréal.

## Les fausses correspondances

Pour avoir été pris en flagrant délit d'utilisation d'une correspondance fabriquée par lui-même, à un tourniquet du métro, Jorma Lindquist devra payer une amende de \$200 et séjourner trois mois en prison, suivant la sentence rendue en Cour municipale et confirmée hier par la Cour d'appel du Québec.

"d'actes préjudiciables au public", qui nécessitent la mise en place d'un système de surveillance et de longues enquêtes qui coûtent cher au public, d'après le juge. Moins de deux mois après sa remise en liberté provisoire, Lindquist s'est de nouveau fait intercepter au métro de la Place des Arts, en possession de 75 correspondances périmées, datées du 25 février 1976. Interrogé par deux policiers, Lindquist avait refusé de s'identifier et d'expliquer la possession de ces correspondances. La Cour d'appel déclare que

l'élément dissuasif de la sentence prononcée en janvier n'avait pas joué et que Lindquist ne pouvait pas, dans les circonstances, plaider ignorance de la gravité d'une offense de ce genre, où la préméditation ne faisait aucun doute aux yeux du juge de la Cour municipale appelé à trancher la cause. De fait, Lindquist avait plaidé coupable à trois chefs d'accusation interrelés: emploi de document contrefait, fabrication de faux document et possession d'instrument pour fabriquer un faux.

## Les pouvoirs de l'arbitre

La jurisprudence semble clairement établie: les arbitres, dans les conflits de travail, n'ont pas la juridiction voulue pour substituer une sentence à une autre, à moins que le pouvoir de la faire ne leur soit nettement accordé dans la convention collective. Cet axiome sert à la Cour d'appel pour rejeter la demande d'évocation contre un banc de trois arbitres qui, au lieu d'un congédiement décrété par l'Asbestos Corporation Limited, avait choisi d'imposer une suspension de deux mois sans solde à un travailleur, Henri-Louis

Martin. La décision arbitrale portait une dissidence, celle de l'arbitre désigné par la partie patronale. Un juge de la Cour supérieure avait déjà refusé l'évocation demandée par Asbestos Corporation, parce qu'après analyse, l'article 18 de la convention en vigueur donnait ouverture à une décision à l'encontre de la décision patronale. Selon le juge Rinfret l'article 18.2 marque une "limite à l'absolutisme" du pouvoir de discipline. On reprochait à Martin des actes indécents sur deux de ses collègues de travail. L'Asbestos Corporation alléguait que les arbitres ne possédaient juridiction que pour décider si, oui ou non, la partie

patronale avait un motif suffisant pour la mesure disciplinaire. Le pouvoir de révision, par un conseil d'arbitrage, d'une sanction, d'une suspension ou d'un congédiement, a notamment été consacré par le juge Judson, de la Cour suprême (1969-Port Arthur Shipbuilding Co. v. Harry Q. Arthurs & al) qui retrouvait dans une convention collective une clause explicite (express terms) sur les limites imposées au pouvoir de la gerance en matière de discipline. La convention signée entre un syndicat CSN et la société Asbestos précise à l'article 18 qu'une action disciplinaire "pourra être modifiée ou annulée selon le cas". Martin n'écope donc que d'une suspension.

## Charlevoix veut garder son train

POINTE-AU-PIC (PC) — Une forte proportion de la population du comté de Charlevoix s'oppose à l'abandon du service de voyageurs du Canadien National entre Québec et La Malbaie-Clermont et demande que le CN cherche à améliorer ce service au lieu de le faire disparaître. C'est ce qui ressort de l'audience que tenait, mardi, à Pointe-au-Pic, la Commission canadienne des transports. Les conseils municipaux, le député fédéral, M. Charles Lapointe, le Conseil économique de la région de Charlevoix, la Commission inter-municipale d'urbanisme et plusieurs autres organismes se sont opposés au projet du CN. Ils ont reçu l'appui du ministre québécois des Transports, de l'Office de planification et de développement du Québec et du Conseil régional de développement du Québec. Seule l'Association touristique de Charlevoix ne s'est pas opposée à l'abandon du service tout en suggérant plutôt son remplacement par un train touristique de fin de semaine. De son côté, le Canadien National a longuement fait état des déficits croissants de ce service et du faible taux d'utilisation. En 1975, les pertes réelles se sont chiffrées par \$471,000, dont 80 pour cent ont été couverts par une subvention du gouvernement fédéral. La Commission canadienne des transports entendra d'autres représentations à ce sujet, jeudi, lors d'une audience qui se tiendra à l'université Laval.

## Coupures trop faciles à imiter ?

OTTAWA (PC) — Les caissiers du restaurant et des cantines du parlement refusent toujours les nouveaux billets de \$50 et de \$100, à moins que le porteur ne présente une carte d'identité. Le député conservateur de Vancouver-Quadra, M. Bill Clarke, a demandé, lundi, au ministre des Finances, M. Donald Macdonald, de lui dire pourquoi. "Je demande au ministre comment le gouvernement peut s'attendre à ce que notre monnaie soit efficace si la Chambre des communes elle-même refuse les billets arborant "Paiera au porteur". Il appert que ces coupures sont trop faciles à imiter.

## La formation des assistantes

# Les dentistes expriment leur désaccord

L'Association des chirurgiens-dentistes du Québec vient de signifier son complet désaccord au gouvernement quant à la mise sur pied d'un cours de formation pour assistantes dentaires. Ce cours, d'une durée de deux ans et offert à une vingtaine d'élèves, devrait débiter en septembre prochain, à la Commission scolaire régionale Jean-Talon, de Charlebourg.

Regrettant d'avoir à prendre cette position "négative" envers un programme de formation réclamé depuis longtemps, et tout en y voyant une initiative louable à laquelle "nous sommes prêts à collaborer", le Dr Claude Chicoine, président de l'Association, a souligné au DEVOIR que le contenu du cours proposé n'est pas mauvais en lui-même. "Mais il manque de structure et de coordination, et il nous semble que nous devrions être consultés, ainsi que l'Ordre de dentistes, sur la description des tâches de nos collaboratrices."

L'Association et l'Ordre - organisme professionnel - espèrent toutefois rencontrer les représentants du ministère de l'Éducation à la fin du mois d'août, afin de les aiguillonner sur les points faibles du programme. Actuellement, il n'existe aucune école reconnue pour assistantes dentaires. Il y a bien celle du Northmount High School à Montréal, et une autre dirigée depuis deux ans par un dentiste à Hull, mais les étudiantes qui en sortent n'ont aucun statut reconnu, comme cela existe en Suède où le Dr Chicoine a étudié la situation. Dans une lettre qu'il vient de faire parvenir au sous-ministre à l'Éducation, M. Jacques Girard, le Dr Chicoine lui demande d'attendre que les intéressés le rencontrent avant de lancer le programme prévu. "Comment, écrit-il, commencer sur un bon pied un cours qui ne répondra pas ou ne répondra

plus aux objectifs requis?" Il poursuit en expliquant au sous-ministre que ce manque de planification de la part du ministère de l'Éducation fera des élèves des "cobayes", et encore il n'est pas certain que leurs services seront retenus à la fin du cours, si la formation qui leur aura été dispensée ne répond pas aux normes des membres de la profession. Ceux-ci, allègue le Dr Chicoine, sont mieux en mesure que quiconque de déterminer la compétence requise de la part des assistantes dentai-

res. Selon le Dr Chicoine, l'Association exercera les pressions nécessaires auprès des organismes concernés, notamment l'Ordre des chirurgiens-dentistes, pour que les tâches devant être déléguées à cette catégorie d'auxiliaires dentaires soient le plus rapidement possible. Une fois ce travail accompli, nous sommes prêts à collaborer à la préparation du cours, en faisant les recommandations nécessaires", a-t-il ajouté.

## Subvention à la planification des naissances

Une subvention de \$54,000 vient d'être accordée à la Fédération du Québec pour la planification des naissances. En annonçant cette nouvelle, M. Claude Forget, ministre des Affaires sociales, a souligné que cette contribution financière vient s'ajouter aux subventions antérieures de \$225,000 accordées depuis 1973 et permettra à l'organisme de poursuivre son travail d'éducation et de formation auprès de la population en matière de planning familial. La Fédération regroupe treize associations régionales dont le but premier est de favoriser l'implantation de centres de services en planification dans les différents pays d'établissements du réseau des affaires sociales. Ces associations agissent également au niveau scolaire, en sensibilisant la population et les autorisés sur la nécessité de propager l'éducation sexuelle. L'organisme dispense, en outre, des services de consultation conjugale. La Fédération du Québec pour la planification des naissances a son siège social à Montréal, au 3826, rue Saint-Hubert.

**Jeune**  
**ANALYSTE PROGRAMMEUR**  
Vous avez 2 ans d'expérience à l'emploi d'un manufacturier d'ordinateurs ou d'une compagnie de services.  
Vous êtes capable mais frustré de ne pouvoir utiliser davantage vos possibilités;  
Nous vous offrons la responsabilité de projets que vous concevrez et mettez en place en collaboration avec les utilisateurs.  
COGEBEC - INFORMATION INC.,  
4, Place du Commerce,  
Suite 240,  
Ile des Soeurs, Montréal H3E 1J4  
Tél: 768-1196

Référence: 04-21-03 G  
**PRINCIPAL**  
(ÉCOLE POLYVALENTE 1500 ÉTUDIANTS)  
**EXIGENCES:**  
• Attestation personnelle permanente d'enseigner.  
• Minimum de 16 années de scolarité.  
• Expérience de trois (3) ans au niveau I ou II à l'élémentaire ou secondaire ou l'équivalent.  
• Habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes.  
(Fournir attestation d'études)  
**TRAITEMENT:**  
Selon la politique administrative et salariale.  
**FIN DU CONCOURS:** le 21 juillet 1976  
**ENTRÉE EN FONCTION:** Dès que possible.  
Faire parvenir documents à l'attention de la personne soussignée en mentionnant le numéro de référence indiqué plus haut.  
**M. Conrad-H. Charbonneau, directeur, SERVICES AU PERSONNEL, COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU RIVAGE, 275, Boulevard LaSalle, Baie-Comeau, Q.é.**

**LE COLLÈGE DE THETFORD MINES PROFESSEURS FRANÇAIS (TEMPS PLEIN)**  
**QUALIFICATIONS REQUISES:**  
• Diplôme de 1er cycle en lettres.  
• Bacc. spéc.  
• Polyvalence au niveau de la matière à enseigner (linguistique, litt. et grammaire).  
**SOCIOLOGIE (DEMI-TEMPS)**  
**QUALIFICATIONS REQUISES:**  
• Bacc. ou diplôme de 1er cycle en Sc. Sociales (Sociologie)  
• Expérience sera un atout.  
Si vous êtes intéressé(e) à un de ces postes, veuillez faire parvenir diplôme pertinents et curriculum vitae à:  
**COLLÈGE DE THETFORD MINES, M. Jean Dagnault, Directeur du Personnel, 671 sud, Boul. Smith, Thetford Mines, Qué.**

Office national du film du Canada National Film Board of Canada  
**COMPTABLE JUNIOR BILINGUE**  
Poste intéressant au Prix de Revient  
— Responsable pour les entrées aux systèmes automatisés de prix de revient et de contrôle budgétaire.  
— Capacité à analyser et maintenir un système de données financières.  
— Minimum d'études en techniques administratives avec option comptabilité et quelques années d'expérience dans le domaine de la comptabilité.  
— Aptitudes à superviser le personnel clérical.  
**Salaires:** entre \$12,000. et \$14,000.  
Nombreux avantages sociaux.  
Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:  
**Service du personnel, Office National du Film, C.P. 6100, Succursale A, Montréal, Qué. H3B 3H5**

## Carrières et Professions

**Directeur d'usine**  
**Industrie lourde**  
Ce poste est devenu disponible à la suite d'une promotion interne résultant de la croissance continue d'une société canadienne de taille moyenne. Cette société est engagée dans l'extraction et la production de métaux ferreux pour les marchés domestique et international. Lieu de travail: Montréal métropolitain.  
Le directeur de l'usine jouira d'une grande autonomie dans la direction des activités de cette importante entité de production. Secondé de subordonnés compétents, il accordera une attention particulière aux activités d'organisation et de planification de la production de même qu'à celles reliées au contrôle budgétaire et aux relations ouvrières.  
Vous êtes un ingénieur bilingue possédant une solide expérience de direction acquise de préférence dans l'extraction, la fonte ou le moulage des métaux ou dans l'industrie lourde. Vous désirez utiliser pleinement votre leadership et vos connaissances techniques au sein d'une société qui offre d'excellentes chances d'avancement. Le salaire initial est de jusqu'à \$35,000 pour l'individu compétent. Veuillez communiquer avec Robert Fullerton, vous référant au dossier 732.

**Rourke, Bourbonnais & Associés** Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines  
Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525  
Toronto: 20 av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

**fonction publique municipale**  
**CHEF DE SECTION - PERFECTIONNEMENT**  
Service du Personnel  
**Nature de l'emploi:**  
Sous la direction générale de l'assistant-directeur des Ressources humaines, le titulaire est responsable du développement organisationnel et de la réalisation d'activités de perfectionnement pour le personnel de la Ville. Ceci inclut l'inventaire des besoins de perfectionnement, l'élaboration et la mise sur pied des activités s'y rapportent. Il doit à cette fin diriger le travail d'employés subalternes affectés aux activités précitées.  
**Qualités requises:**  
Détenir un grade universitaire en psychologie, en sciences humaines ou autre discipline connexe. Posséder plusieurs années d'expérience dans le domaine de la formation du personnel et de bonnes connaissances de toutes les activités relatives à la fonction personnel. Parler et écrire le français et l'anglais.  
**Traitement:**  
\$24,441. — \$28,372. selon les qualifications du candidat.  
S'inscrire en complétant le questionnaire "demande d'emploi" de la Ville de Montréal, que l'on peut se procurer au Service du Personnel, Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame, chambre no. 416, Montréal H2Y 1C6 ou par téléphone au numéro 872-3236. Ce concours est ouvert également aux hommes et aux femmes.  
**VILLE DE MONTRÉAL**

Université du Québec à Montréal  
**TECHNICIEN EN INFORMATIQUE (Service de l'informatique)**  
**Exigences:**  
D.E.C. en informatique.  
Horaire irrégulier  
**Traitement:**  
Selon les échelles de salaire en vigueur à l'UQUAM. (Présentement en voie de révision)  
Les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae complet, devront parvenir, avant le 16 juillet 1976, au:  
**Service du Personnel (Concours no 76-72) Université du Québec à Montréal 355 ouest, rue Ste-Catherine Suite 6029 Montréal, P.Q.**

Centre de Services Sociaux de l'Outaouais  
**POSTE OUVERT**  
**PSYCHOLOGUE CLINICIEN**  
**ENDROIT:**  
Succursale de Hull  
**FONCTIONS:**  
Assure des services d'évaluation psycho-métrique et de traitement psycho-social dans la succursale de Hull.  
**QUALIFICATIONS:**  
Maîtrise en psychologie  
**CHEF DE BUREAU**  
**ENDROIT:**  
Succursale de Hull, bureau de Campbell's Bay  
**FONCTIONS:**  
Assister le directeur de succursale dans la planification, l'organisation, le contrôle et la distribution des programmes décentralisés dans le bureau de Campbell's Bay.  
**QUALIFICATIONS:**  
Diplôme d'études universitaires en service social ou dans une autre discipline comportant un champ clinique.  
**CONSULTANT-ANALYSTE ENFANCE**  
**ENDROIT:**  
Siège social  
**FONCTIONS:**  
— Travailler à l'élaboration du groupe de programmes à l'enfance.  
— en détermine et revise périodiquement les objectifs, les politiques et les procédures.  
— travaille à la conception et la réalisation d'instruments pour mesurer la rentabilité, l'efficacité et l'efficience des programmes dont il a la responsabilité.  
**QUALIFICATIONS:**  
Diplôme universitaire en service social une certaine expérience en recherche et une facilité à conceptualiser.  
**SALAIRE:**  
D'après la politique salariale du M.A.S.  
**PRIÈRE DE FAIRE PARVENIR TOUTE DEMANDE AVANT LE 24 JUILLET 1976 AU:**  
**Service des Ressources Humaines, Centre de Services Sociaux de l'Outaouais 105, boul. Sacré-Coeur, Hull, Québec, J8X 1C5**

Université du Québec à Rimouski  
**CONSEILLER D'APPRENTISSAGE**  
**NATURE DU TRAVAIL:**  
Sous la responsabilité du directeur de département, le conseiller d'apprentissage aide le professeur à structurer intégralement toute l'expérience éducative.  
Il assiste l'étudiant dans le choix de sa programmation, individuelle des cours et des horaires en fonction de ses goûts, de ses aptitudes et de ses possibilités.  
Il fournit une assistance aux étudiants en vue de leur intégration et de leur adaptation en milieu scolaire et social.  
Par son action, sur le milieu et ses interventions auprès des personnes concernées, il favorise l'épanouissement personnel, social et professionnel de l'étudiant.  
Il analyse les dossiers des étudiants, diagnostique le plus précisément possible leurs besoins les causes et dangers d'échec, puis les assiste dans le choix des moyens les plus appropriés pour remédier à la situation.  
Il rencontre les étudiants individuellement ou en groupe, les conseille dans le choix de leur programme et de leurs cours, dans la fabrication de leur horaire individuel, dans les changements d'orientation, dans l'abandon de cours, au besoin, il réfère l'étudiant aux personnes concernées.  
Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.  
**EXIGENCES:**  
— diplôme de deuxième cycle ou l'équivalent  
— connaissances approfondies des processus d'apprentissage et des différentes approches pédagogiques;  
— expérience du milieu scolaire et de l'enseignement;  
— expérience d'animation  
— le candidat doit avoir rempli avec succès un emploi qui exigeait des relations interpersonnelles harmonieuses.  
Faire parvenir vos demandes à:  
**Michel Dionne, Directeur du département des Sciences de l'Éducation Université du Québec 300 ave des Ursulines Rimouski, P.Q.**



## Le dialogue Nord-Sud à mi-chemin

PARIS (Reuter) — Le dialogue Nord-Sud reprend aujourd'hui à Paris au niveau des chefs de délégation des vingt-sept nations ou groupe de nations engagées dans la négociation sur la réforme de l'économie mondiale entre pays en développement.

Engagé en février dernier au sein des quatre commissions spécialisées (énergie, matières premières, développement et aide financière au développement), le dialogue est parvenu à mi-chemin de ses travaux. Ceux-ci doivent attendre une phase décisive au cours de la prochaine réunion ministérielle, à Paris, en décembre prochain.

Pendant trois jours, les chefs de délégation vont passer en revue les progrès réalisés jusqu'ici et définir les orientations à donner aux délibérations d'ici décembre.

D'après le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, qui préside la conférence sur la coopération économique internationale avec son homologue vénézuélien Perez Guerrero, le dialogue passe maintenant de l'analyse générale à une phase plus active. De son côté, M. Guerrero, dans une interview à la revue française Economica, déclare: "Nous devons faire face aux problèmes, nous livrer à une évaluation précise de la situation et nous mettre au travail".

Le délégué américain, M. Stephen Bosworth, a dit à la revue: "La réunion d'aujourd'hui conduira clairement de la phase de l'analyse des problèmes, que nous venons d'achever, à une autre phase plus constructive".

Si toutes les parties s'accordent sur la nécessité de l'action, des responsables demeurent incertains sur les mesures qui pourraient déboucher du dialogue. Les délégués européens espèrent que les commissions seront laissées libres de déterminer leurs propres priorités lors de leur prochaine session, à partir du 12 juillet.

## Le scandale Lonrho secoue Londres

# La famille royale et la City sur la sellette

LONDRES (d'après AFP et Reuter) — Deux institutions britanniques — la "City" de Londres et, dans une moindre mesure, la famille royale — sont à nouveau sur la sellette après la dramatique démission de M. Angus Ogilvy, cousin par alliance de la reine, d'un dizaine de postes d'administrateur de sociétés.

Alors que la reine Elisabeth célèbre à Washington le bicentenaire de l'indépendance des anciennes "colonies d'Amérique", la publication d'un rapport officiel sur la gestion de la firme Lonrho met son cousin au pilori.

Pour couper court aux accusations et aux ragots, M. Ogilvy a annoncé son intention de couper les ponts avec la City, la prestigieuse place financière de Londres, où il a fait sa vie.

Héritier d'une des plus anciennes familles d'Ecosse, le mari de la princesse Alexandra de Kent est en effet accusé non seulement de "négligence" mais surtout "d'agissements incorrects en affaires", dans ses fonctions d'administrateur de Lonrho, gigantesque complexe industriel minier et commercial implanté essentiellement en Afrique.

L'affaire avait éclaté en 1973. M. Ogilvy avait démissionné du conseil d'administration de Lonrho sur les conseils du

secrétaire général du gouvernement (secretary of the cabinet) Lord Trend. "Nous redoutons de voir un scandale déteindre sur la famille royale", lui avait-il dit.

Malgré les titres énormes de la presse londonienne, la nouvelle affaire Lonrho déclenchée par la publication lundi du rapport d'enquête a donc un arrière-goût de "réchauffé".

Certains députés de gauche sauteront sans doute sur l'occasion pour critiquer le style de vie de certains membres de la famille royale. Ils avaient ainsi protesté il y a quelques semaines quand la reine avait offert à la princesse Anne une luxueuse résidence du 18ème siècle dans

l'ouest de l'Angleterre.

Mais dans l'ensemble, le peuple britannique devrait fermer les yeux devant cet écart du mari de la princesse Alexandra de Kent. La cousine de la reine, l'un des membres les plus populaires de la famille royale, participait d'ailleurs comme si de rien était hier à une cérémonie officielle à Liverpool.

Bien plus que la famille royale — qui avait traversé sans trop de mal la crise de la séparation de princesse et de Lord Snowdon — c'est la City qui est au banc des accusés.

Lonrho (Londres-Rhodésie) est l'un des succès de la place financière de Londres, grâce à son président "Tiny" (le petit

Rowland. Ancien porteur de chemins de fer et fermier en Rhodésie. Tiny est un self made man que M. Ogilvy présenta et, dans une certaine mesure, fit élire directeur général du groupe.

Howland en a fait ce qu'il est aujourd'hui: un empire dont les revenus proviennent des plantations de canne, des mines, du commerce des véhicules automobiles, des textiles, etc. Ses relations personnelles avec de nombreux dirigeants africains (et plus récemment arabes), sont l'un des "actifs" de Lonrho.

Mais le "magicien de la finance" et ses amis, dont M. Ogilvy et l'ancien ministre des colo-

niales Lord Duncan Sandys, ont souvent traité bien cavalièrement les actionnaires et les percepteurs. Ils ont aussi abusé de leurs propres positions pour toucher des "enveloppes" ou des "notes de frais" dont le montant a fait frémir les experts chargés de l'enquête.

La City s'est, dans l'ensemble, solidarisée avec M. Ogilvy. Deux sociétés au moins lui demandent de revenir sur son offre de démission.

Le rapport d'enquête britannique juge irrégulière la manière dont les ressources de Lonrho ont servi au financement d'une mine de cuivre en Rhodésie après la déclaration

unilatérale d'indépendance de ce territoire en 1965.

Lonrho a réagi à la publication du rapport en affirmant que celui-ci traitait d'événements anciens ne justifiant aucune action. De son côté, M. Rowland a affirmé que de nombreuses sociétés britanniques, dont la compagnie pétrolière BP et la British Leyland, enfreignaient les sanctions imposées à la Rhodésie.

Certains quotidiens britanniques estiment qu'en dépit du caractère discuté des pratiques de la firme Lonrho, il faut tenir compte du domaine hautement compétitif de ses activités.

## David Steel dirigera les libéraux britanniques

LONDRES (Reuter) — M. David Steel, trente-huit ans, fils d'un ecclésiastique écossais, a été élu leader du parti libéral au terme de la première consultation électorale effectuée par un parti politique britannique auprès de ses militants.

Le parti libéral a rompu avec la tradition puisque les dirigeants des partis sont généralement désignés par leurs députés aux Communes. M. Steel, un modéré, a facilement battu son adversaire John Pardoe, quarante et un ans. Il a recueilli 64 pour cent des suffrages d'un collège électoral de vingt mille militants libéraux: 12.541 voix contre 7.032.

Grande formation réformiste à la fin du siècle dernier, le parti libéral n'est plus aujourd'hui que le troisième parti britannique et il ne ramasse plus que les miettes des travaillistes et des conservateurs sur le plan électoral. Il ne possède que 13 députés sur les 635 qui siègent aux Communes.

Les libéraux ont tenté d'améliorer leur image de marque auprès de l'électorat en demandant à leurs militants de désigner eux-mêmes leur nouveau chef. Celui-ci succédera à M. Jeremy Thorpe, contraint à la démission il y a deux mois à la suite d'un scandale de moeurs.

Le nouveau dirigeant des libéraux est un homme tranquille dont les propos mesurés contrastent singulièrement aux éclats de voix de son adversaire qui proclamait que s'il était élu, il bouleverserait les habitudes politiques de ses compatriotes et le système de gouvernement.

Au Parlement, M. Steel représente les petites agglomérations écossaises de Roxburgh, Selkirk et Peebles depuis onze ans. Journaliste et publiciste, il a fait une partie de ses études au Kenya. C'est un réformiste convaincu et il a été l'un des principaux artisans de la loi sur l'avortement introduite en 1967.

M. Case a souligné que l'Arabie séoudite dispose d'une centaine d'avions militaires seulement et a estimé qu'elle n'avait nul besoin d'un aussi grand nombre de missiles. "La possession de ces missiles mettra les Séoudiens dans une position extrêmement délicate si les autres pays arabes font pression sur eux pour leur réclamer le droit d'utiliser les Sidewinder, a-t-il dit. Ces missiles pourraient finalement être utilisés contre Israël. Ils pourraient aussi tomber aux mains de l'URSS" a-t-il ajouté.

**ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES LE DEVOIR**



Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA \$4.00 ÉTATS-UNIS \$5.00  
A ces tarifs, ajouter \$1.50 pour chaque semaine supplémentaire

S'il-vous-plait remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à JOURNAL LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C9.

Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste  par porteur  Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant ..... semaines à l'adresse mentionnée ci-contre.

Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$ ..... pour un abonnement vacances de ..... semaines.

J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$ ..... pour un abonnement-vacances de ..... semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom.....

Adresse actuelle.....

Adresse de vacances.....

Période du ..... au ..... inclusivement

# Un ami international Gordon's rafraîchit le monde. Et voici comment:

**Au Québec**  
**À CHACUN SON GOÛT.**  
Dans un grand verre et sur de la glace, versez 1 1/2 oz de Gordon's et remplissez à votre goût de tonic, de jus d'orange, de soda, de bitter lemon ou de lemon-lime et garnissez selon le cas, d'une tranche d'orange, de lime, de citron ou d'une cerise.

**En Australie**  
**RICKEY**  
Pressez le jus de 1/2 lime sur glace dans un grand verre et mettez la lime dans le verre. Ajoutez 1 1/2 oz de Gordon's, remplissez de soda et remuez.

**En Grèce**  
**GRAPEVINE**  
Versez sur glace, dans un verre Old Fashioned, 1 1/2 oz de Gordon's, 1 oz de jus de raisin, 1 oz de jus de citron et un soupçon de grenadine. Remuez bien.

**A Hong Kong**  
**HARPOON**  
Versez, sur glace, dans un verre Old Fashioned, 1 1/2 oz de Gordon's et remplissez de jus de canneberge. Décorez d'une tranche d'orange.

**Au Japon**  
**RISING SUN**  
Versez 1 1/2 oz de Gordon's et 3 oz de jus d'orange fraîchement pressée sur glace dans un grand verre. Ajoutez un soupçon de grenadine, remuez décorez d'une cerise et servez.

**En Argentine**  
**GIN FIZZ**  
Agitez bien avec de la glace, 1 1/2 oz de Gordon's, le jus de 1 citron, 1 blanc d'oeuf et une cuiller à thé de sucre en poudre. Passez dans un grand verre sur glace. Remplissez de soda. Décorez d'une cerise.

**Aux Philippines**  
**ORANGE BLOSSOM**  
Agitez bien, avec de la glace, 1 1/2 oz de Gordon's, 1 oz de jus d'orange fraîchement pressée et un soupçon de grenadine. Passez dans un verre à cocktail refroidi. Garnissez d'une cerise.

**En Italie**  
**GIN AND IT**  
Remuez bien avec de la glace, 2 oz de Gordon's et 1 oz de vermouth italien doux. Passez dans un verre à cocktail refroidi.

**En Afrique du Sud**  
**SOUR**  
Agitez bien, avec de la glace, 1 1/2 oz de Gordon's, le jus de 1/2 citron, 1/2 cuiller à thé de sucre en poudre. Passez dans un verre à "sour" refroidi. Décorez d'une tranche d'orange et d'une cerise.

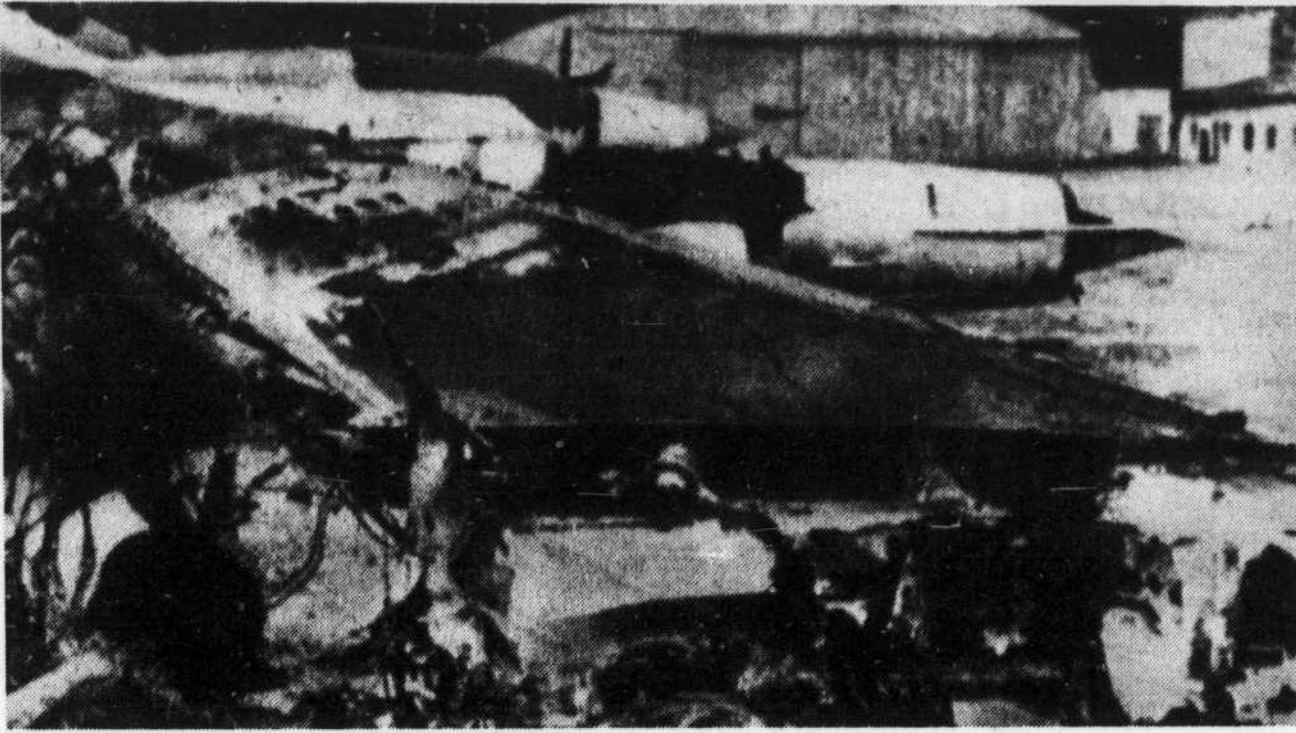
**A Hawaii**  
**HAWAII 5-0**  
Dans un verre Old Fashioned de 6 oz, versez sur glace, 1 1/2 oz de Gordon's et 3 oz de jus d'ananas. Remuez légèrement et décorez d'une cerise.

**Au Brésil**  
**POLO**  
Agitez bien, avec de la glace, 2 oz de Gordon's, 1 oz de jus d'orange et 1 oz de jus de pamplemousse. Passez dans un verre à cocktail refroidi.

**A Majorque**  
**DARBY**  
Agitez bien, avec de la glace, 1 1/2 oz de Gordon's, 1/2 oz de lime, 1/2 oz de jus de pamplemousse et 1 cuiller à thé de sucre en poudre. Passez dans un verre à cocktail. Ajoutez un peu de soda et une cerise.

**Gordon's... Les recettes les plus rafraîchissantes au monde.**  
Pour recevoir votre livret de recettes Gordon's, écrivez à:  
**RECETTES GORDON'S**  
Dépt. GLD, Boîte postale 636, Succursale A, Montréal, Québec H3C 2S1

**Gordon's. Le gin le plus vendu au monde.**  
DISTRIBUÉ AU CANADA PAR Thomas Adams DISTILLERS LTD.



Les restes calcinés des chasseurs bombardiers de l'aviation ougandaise jonchent le sol de l'aéroport d'Entebbe, après le raid éclair des parachutistes israéliens dimanche, qui permit le sauvetage inespéré des otages de l'Airbus. La photo a été publiée dans la presse de Nairobi. (Téléphoto AP)

## L'Ouganda en alerte attend une mythique escadre aérienne

NAIROBI (d'après Reuter et AFP) — Alors qu'Israël s'apprête à faire face à l'offensive diplomatique qui fait suite à son raid éclair sur l'aéroport d'Entebbe, l'Ouganda a été réveillé hier matin par une alerte aérienne comprenant trente appareils faisant route sur l'Ouganda. Selon un porte-parole militaire, ces appareils appartenaient soit à Israël soit aux États-Unis.

Il était alors 7 heures du matin, après la diffusion de l'alerte, la radio remplaçait ses programmes réguliers par de la musique, comme pour souligner la gravité de la situation. Selon la radio, les avions se trouvaient au moment de l'alerte quelque part au-dessus du Kenya.

A intervalles réguliers, la radio diffusait de nouveau son alerte. Les heures ont passé et, en fin d'après-midi le message était de nouveau transmis. Mais en début de soirée, on était toujours sans nouvelles des avions, qui devaient se trouver à 7 heures du matin à quelques centaines de kilomètres de Kampala. Un porte-parole militaire ougandais a annoncé dans la soirée que les forces armées ougandaises avaient été placées en état d'alerte. La population est invitée à rester sur ses gardes et à utiliser la première arme à portée de la main pour détruire tout appareil ennemi qui tenterait d'atterrir en Ouganda.

Le gouvernement kenyan a démenti catégoriquement les informations diffusées en Ouganda sur de prétendus avions

israéliens ou américains détectés par radar et volant du Kenya en direction de l'Ouganda.

"Nous devons en conclure que leur radar est aussi dérangé que leurs rêves. Nous voudrions que le gouvernement militaire de l'Ouganda comprenne que le peuple du Kenya est à bout de patience et a perdu son esprit de tolérance..." poursuit le porte-parole du gouvernement kenyan.

"Dans une tentative désespérée pour gagner la sympathie de l'opinion publique, et, en poursuivant sa campagne de haine contre le Kenya, le gouvernement militaire ougandais accuse une fois de plus le Kenya d'agression", poursuit le communiqué.

Pendant ce temps, Israël mobilise sa machine diplomatique pour faire face aux attaques qu'il ne manquera pas de subir, notamment lors du débat au Conseil de sécurité des Nations unies, après l'opération aéroportée sur Entebbe.

Les diplomates israéliens, et en particulier le représentant permanent d'Israël à l'ONU, M. Haim Herzog, auront pour tâche de faire la preuve de la collaboration active du président Idi Amin Dada avec le commando pro-palestinien qui a détourné l'Airbus d'Air France.

L'essentiel de cette stratégie a été exposée mardi par le directeur général du ministère des Affaires étrangères, M. Salomo Avineri, pour qui la lutte contre le terrorisme international est comparable à celle contre la piraterie et l'esclavage au cours des siècles derniers.

La presse condamnée dans son ensemble les réactions du secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, à l'opération israélienne.

L'indépendant Haaretz critique particulièrement le secrétaire général "qui a un peu trop tendance à se prendre pour le chef de gouvernement du monde". "Et si M. Waldheim est le gardien de la morale internationale, écrit le journal, il aurait pu s'apercevoir de la véritable nature de l'opération entreprise par Idi Amine et ses complices". "Les déclarations de Kurt Waldheim, conclut le journal, ne sont qu'une preuve de plus de la dégradation de l'organisation internationale".

L'organe du parti national religieux, Hatsofeh, souligne de son côté que "l'ONU est depuis quelque temps déjà devenue le porte-parole officiel des terroristes, et se garde bien d'intervenir dans les problèmes cruciaux. Elle ignore le drame libanais, tout comme elle avait ignoré la tragédie bafraise. Et elle n'a jamais daigné se pencher sur la question du terrorisme contre l'aviation civile, préférant s'en prendre à ceux qui essayent de se défendre contre ce terrorisme".

Enfin M. Ted Rowlands, ministre d'État au Foreign Office,

a annoncé hier la disparition inexplicable d'un des otages d'Entebbe, Mme Dora Bloch, de l'hôpital de Kampala où elle avait été transportée le 2 juillet dernier. M. Rowlands a indiqué qu'un membre du haut commissariat britannique en Ouganda, avait rendu visite dans la soirée du 5 juillet à Mme Bloch, 74 ans, qui possède la double nationalité anglo-israélienne et qu'il n'avait pu avoir aucun contact avec elle depuis cette date.

En réponse à une note urgente du haut commissariat, les autorités ougandaises ont affirmé qu'elles ignoraient où se trouvait Mme Bloch et que le gouvernement ougandais avait cessé d'être responsable du sort des otages à partir de l'opération israélienne.

## Soutenues par l'artillerie syrienne Les milices chrétiennes refont le terrain perdu au Liban-nord

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Les forces de l'alliance palestinienne et progressiste ont dû concéder du terrain sur le front du nord, ouvert pour alléger les défenseurs de l'all-Zaatar, camp palestinien de l'est de Beyrouth assiégé depuis plus de 15 jours.

Les versions diffèrent toutefois quant à l'ampleur du recul de la gauche libanaise. La Voix du Liban, radio phalangiste, affirme que les milices armées chrétiennes contrôlent entièrement la ville industrielle de Chekka, assiégée par les forces progressistes. Sur Amiou, localité à environ sept kilomètres à l'intérieur des terres, elles ont hissé leur drapeau.

Côté palestinien, un porte-parole a reconnu que les forces de l'alliance ont dû reculer devant la pression de l'ennemi jusqu'à environ quatre kilomètres au sud de Chekka, mais cette ville et Amiou sont toujours en leur possession, a-t-il affirmé.

Le porte-parole palestinien a également accusé l'armée syrienne d'aider les forces chrétiennes et d'avoir pilonné hier Tripoli, bastion progressiste.

Les forces palestino-progressistes avaient occupé Chekka, et quatre autres villages voisins lundi, dans une opération de diversion destinée à réduire la pression qui s'exerce depuis deux semaines sur le camp palestinien de Tall Zaatar (banlieue est de Beyrouth).

Leurs adversaires avaient lancé mardi, une contre-offensive en vue de regagner le terrain perdu et écarter la menace que faisait peser les assaillants palestino-progressistes sur Amchit, siège de la station de radio contrôlée par les partisans du président Soleiman Frangie, distante d'une quinzaine de kms de Chekka.

La coalition Palestino-progressiste affirmait en fin d'après-midi avoir brisé un assaut lancé dans la matinée contre la ville par les forces chrétiennes "soutenues par des unités syriennes". Trente chars et véhicules blindés abandonnés sur le terrain par les Forces conservatrices ont été capturés, a indiqué un communiqué diffusé par la Voix de la Palestine.

Les phalangistes et leurs alliés chrétiens ont de leur côté affirmé qu'ils avaient réussi à déloger les forces palestino-progressistes de la plupart des positions qu'elles occupaient depuis lundi dans la ville. Ils procédaient actuellement au ratissage des rues de la cité qui abrite plusieurs entreprises industrielles dont une cimenterie. Selon certaines informations non confirmées, des combats à l'arme blanche se déroulaient actuellement à Chekka.

Les forces chrétiennes ont élargi leur offensive à l'ensemble des positions que détiennent leur adversaires sur le littoral du nord-Liban, notamment dans le Koura; Amiou, chef lieu du district, est passé, hier, selon la radio phalangiste, "dans sa presque totalité" sous le contrôle chrétien. Amiou est un fief du parti national social, allié de la résistance palestinienne.

Les combats se poursuivent également autour de Tel al-Zaatar, sur le périmètre de défense est petit à petit grignoté par les Katabeh.

La capitale a connu hier de très nombreuses fusillades. L'eau et l'électricité font toujours défaut et depuis le début mars, Beyrouth n'a connu que de rares jours de paix. Du centre-ville s'élève une épaisse colonne de fumée noire.

Pour la première fois depuis plusieurs semaines, des camions équipés de haut-parleurs

ont parcouru les quartiers musulmans pour conseiller à la population de rester chez elle et d'évacuer les étages supérieurs des maisons en prévision de tirs d'artillerie.

Les annonceurs attribuaient ces tirs aux forces chrétiennes, mais ajoutaient qu'il n'était pas exclu que les canons syriens, ou même l'aviation syrienne, entrent en action. Les appareils syriens ont à plusieurs reprises déjà survolé Beyrouth, mais ne l'ont jamais attaqué.

Dans le sud du Liban l'incendie fait rage à la raffinerie de Zahran, près de Saïda, terminal sur la Méditerranée de l'oléoduc acheminant le pétrole saoudien. La raffinerie ne fonctionnait plus depuis une semaine quand, selon les Palestiniens, les obus syriens l'ont atteinte mardi soir. L'étendue des dégâts n'est pas encore connue.

La raffinerie subvenait aux besoins du front islamoprogressiste en carburant. L'incendie devrait ajouter aux difficultés à se procurer de l'essence au sud de Beyrouth. Zahran est proche du port de Saïda où, en raison de la présence militaire syrienne, peu d'activité a été enregistrée au cours des dernières semaines.

En revanche, Tyr, à 36 kilomètres au sud, connaît un regain d'animation: 200 à 300 tonnes de farine, sans compter d'autres ravitaillements, y sont débarquées chaque jour. Les observateurs estiment qu'une incursion des Syriens à moins de 20 kilomètres de la frontière israélienne est peu probable.

Les forces syriennes ne désirent certainement risquer une réaction hostile d'Israël alors que leur intervention au Liban est déjà à peine contestée.

Comme pour marquer de manière spectaculaire son désaveu de l'initiative syrienne, M. Yas-

ser Arafat, président de l'OLP (Organisation de libération de la Palestine), a annoncé, hier que le quartier général de l'Armée de libération de la Palestine (ALP) est transféré de Damas à Beyrouth. Les Palestiniens avaient accusé les autorités syriennes d'avoir emprisonné des membres de l'état-major.

Sur le front politique, la presse de Beyrouth rapporte que M. Mahmoud Riad, secrétaire général de la Ligue arabe, s'efforce de réunir à nouveau les belligérants à Sofar, dans le chouf (la montagne) libanaise.

La première réunion, qui devait se dérouler au cours du week-end, n'a apparemment débouché sur aucun résultat. Les observateurs estiment que la tâche de M. Riad est particulièrement difficile alors que les canons tonnent sur l'ensemble du territoire.

A Damas, la commission qui s'est réunie hier sous la direction de M. Riad a invité les ministres des Affaires étrangères arabes à se réunir de nouveau lundi au Caire.

La convocation de ce sommet, estime-t-on, montre que la Ligue arabe n'a pas réussi dans ses efforts en vue de faire cesser les combats par des pourparlers directs entre belligérants.

Enfin, les dirigeants maronites (catholiques) libanais, sceptiques sur les chances de succès de la Ligue arabe au Liban, ont pris la décision de porter l'affaire libanaise devant les instances internationales, rapporte l'agence de presse libanaise "Al Anba al-Souhoubia".

Les dirigeants maronites ont pris cette décision mardi au cours d'une réunion tenue à Kfour, siège provisoire de la présidence de la république libanaise, et ont informé les autorités syriennes de leurs intentions, ajoute l'agence.

## Quatre terroristes s'évadent d'une prison de Berlin

BERLIN-OUEST (Reuter) Bénéficiant d'une complicité extérieure, quatre détenues considérées comme dangereuses se sont évadées dans la nuit de mardi à mercredi de la prison pour femmes de Lehrter Strasse à Berlin-Ouest.

Gabrielle Rollnick, Juliane Plambeck, Monika Berrerich et Inge Vieth, cette dernière figurant parmi les cinq détenus en Allemagne fédérale, dont le commando palestinien d'Entebbe avait réclamé la libération, sont parvenues à neutraliser deux gardiennes vers minuit à l'étage où les quatre cellules sont situées. Armées d'un revolver, elles parvinrent jusqu'au mur d'enceinte et se laissèrent glisser dans la rue à l'aide de draps noués ensemble.

Peu après leur fuite, la police découvrit des clous répandus sur la chaussée pour empêcher qu'elles ne soient prises en chasse en voiture, ce qui démontre à l'évidence qu'elles ont bénéficié d'une aide de l'extérieur.

"L'évasion a été fort bien préparée et exécutée", a reconnu M. Hermann Oxfort, membre du Sénat de Berlin-Ouest responsable de la justice, qui a précisé que le fait que les quatre femmes disposaient d'une arme pouvait aussi laisser envisager une complicité intérieure.

Gabrielle Rollnick, Juliane Plambeck et Inge Vieth, qui est âgée de trente et un ans, étaient en détention préventive en attendant de répondre du rôle qui leur est attribué dans l'enlèvement en février 1975 de M. Peter Lorenz, secrétaire général du parti chrétien-démocrate. M. Lorenz avait été libéré par ses ravisseurs cinq jours plus tard en échange de la libération de cinq détenus anarchistes qui furent envoyés à Aden.

Lundi, un autre chef d'inculpation avait été prononcé contre Juliane Plambeck, considérée comme la plus dangereuse du groupe, pour son rôle présumé dans l'assassinat en novembre 1974 du premier juge de Berlin-Ouest, M. Guenter Von Drenkmann.

Vieth et Plambeck avaient été appréhendées en septembre dernier, en compagnie de Ralf Reinder, chef de l'organisation de gauche "Mouvement du 2 juin", soupçonné comme elles d'avoir participé à l'enlèvement de M. Lorenz.

Inge Vieth s'était déjà évadée de la prison de Berlin-Ouest en juillet 1973 et elle avait encore tenté de le faire l'an dernier avec Juliane Plambeck en sciant les barreaux de sa cellule.

M. Oxfort a estimé qu'il n'y avait pas de lien direct entre l'évasion et le drame d'Entebbe au cours duquel les sept membres du commando ont été abattus. Avant que les soldats israéliens n'interviennent, ils avaient exigé la libération de 53 détenus en Israël et dans d'autres pays, dont l'Allemagne fédérale.

"Il est cependant apparent, a-t-il ajouté, que les terroristes ont voulu enregistrer un succès immédiatement après l'échec d'Entebbe".

**LE PERMANENT. TOUJOURS LÀ POUR VOUS AIDER À Y ARRIVER.**

**10 1/4%**

**Garantis, terme de 5 ans**

- 9 3/4% pour 4 ans
- 9 1/4% pour 3 ans
- 9 1/2% pour 2 ans
- 9 1/2% pour 1 an

Nous offrons des débetures et des certificats de placement garantis pour des périodes déterminées de 1 à 5 ans, pour des montants de \$500 et plus.

Taux sujets à changement.

**le Permanent**  
La compagnie de fiducie Canada Permanent

600 ouest, boul. Dorchester, 861-8855  
1326 avenue Greene, Westmount, 931-7554

183 boul. Hymus, K-Mart Plaza, Pointe-Claire, 697-3883  
5222 Chemin de la Reine Marie, Snowdon, 489-9381

**Vos états de compte aboutissent au panier?**

**Téléforce peut vous aider.**

C'est un fait qu'une lettre est plutôt impersonnelle... et facile à ignorer. C'est pourquoi plus de 700 compagnies ont déjà adopté Téléforce. Téléforce est un système d'utilisation maximale du téléphone qui peut, entre autres, vous aider à accélérer la perception des comptes.

Les spécialistes de Téléforce sont à votre disposition pour vous aider à concevoir des méthodes qui, en plus d'accélérer la perception des comptes, vous permettront aussi de réduire les coûts de représentation de l'entreprise, de reprendre contact avec d'anciens clients, d'en sélectionner de nouveaux... en somme de prendre de l'avance sur vos concurrents.

Vous cherchez l'efficacité? Téléforce peut vous aider!

Pour plus de renseignements, appelez sans frais Mlle Girard, Contrôleur adjoint — TÉLÉFORCE, à 1-800-267-8223 ou envoyez nous le coupon ci-dessous.

**Bell Canada**

Téléforce, 1 rue Nicholas, 9e étage, Ottawa K1G 3N6. a/s Nicole Girard, Contrôleur adjoint — TÉLÉFORCE.

J'aimerais savoir comment Téléforce peut profiter à mon entreprise.

Veuillez m'envoyer votre brochure Téléforce.

J'aimerais que l'un de vos spécialistes m'appelle.

Nous avons une équipe de \_\_\_\_\_ représentants.

Nom \_\_\_\_\_

Compagnie \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Province \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_ D-85-22

théâtre

# Olympiad, entraînante et fleur-bleue...

par Adrien Gruslin

Fallait bien composer une pièce pour un si gros événement! De la même façon que le petit Jacot décidait il n'y a pas longtemps de mémoriser une comptine pour la fête à sa maman! Ou encore: comme Jean et Renée quand ils ont composé une "adresse" pour le party de Joanne et Albert qui allaient se marier!... Dans ces circonstances, on oublie tout pour célébrer le bienheureux moment.

*Olympiad* m'a semblé se situer exactement dans la suite d'une semblable bonne intention. Production circonstancielle par excellence, l'oeuvre du Citadel Theatre d'Edmonton est présentée encore ce soir et demain au Port-Royal de la Place des arts. Mardi, soir de première, le public y est venu peu nombreux.

*Olympiad* retrace en paroles, chansons et danses quelques jalons de l'histoire des Jeux à travers les années. Huit comédiens incarnent huit athlètes de pays différents. On reconnaît la blonde américaine, le Français élégant dans son costume de la meilleure coupe, le Russe costaud et renfrogné, l'Américain mi-noir, etc. Ils ont pour la plupart revêtu le costume de leur délégation respective. Tout au long de la soirée, costumes et chansons se succéderont dans une ronde entraînante. Inutile de dire que les survêtements d'éducation physique sont régulièrement de mise.

En survolant l'histoire olympique, la production nous fait passer de la complainte du jeune homme anonyme nourri de l'idéal connu à des visages aussi célèbres que Jesse Owens, Adolf Hitler, Abèbe Bekilla ou Mark Spitz. Si d'une part les faits relatés ne dépassent pas toujours le stade de prétexte à comédie musicale, il demeure que l'ensemble projette l'image d'un hommage naïf à l'endroit d'une manifestation aussi grande que discutée et discutable. La séquence du début de la seconde partie résume avec éloquence l'allure du contenu. On y voit huit athlètes tentant de surmonter la barrière des langues qui ont drôlement l'air de s'ennuyer. Mais à la fin de leur partie d'échecs, un Français et un Russe se serrent la main en se disant: My friend. C'est pas beau ça!

D'ailleurs le spectacle commence par "Hey Montreal" pour se terminer avec "Olympiad singing love". Bien sûr, se dit-on, avec tous les contraceptifs mis à la disposition des participants. A Munich en 72, il devait en être de même... et pourtant! Le Citadel Theatre finit sur une note fleur bleue une représentation où les naïvetés qu'émettent foisonnent. Faisant fi de la réalité, on semble avoir décidé que tout est beau, tout est bien...

par Christine L'Heureux

Des six Visages de la chanson québécoise présentés à la Place des Nations, ceux de Georges Langford, Tex, Plume et Willie Lamothe réunis en une seule soirée semblaient les plus curieux, les plus bizarres. Ils l'ont été. Les quatre "L", les quatre lassos de la chanson québécoise, c'est-à-dire les quatre accroche-cœur du peuple québécois, ont bien joué leur rôle. Trois, du moins, parce que Georges Langford avait l'air d'un enfant d'école dans ce cirque incroyable: en d'autres circonstances, sous d'autres cieux, peut-être arriverait-il à ressortir davantage, mais mardi soir n'était pas la soirée des douces brebis. C'était le rassemblement des "toffes", des "buvoux" de bière, des mâles. Et, disons-le, si les fêtes de la Saint-Jean étaient sous le signe de l'amour avec la chanson de Vigneault, cette soirée dénonçait (c'est un bien grand mot!) toutes les histoires à l'eau de rose qu'on nous raconte.

Le plus intéressant du scénario, ce qui faisait que c'était une bonne "vue", c'était l'image que dégageait et que voulait dégarer chacun des bonshommes. Alors là, tous les paris sont ouverts, toutes les visions possibles. Quand Willie Lamothe est monté sur scène, j'ai surtout vu le public assis derrière moi, sur de petites chaises de plastique (innovation à la Place des Nations) et j'ai vu une émission du canal 10. Cette majorité de gens de 40 ans me semblait être venue là pour Willie Lamothe... ou parce que c'était gratuit. Mais avec l'arrivée de Plume, les fanatiques des premières rangées ont pris le dessus et ont permis à Plume de lancer quelques "mange de la m..." très cool. C'est Tex, cependant, qui

a donné le meilleur show. Chacun à son tour est venu exposer sa petite philosophie de la vie, sa petite vision du monde, comme ça, à l'air de rien. Chacun à sa façon est venu faire sa petite morale. Willie Lamothe, d'abord, qui chantait la loi du monde ordinaire, c'est-à-dire de ceux qui n'ont pas le droit de rêver parce que tout ce qui les entoure n'est pas pour eux. D'une certaine façon, la mentalité des gens de 40 ans dans les quartiers populaires. Tex, de son côté, parle à une génération plus jeune qui a échangé la sùmmission pour la révolte, qui a envie d'avoir du "fun" et qui le trouve dans la bière, le pot, le clinquant. Plume, lui, c'est le nihiliste: il ne faut pas avoir des grands mots: c'est lui, la superconscience de la bière, beaucoup mieux que Tex qui l'a détrôné. Et quand il dit de "manger de la m..." aux gens, il est parfaitement sincère... et coïncide à la fois dans son personnage: érachser sur un public et en même temps en avoir besoin comme d'une bière. Les gros mots de Tex vont toujours vers la société en général, ceux de Plume vont plus loin, jusqu'à dénigrer son public même. C'est donc le meilleur cow-boy, le héros de la "vue", c'est lui qui tire le plus loin, qui prend le plus de risques.

A moins que je ne me sois trompé de film.

## la boîte à échos

L'organiste Mireille Lagacé présentera le troisième récital d'orgue de la série "Les concerts spirituels", à l'Oratoire Saint-Joseph, le 14 juillet à 20 h 30. Au programme, des oeuvres de Bach, Balbastre et Reger.

Danielle Oderra est l'invitée de la boîte à chansons de l'Hôtel Méridien, au Complexe Desjardins, jusqu'au 18 juillet.

Michel Fugain et le Big Bazar se produiront à la Place des Nations, le 14 juillet.

Le grand prix de l'Arche d'or des poètes, remis par l'Association des Amis d'Avon, en France, est ouvert cette année à tous les poètes d'expression française. Pour plus d'informations, on est prié de communiquer avec M. Gustave Hodebert, au 6 rue Madame-Muller, Avon, 77210, France.

Le 19 juillet à 21 h 30, à CBF.

FM, on pourra entendre Serge Laliberté en récital à l'orgue de l'église Saint-Bonaventure.

Le film *Benji*, axé sur la vie d'un chien savant, prendra l'affiche à Montréal le 6 août prochain; ce film est actuellement à l'affiche de plusieurs salles en province.

Victor Désy, Claude Gai et Guy L'Ecuyer jouent trois des principaux rôles dans le nouveau film du producteur Harry Gulkin, *Jacob Two-Two Meets The Hooded Fang*, dont le tournage a débuté cette semaine à Montréal. Le dernier film de Gulkin, *Lies My Father Told Me* a remporté en 1975 un Gol-

den Award et été mis en nomination pour l'Oscar décerné au meilleur scénario. Désy, Gai et L'Ecuyer incarnent trois personnages que rencontre le héros, Jacob, dans un conte fantastique écrit par Mordecai Richler à qui l'on doit déjà *The Apprenticeship of Duddy Kravitz*.

Les promoteurs de la Four Winds Gallery, une galerie d'art importante sise à Ferrisburgh dans le Vermont, invite les Québécois à visiter une exposition de sculptures de Jane B. Armstrong, du 11 juillet au 14 août. Plus précisément, notons que cette galerie est située à 15 miles au sud de Burlington, à un mille à l'est de la route 7.

La production est rodée mais aussi d'une très grande simplicité. Du début à la fin, on y répète inlassablement la même structure: présentation verbale - black out - chansons - black out - et on enchaîne. Aucune variante ne vient troubler la régularité de cette formule primaire. L'uniformité atténue forcément l'intérêt éventuel de cette *Olympiad*.

Tout jugement critique d'ordre esthétique est superflu ici, mais je dois dire qu'il y a longtemps que je n'avais pas assisté à un suspense de cette qualité. La dernière fois, c'était avec *La montagne sacrée* de Jodorowski. Aucun rapport, sinon la complexité du scénario. Les quatre personnages ont travaillé ensemble par moments, à

SI...  
ou  
OXFAM

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

**ARS MUSICALIS-CANADA**  
présente/presents

**Claude Savard**  
PIANISTE  
PIANIST

Oeuvres:  
Works:  
SCHUMANN / BEETHOVEN



**Théâtre Port-Royal**  
Place des Arts  
15 juillet, 20h30  
Billets: \$5, \$4, \$3.

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

**ARS MUSICALIS-CANADA**  
présente/presents

*Concert Populaire*  
POPULAR CONCERT

**HAMILTON PHILHARMONIC ORCHESTRA**

DIRECTION MUSICALE: BORIS BROTT / CONDUCTOR

SOLISTES SOLOISTES:  
RIKI TUROFSKI, soprano  
LOUIS QUILICO, baryton / baritone

**Théâtre Maisonneuve**  
Place des Arts  
8 juillet, 20h30  
Billets: \$7.50, \$6.50, \$5.50, \$4.50, \$3.

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

**SOL**



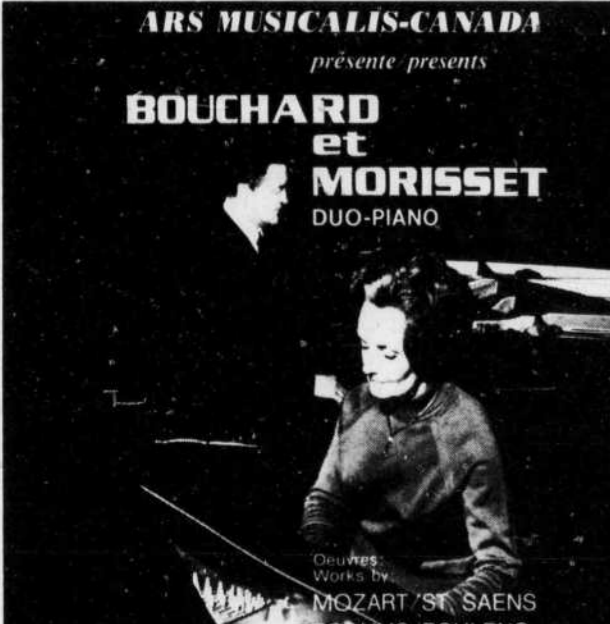
**Théâtre Maisonneuve**  
Place des Arts  
13 et 14 juillet, 20h30  
Billets: \$6.50, \$5.50, \$4.50, \$3.50, \$2.50.

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

**ARS MUSICALIS-CANADA**  
présente/presents

**BOUCHARD et MORISSET**  
DUO-PIANO



**Théâtre Port-Royal**  
Place des Arts  
10 juillet, 20h30  
Billets: \$5, \$4, \$3.

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

théâtre du rideau vert

yvette brind'amour

viola léger  
guy provost  
andré cailloux  
paul guévremont

*évangéline deusse*

antonine maillet

**Théâtre du Rideau Vert**  
1 au 31 juillet,  
Relâche: 5, 12, 19 et 26 juillet  
Billets: \$4.50, \$4.

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

**ARS MUSICALIS-CANADA**  
présente/presents

**L'ENSEMBLE DE LA SMCQ**  
DIRECTION: SERGE GARANT

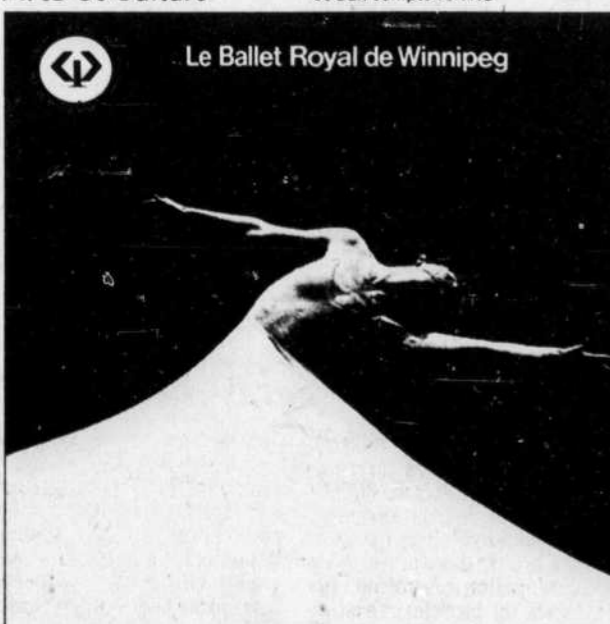


**Théâtre Port-Royal**  
Place des Arts  
14 juillet, 20h30  
Billets: \$5, \$4, \$3.

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

**Le Ballet Royal de Winnipeg**



**Salle Wilfrid-Pelletier**  
Place des Arts  
7, 8 et 9 juillet, 20h30  
Billets: \$8, \$7, \$6, \$5, \$4.

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

**BRUNO LAPLANTE**  
baryton / baritone  
PIANO ACC. JEANNE LACHANCE

**WILLIAM TRITT**  
PIANISTE / PIANIST



**Théâtre Port-Royal**  
Place des Arts  
24 juillet, 20h30  
Billets: \$5, \$4, \$3.

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

**ARS MUSICALIS-CANADA**  
présente/presents

*Concert Populaire*  
POPULAR CONCERT

**HAMILTON PHILHARMONIC ORCHESTRA**

DIRECTION MUSICALE: BORIS BROTT / CONDUCTOR

SOLISTES SOLOISTES:  
ANDRÉ TURP, ténor  
JOSEPH ROULEAU, basse / bass  
ROBERT SAVOIE, baryton / baritone

**Théâtre Maisonneuve**  
Place des Arts  
11 juillet, 20h30  
Billets: \$7.50, \$6.50, \$5.50, \$4.50, \$3.

## L'Atre est mort, vive "La Suite"

L'Atre, une boîte à chansons principalement vouée à la relève, fermait ses portes le 20 février dernier. Or, cette boîte ressuscitera à compter d'aujourd'hui, au 230 ouest, rue Notre-Dame, sous ce nom de circonstances qu'est La suite.

C'est Laurence Lepage qui donnera le coup d'envoi à La suite, les 8, 9 et 10 juillet. Suivront: Guy Trépanier, les 15, 16 et 17 juillet; Jim et Bertrand, les 22, 23 et 24 juillet; puis, Christian Gauthier, les 29, 30 et 31 juillet. Les spectacles auront lieu à 21 h et 23 h et le prix d'entrée a été fixé à trois dollars.

La suite peut accueillir 110 personnes et ses promoteurs comptent donner droit d'asile à "tout ce qui est bon" en matière de chansons en terre québécoise.

### Frank Sinatra: casino à Ibiza

MADRID (AFP) — Le célèbre chanteur américain Frank Sinatra a l'intention d'ouvrir un casino à Ibiza, dès que la pratique des jeux sera autorisée en Espagne, a-t-on appris hier.

**Continuons à donner aux malades de la lèpre un avenir plus humain et plus heureux. Donnons à FAME PEREO**

## Décision

Ottawa, le 30 juin 1976  
TÉLÉVISION À PÉAGE

Dans un discours prononcé le 2 juin 1976, l'honorable Jeanne Sauvé, Ministre des Communications, a déclaré que "la réglementation permanente du système de radiodiffusion y compris la réglementation de la télévision à péage par le CRTC est absolument essentielle à la fourniture harmonieuse et ordonnée des services de télévision à tous les téléspectateurs canadiens." Dans son discours le Ministre a souligné que ce serait une tâche majeure que de concevoir une structure capable d'accroître les avantages éventuels de la télévision à péage pour le système de radiodiffusion canadien tout en favorisant la réalisation de trois objectifs majeurs:

1. Fournir une gamme d'émissions qui ne soit pas une simple réplique de la programmation actuellement offerte par les radiodiffuseurs, sans toutefois détourner des émissions du système de radiodiffusion;
2. Favoriser la production d'émissions canadiennes de haute qualité susceptibles d'intéresser les Canadiens;
3. Assurer la production au Canada d'émissions destinées au marché international.

Dans son discours le Ministre a également souligné qu'il faudrait tenir compte des possibilités que l'agence soit: "une société privée jouissant d'un monopole étendu ou une société publique ou une société mixte regroupant à la fois le secteur privé et le secteur public."

Le Ministre a demandé au Conseil de solliciter l'envoi de commentaires sur la structure d'une agence de télévision à péage. Le Conseil demande donc qu'on lui soumette des commentaires sur la composition et le rôle d'un organisme, d'une institution ou d'une agence qui assemblerait, produirait et se procurerait de la programmation afin de la distribuer aux entreprises de radiodiffusion sur la plan national ou régional en langue anglaise ou française.

Tous les commentaires devront être reçus par le Conseil d'ici le 1er septembre 1976.

Guy Lefebvre  
Secrétaire général

**Conseil de la Radio-Télévision Canadienne** **Canadian Radio-Television Commission**

# La Chambre nuptiale hante le Complexe Desjardins...

par Angèle Dagenais

Une étrange sculpture-pavillon dressée dans le hall de la Place Desjardins et qui s'intitule la *Chambre nuptiale* était inaugurée mardi soir par sa conceptrice Francine Larivée.

Ressemblant étrangement l'un des nombreux pavillons thématiques érigés à Terre des Hommes en 1967, la "Chambre nuptiale" est un module circulaire de 40 pieds de diamètre par 19 pieds de hauteur habitée

par environ 75 personnages tridimensionnels moulés en latex et polyuréthane. Ayant l'aspect d'une immense tente de l'extérieur le pavillon s'élève en un long couloir intérieur à partir de l'entrée, surplombée d'un corps de femme donnant naissance à un enfant, et de corps d'enfants s'accrochant au chambranle de la porte. Au fur et à mesure de la progression intérieure les personnages augmentent de taille, passant de l'enfance à l'adolescence puis à l'âge adulte.

La thématique du pavillon vise à éclaircir le monde flou des sentiments entretenus à un stade infantile basé sur la dépendance de l'immaturité. Pour arriver à un cheminement "progressiste" l'individu doit assumer ses contradictions, reprendre le contrôle de son univers personnel. La dernière partie du contenu, qui s'élève dans la chambre nuptiale, vaste pièce circulaire sur laquelle débouche le couloir peuplé de personnage, développe les tentatives d'épanouissement, les difficultés et les réussites de la conquête de la sensibilité, d'une sensualité et d'une sexualité individualisée. La musique et l'éclairage s'intensifient dans la chambre nuptiale pour faire prendre conscience, selon Francine Larivée, de la dualité de la réalité faite de vécu et d'imaginaire. La pièce tapissée de satin blanc et au milieu de laquelle trône un immense lit-catafalque ressemble plus à une chambre nuptiale qu'à une chambre nuptiale. Une soixantaine de dessins peints sur le satin rehaussent l'atmosphère assez étouffante de cette pièce.

Une troisième salle devait reprendre au moyen d'un diaporama le contenu développé dans le couloir et la chambre nuptiale mais un manque de fonds n'a pu rendre possible sa réalisation.

Selon Francine Larivée, la société actuelle contrôle les individus à travers les rapports de couple légalisés sur qui elle base son fonctionnement social, économique et politique. La "Chambre nuptiale" vise à démystifier le "pattern" social du mariage et les stéréotypes qui y sont attachés, en somme l'aliénation physique et mentale qu'il constitue.

Fruit d'une longue démarche intellectuelle accompagnée d'objectifs socio-culturels bien précis, l'oeuvre de Francine Larivée est la somme du travail d'une soixantaine de personnes qui y auront consacré 45.000 heures de production pour un coût total de \$132.000. Première réalisation du groupe GRASAM (Groupe de recherche et d'action sociale par l'art et les médias de communication), la "Chambre nuptiale" a été rendue possible grâce à de nombreuses subventions tant privées que publiques et voyagera à travers la province durant une période d'un an. Différents groupes tels l'Association du planning familial de Montréal, la Fédération des femmes du Québec, le Centre de santé mentale communautaire, etc. ont manifesté

leur intérêt à participer à la Chambre nuptiale en animant des kiosques d'information qui seront jumelés au pavillon afin de recueillir les impressions des visiteurs et répondre à différentes questions d'hygiène mentale et physique.



Francine Larivée, conceptrice de "La Chambre nuptiale"

de recueillir les impressions des visiteurs et répondre à différentes questions d'hygiène mentale et physique.

## Toutes les armes, enfin presque

par Gilles St-Jean

L'esprit humain a toujours été utilisé à des fins destructrices plus qu'à un progrès véritable de la civilisation; la poudre à canon a été active beaucoup plus souvent et longtemps que la vaccination et l'instruction. Les gouvernements, creusés des ambitions et des frustrations des peuples et des puissants de ce monde, ont consacré, de tous temps, immensément plus d'argent aux guerres qu'aux besoins "humains" des peuples.

Un livre agréable et qui illustre de manière claire et logique l'évolution de l'esprit destructeur de l'homme est actuellement disponible *Toutes les armes, de la préhistoire au second Empire*. On y retrouve effectivement toutes les sortes d'engins destructeurs mis au point par les humains, de la hache de pierre des Anciens, en passant par toutes les inventions étranges, arabes, romaines, les fortifications, les chars, les armures, jusqu'aux différents types de fusils créés au siècle dernier.

Les auteurs, MM. Segrelles et Enard, expliquent en détail, dans un ouvrage de 60 pages, les découvertes, les modifications apportées par les humains à leurs moyens de défense. Ces améliorations, nécessitées par d'autres améliorations, ont fait qu'en moins de cinq siècles, les chefs de guerre ont abandonné le classique combat "homme contre homme" pour en arriver à des boucheries du genre "Verdun".

MM. Segrelles et Enard font état des découvertes et des principes de tous les grands militaires qui ont présidé à l'édification de la tactique militaire à travers les âges: on se rend compte que l'"art" de la guerre n'a atteint son degré de maturité quasi parfait que depuis quelque 200 ans, du temps des grands chefs de guerre prussiens, inspirateurs de Napoléon premier et de Wellington.

"TOUTES LES ARMES DE LA PREHISTOIRE AU SECOND EMPIRE". Par V. Segrelles, adaptation de J.-P. Enard, Hachette, 60 pages.

### Aux Archives

## Une exposition de cartes du 19e siècle

M. William Teron, inaugurera officiellement aujourd'hui aux Archives publiques une importante exposition de cartes panoramiques intitulée *Vues à vol d'oiseau des villes canadiennes*. M. Teron est secrétaire du Département d'Etat chargé des

Affaires urbaines et président de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Après une cérémonie d'inauguration simple et brève, l'archiviste fédéral, M. Wilfred I. Smith, présidera une réception organisée à l'intention des invités, dans le foyer de l'immeuble des Archives à Ottawa.

Les cartes sont dessinées sous le nom de vues à vol d'oiseau parce qu'elles sont dessinées de façon à montrer les routes, bâtiments et espaces vagues d'une ville. Il s'agit là d'une technique cartographique fort populaire à la fin du XIXe siècle, avant l'avènement de la photographie aérienne. Les cartes en montre datent de 1865 à 1905.

Cette exposition de cartes de 75 villes canadiennes constitue un relevé sociologique unique de la vie urbaine vers la fin du XIXe siècle, car elle fait ressortir les particularités de notre passé industriel, commercial, social et culturel. Les régions industrielles sont souvent mises en relief, la croissance à ce niveau étant alors synonyme de progrès. Les dimensions du port et l'importance de celui-ci pour

l'activité économique de la ville sont évidentes. Les lignes de chemin de fer et de tramways pourraient élargir des études sur les transports urbains. Les parcs sont souvent montrés en détail et donnent une idée des espaces verts d'une ville. Sont aussi faciles à reconnaître les quartiers résidentiels et, jusqu'à un certain point, les sortes d'habitations.

La vue à vol d'oiseau est toutefois plus qu'un important document historique et sociologique, peu dispendieuse, c'est une forme d'art populaire qui fut très en vogue pendant l'ère victorienne: les murs de plus d'un foyer doivent avoir été ornés alors d'une vue de l'endroit ou du voisinage. Le citadin du XIXe siècle pouvait même obtenir une vue de sa propre maison, des principaux établissements commerciaux et des édifices publics. Les gens de l'époque étaient particulièrement fiers de la croissance rapide de leur ville, et cette fierté se manifestait dans ces vues à vol d'oiseau.

C'est la première fois que ces cartes sont réunies depuis qu'elles furent dressées à travers le pays, il y a environ cent ans. La plupart sont extrêmement rares, toutes les vues n'ayant pas survécu jusqu'à nos jours. Pour cette exposition, la Collection nationale de cartes et plans a dû puiser dans d'autres sources, pressentir, au cours des dernières années, diverses institutions et personnes pour en obtenir de nombreux originaux, quand la chose n'était pas possible, reproduire ces originaux.

Fait à noter, seules les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan ne figurent pas à l'exposition, les villes de ces provinces ne s'étant pas encore vraiment développées à l'époque en question.

Vues à vol d'oiseau des villes canadiennes sera en montre aux Archives publiques jusqu'à la mi-octobre.

La carte ci-jointe est un détail de la Bird's eye view of the City of Ottawa... 1876 (Vue à vol d'oiseau de la ville d'Ottawa... 1876), oeuvre de Herman Brosius.

Pierre David Présente  
Une Sélection des Films Mutuels  
Le chef d'oeuvre de  
**INGMAR BERGMAN**  
**Scènes de la Vie Conjugale**  
adapté par LIV ULLMANN et ERLAND JOSEFSSON  
avec BIBI ANDERSSON  
**DEMAIN! RIVOLI** 1.20, 4.35, 7.50  
St-Denis & Bélanger 277-3125

de TACHELLA le réalisateur de  
**"COUSIN COUSINE"**  
**Voyage en grande TARTARIE**  
avec JEAN-LUC BIDEAU  
MICHELINE LANÇOT  
Vaut mieux être vivant et souffrir un peu... qu'être mort et sans soucis!  
**DESJARDINS** Dès DEMAIN!  
TEL. 288-3141

**Charlie et ses deux nénétes**  
JEANNE GOUJIL  
SERGE SAUVION  
avec la participation de JEAN PIERRE MARIELLE  
réalisé par JOEL SERIA  
**DESJARDINS** Dès DEMAIN!  
TEL. 288-3141

Programme Arts et Culture  
**Visages de la chanson québécoise**  
4 juillet Félix Leclerc - Raymond Lévesque  
6 juillet Tex - Plume - Willie Lamothe - Georges Langford  
8 juillet Diane Dufresne - François Cousineau  
9 juillet Claude Léveillée - Julie Arel - Sylvain Lelièvre  
12 juillet Renée Claude - Claude Gauthier - Gilles Valiquette - France Castel  
13 juillet Pauline Julien - Georges Dor - Gaston Brisson  
Place des Nations 21h30 Entrée gratuite

24 juin au 28 août  
**LE PETIT MONDE DE L'ILE STE-HELENE**  
revue pour marionnettes de Michel Fréchette  
représentations du mercredi au samedi: français 14 h, anglais 16 h  
Tarif familial pour 4 pers.: \$5.00  
réservations: 526-0821

Jusqu'au 4 septembre  
**le théâtre des marguerites inc.**  
**ANNIVERSAIRE**  
LEO ILLAL  
ROGER GARÇEAU  
JEAN BROUSSEAU  
AUBERT PALLASCO  
JEAN-LOUIS PARIS  
GEORGES GARRIÈRE  
ELISABETH CHOUDALDZE  
MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI à 9 h 00  
SAMEDI (2 spectacles) 7 h 30 et 10 h 30  
RELACHE DIMANCHE ET LUNDI  
ADMISSION: \$4.00 - SAMEDI: \$5.00  
Billets en vente au guichet.  
Tel.: (819) 377-3223  
**TROIS-RIVIÈRES-OUEST**

## Radio-Canada s'associe au Festival de Granby

M. Lorenzo Godin, directeur des programmes de la radio française à Radio-Canada, signait ces jours derniers un protocole d'entente avec les organisateurs du *Festival de la chanson de Granby*; ce festival, faut-il le rappeler, se déroulera du 25 septembre au 4 décembre prochain à la boîte à chansons l'Escale de la ville de Granby.

Depuis 1974 Radio-Canada, soucieux d'encourager les jeunes talents, participe activement au *Festival de la Chanson de Granby* qui entre dans sa huitième année d'existence. Le rayonnement national du Festival auquel Radio-Canada apporte son appui permet à la chanson francophone de s'exprimer à travers le pays en encourageant la relève de nos auteurs-compositeurs-interprètes et de nos interprètes.

Toute inscription doit être faite par écrit sur la formule officielle du Festival avant le 1er septembre 1976, le cachet de la poste faisant foi. Cette formule peut être envoyée sur demande en écrivant à: Festival de la chanson de Granby, case postale 41, Granby, P.Q. (J2G 8E2). Des formes d'inscriptions sont aussi disponibles dans les stations régionales de Radio-Canada qui, par ailleurs, donnent toute facilité aux auditions des candidats.

télévision		Emissions en noir et blanc	
<b>CBFT 2</b>		<b>CBMT 6</b>	
18.10 Ouverture et horaire	18.15 En mouvement	18.20 La souris verte...	11.00 Conseil express
18.30 Fabio le magicien	18.45 Les sauts vertes...	11.30 Le comportement animal: "Au pays des lotus"	12.00 Francis aux pays des grands fauves
19.00 Mon pays mes amours	1.00 Sur des roulettes	1.30 Téléjournal	1.35 Réseau-soleil
2.30 Cinéma: "Mon curé chez les pauvres" (comédie - français 1964) ■	4.00 Sesame	4.30 Le pirate Maboule	4.50 L'Odyssee sous-marine de Cousteau: Les requins desmers du Yucatan
6.00 Ce soir	6.30 Dossier	7.00 Question de vie et de mort	7.30 Sur la côte du Pacifique
7.30 Arsené Lupin	7.50 Les grands films: "Bingo" (drame social - canadien 1973)	18.30 Téléjournal	18.50 Nouvelles du sport
11.00 Jason King	12.00 Cinéma: "Le temps de mourir" (drame - français 1969)	1.30 Téléjournal	3.55 Horaire-Bienvenue
<b>CFTM 10</b>		<b>CFCF 12</b>	
18.00 La bonne heure	18.10 Patou raconte	18.30 Les nanants	1.30 Cinéma: "La fille du diable" (aventures - italien 1953) ■
3.00 Pour vous mesdames	4.00 Patoville	4.30 Les cadres de la forêt	4.50 Les sentinelles de l'air
6.00 Parle, parle, jase, jase	7.00 Le dix six informe	7.30 Cinéma: "Du samedi au lundi" (comédie - italien 1963)	9.30 Le fugitif
11.00 La couleur du temps	11.25 Sans pantoufles: "A fleur de peau" (policier - français 1961) ■	1.30 Le dix six informe	3.55 Horaire-Bienvenue
<b>RADIO-QUÉBEC 17</b>		<b>CFCF 12</b>	
19.00 Bonjour Tambour-Major: L'union musicale d'Iberville	19.30 Cine-Vacances	6.00 University of the Air	6.30 Trouble with Tracy
7.00 Canada A.M.	9.00 Romper Room	9.30 Karen's Yoga	10.00 The Community
10.25 Take Kerr	10.30 Ed Allen	11.00 Joyce Davidson Show	11.20 The art of cooking
12.00 Magic Tom's road show	12.30 Summer theatre: "Lord Jim" (Drame - 1956)	2.30 What is the good word	3.00 Another World
4.00 Celebrity dominos	4.30 Definition	5.00 It's your move	5.30 The price is right
6.00 Pulse	7.00 Viva Salud	7.30 Excuse my French	8.00 The streets of San Francisco
9.30 Maclear	10.00 Harry O	11.00 The TV National News	11.20 The Twelve midnight movie: "The Forsyte woman" (Drame - American 1950)
2.00 Sign-off			

**cinéma**

ATWATER: Niveau métro Alexis Nihon 925-4246 "Midway" 12.10, 2.30, 4.50, 7.20, 9.40  
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 925-3313 "Tati drive" 7.20, 9.20  
AVENTURE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "All the president's men" 1.00, 3.25, 6.10, 8.55  
BEAVER: 5117 ave du Parc 844-1822 "Red White and blue" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "The Fancy Lady" 1.25, 4.25, 7.15, 10.05  
BERRI: St-Denis 288-2115 "L'Odyssee du Hindenburg" 2.15, 6.00, 9.50 et "Une bible et un fusil" 12.20, 4.10, 7.55  
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I) "Bleue sardines" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II) "Christy" et "Jedgar" à partir de 10 h  
CANADIENS: 120 St-Catherine 525-8600 "Le crime de la Via Condotti" et "Le polygame" à partir de 1.30  
CHEVALIER: 1500 St-Denis "Une femme sous influence" 1.00, 3.55, 6.45, 9.25  
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Special premiere" 7.30 et "La place" 9.20  
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 248-7395 "Big bus" 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25  
CINEMA Te ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Dernier domicile connu" 7.30 et "Le docteur Françoise Gailland" 9.30  
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Sept morts sur ordonnance" 1.15, 3.20, 5.30, 7.35, 9.45 (Salle II) "Attention les yeux!" 1.00, 2.45, 4.35, 6.20, 8.10, 10.00 (Salle III) "Il pleut sur Santiago" 12.50, 2.50, 4.55, 6.55, 9.00 (Salle IV) "L'important c'est d'être aimé" 1.30, 3.30, 5.35, 7.35, 9.40  
COTES DES NEIGES: 6800 Côte-des-neiges 725-5527 (Salle I) "Murder by death" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II) "Blazing saddles" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00  
CREMAZIE: 861 St-Denis 388-4210 "L'homme sur le toit du monde" 2.30, 6.15, 9.50 et "Honorable griffin" 12.30, 4.15, 7.50  
DAUPHIN: 2306 Beaubien E. 721-6000 (Salle Renou) "Le vieux fusil" 9.00 et "Showbusiness" 7.00 (Salle McLaren) "Parfum de femme" 7.30, 9.30  
EGLISE DU MESSIE: Simpson & Sherbrooke, Tel.: 931-3713 "Elsa's Horoscope" 9.00  
ELYSEE: 35 Milton 842-6055 (Salle Einstein) "Festival du film canadien: 'Very nice, very nice' (de A. Lipsett - 1961) et 'Nobody waved goodbye' (de Don Owen 1964) 2.30 et 6.00 'The rail rodder' (de G. Potterton - 1965) et 'La vie heureuse de Léopold 2' (de Gilles Carle - 1960) 4.00 et 8.00  
JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E. 725-7000 "Dr. Justice et 4 marmitons"  
FLEUR DE LYS: 8585 Ste-Catherine E. 288-3033 "Le téléphone pleure" 8.15, 9.30 et "Il n'y a plus de saints au Texas" 8.00  
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Peter Pan" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00  
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa "Les 4 mercenaires d'El Paso" 7.30 et "La course de la mort" 9.15  
MERCURIER: 4260 Ste-Catherine E. 250-6224 "L'île sur le toit du monde" 2.35, 6.15, 9.55 et "L'honorable Griffin" 12.35, 4.15, 8.00  
MONKLAND: 5605 Monkland 489-3579 "Lapstick" 2.50, 6.15, 9.50 et "Framed" 12.50, 4.20, 8.00  
OUTREMONT: 1243 Barend Outremont 277-1145 "Sweet movie" 7.00 et "Nashville" (v.o. anglaise) 9.00  
PALACE: 688 Ste-Catherine O. 866-6891 "Life guard" 1.00, 3.00, 5.05, 7.05, 9.05  
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I): "Logan's run" 12.50, 3.05, 5.15, 7.30, 9.40 (Salle II): "The Big bus" 12.30, 3.20, 5.30, 7.20, 9.20 (Salle III): "La cage" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle IV): "Buffalo Bill and the Indians" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30 (Salle V): "Exhibition" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10  
PIERREFONT: 1500 St-Denis 845-3222 "L'histoire d'Adèle H" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10  
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-6555 "Silent movie" 7.20, 9.10  
PLACE VICTORIA: "A Small Town in Texas" 2.40, 6.05, 9.30 et "Return to Macon Country" (v.o. anglaise) 7.30, 9.20  
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "One flow over the cuckoo's nest" 12.15, 2.30, 4.40, 7.05, 9.30  
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 842-4215 "The sexualist" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Knock knock" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00  
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Peter Pan" 12.30, 2.30, 4.30, 6.35, 8.35  
SNOWBIRD: 5225 DeCarie 842-1322 "Life guard" 1.30, 3.30, 5.30  
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Gator" 12.30, 3.00, 5.05, 7.10, 9.15  
VERDUN: 380 Ste-François 768-2922 "L'île sur le toit du monde" 2.30, 6.15, 9.50 et "Honorable griffin" 12.30, 4.15, 7.50  
VILLEFRA: 8042 St-Denis 388-5677 "L'Odyssee du Hindenburg" 8.00 et "Duel dans la postière" 6.15, 10.00  
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 837-2477 "That's entertainment" 12.15, 2.25, 4.40, 6.50, 9.15  
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 837-8978 "Gabor" 12.20, 2.40, 4.45, 6.55, 9.05

**CINEMATHEQUE QUEBÉCOISE:** 170 St-Denis 844-8734. Relâche: 12.30, 2.30, 4.30, 6.30, 8.30  
**D'ART CINEMATOGRAFIE:** 2455 de Maisonneuve 879-4370 "60 jours d'effort" (1974) et "Tramp, Tramp, Tramp" (10 h 30 en français et à 16 h en anglais, et 6.00 et 9.00) (de M. Hoover - 1971) et "A day at the races" (de Sam Wood - 1937) 4.00 et 8.00

**OXFAM**  
Solidarité au tiers monde  
**OXFAM**  
QU'EST-CE QU'ON FAIT?  
TERRE DES HOMMES!

**Une co-production canado-mexicaine**  
MEXICO (AFP) — Le Canada et le Mexique ont conclu un accord pour la production de films documentaires sur les aspects socio-culturels des deux pays.  
M. André Lamy, commissaire de la cinématographie canadienne et président de l'Institut cinématographique du Canada et le ministre de l'Éducation nationale du Mexique, M. Victor Bravo Ahuja, ont signé cet accord qui prévoit, dans sa phase initiale, le rodage d'une série qui mettra surtout l'accent sur différents aspects de la vie quotidienne des groupes ethniques canadiens et mexicains.  
Le premier court métrage, dirigé par Paul Leduc, sera tourné au Mexique, dans la zone du Mezquital, à 150 kms au nord-ouest de la capitale. Ce film, qui aura pour titre *L'ABC de l'ethnocide* expliquera pourquoi, après la destruction des cultures précolombiennes au Mexique, le problème indigène continue de se poser ici dans toute sa force.

**sur scène**

BATEAU - THEATRE L'ESCALE: (St-Marcus-Richelieu 584-2226 "Dites-le avec des fleurs" de Marcel Dubé et Josée Barbeau Sur semaine: 21 h, samedi: 19 h et 22 h, dim.: 20 h. Relâche: lundi.  
CENTAURE: 453 St-François Xavier 288-1229 (Centaur I): Entre - six - 20 h 30. (Centaur II): Relâche.  
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Blouin 866-1964. Relâche.  
PATRIOTE: 4225 Jean-Talon E. 725-7000. 326-3655 Guy Trépanier et Edith Butler.  
STUDIO-THEATRE: (St-Sophie-de-Lacorne) 436-1308 "La grande Aurore" de Serge Mercier du mercredi au samedi: 21 h.  
LA POUDRIÈRE: 816 Ste-Hélène 526-0631. "Absurd person singular" de A. Ayckbourn, du mardi au vendredi: 20 h 30. Samedi: 18 h et 21 h 30. Relâche: dim et lundi.  
SALLE WILFRID PELLETIER: Le Ballet royal de Winnipeg - 20 h 30.  
THEATRE DE LA BRUNANTE: (Magas) 843-1177 "Miroirs" au théâtre: 8.15, 9.30 et 11 h. H. et R. Lavoie - Dim, lundi et mardi à 21 h.  
THEATRE DE LA DAME DE COEUR: (Roxton Falls) 548-2495 "Le cocu imaginaire" et "La jalousie du barbouille" de Molière - du jeudi au dim à 21 h.  
THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTRÉAL: 320 Notre-Dame E. 879-1306. "Une femme, un homme" minuit théâtre.  
THEATRE DE LA FENÊTRE: (Ancienne Lorette) "Le noir le va bien" de Jean Marsan tous les soirs 21 h 00. Relâche: lundi.  
THEATRE MAISONNEUVE: Orchestre philharmonique de Hamilton - Au pupitre: Boris Brott. 19 h 30.  
THEATRE DES MARGUERITES: (Trois-Rivières) 377-3223 "Hermine" de C. Magnier, du mardi au vendredi: 21 h, samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: dim et lundi.  
THEATRE DES MARIONNETTES DE LA POUDRIÈRE: "Le petit monde de l'île Ste-Hélène" de M. Fréchette, du mercredi au samedi: à 14 h en français et à 16 h en anglais.  
THEATRE DE LA MARGUERITE: (Estimari) 287-2862 "Les héros de mon enfance" de Michel Tremblay.  
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-4663. "La nef des sorcières" 20 h 30. Relâche: lundi.  
THEATRE PORT-ROYAL: Citéad théâtre: "Olympiade" 20 h 30.  
THEATRE FES PRAIRIES: (Rivière des Prairies) 756-6559. "Je veux voir Mioussov" de V. Katsiav - du mardi au vendredi: 21 h, samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: dim et lundi.  
THEATRE DE QUATROIS: 300 E. Avenue des Pins 845-7277. Les marionnettes de Montréal: "Moart" 10 h 00.  
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 Saint-Denis 844-1793. "Évangéline Deusse" d'Antoine Maillet 20 h.  
THEATRE DE SUN VALLEY: (Ste-Adèle) 228-2511. "L'œil à la coupe" de Marcel Frank, du mardi au vendredi: 21 h, samedi: 20 h et 22 h 30, dim.: 20 h. Relâche: lundi.  
Confolens, en Israël (Haifa) et en Angleterre (Sidmouth et Londres). Ils ont participé aussi à la Superfrancofête à Québec en 1974 et le 17 juillet prochain, ils ont été choisis pour être le groupe officiel de l'ouverture des jeux de la XXIIe Olympiade à Montréal. C'est à cette occasion qu'ils danseront devant plus de 60.000 spectateurs et qu'ils rejoindront par le truchement de la télévision plus d'un milliard deux cent millions de téléspectateurs.

# Turbo et Island Queen à prix forfaitaire pour découvrir Kingston et les Mille-Iles

par  
GUY DESHAIES

Une journée à Kingston, au départ, ça ne provoque pas spontanément l'enthousiasme du Québécois normalement constitué, même si, cet été, cette ville ontarienne, sise aux bords de lac Ontario, sera le théâtre des compétitions olympiques de voile.

Seulement l'excursion que propose le Canadien National à bord du Turbo et qui comprend une visite de Kingston et une croisière en bateau-mouche dans les Mille-Iles constitue une journée fort agréable et non dépourvue d'intérêt d'autant plus que le prix de cette excursion est fixé à \$19,50 par personne. Les enfants de moins de douze ans peuvent faire l'excursion pour \$9,50.

J'ai fait le voyage ces jours-ci à l'invitation du CN et de la compagnie Kingston & The Islands Boat Lines qui exploite le navire Island Queen, une réplique à moteur des anciens bateaux à aube du Mississippi. On ne peut garantir à tous

ceux qui feront ce petit voyage le charme et la gentillesse de Mlle Geneviève Landis, notre hôtesse ce jour-là, mais les francophones pourront s'attendre à des guides bilingues au cours de la visite qui consiste en gros à passer par la résidence qu'occupait en 1848 le premier ministre canadien Sir John MacDonald aux bords du lac Ontario, à voir les installations olympiques de même que les résidences des athlètes et, finalement, à visiter l'hôtel de ville de Kingston, construit en 1840 pour abriter le premier parlement canadien.

Cette visite de Kingston, d'un point de vue historique, nous rappelle les débuts du Canada anglais unifié, parfois de manière assez déçirante, mais c'est une rare occasion de se commémorer la période préconfédérative surtout dans ce milieu, l'un des plus loyalistes qui soient encore au Canada. Ainsi, par exemple, dans la bibliothèque de l'hôtel de ville, où se re-

tirent les conseillers municipaux, on voit sur un rayon d'exposition un couvert d'une vaiselle commune de cafétéria. L'explication de la vénération de ces banals plats réside dans le fait que la reine Elizabeth II d'Angleterre y a mangé lors d'une visite.

L'hôtel de ville a été complètement renoué en 1973 au coût de \$2,5 millions dans le respect de son architecture originale. Quant à la maison de Sir MacDonald, c'est devenu un musée de style Toscan où l'on retrouve encore le mobilier et les objets courants de l'époque, dont certains ont été la propriété de l'homme d'Etat canadien.

Ces visites sont brèves et ne risquent pas de surcharger la journée qui aura commencé par une balade d'un peu plus de deux heures sur le fameux Turbo du CN, ce train aérodynamique bleu et jaune qui file vers Toronto.

Le départ se fait à 8 h de la gare centrale et l'arrivée à Kingston est prévue pour 10 h 10. Un autocar prend les passagers à la gare pour la visite guidée qui aboutit finalement au quai où se trouve le Island Queen.

Au cours de la visite on aperçoit sur les toits des résidences pour athlètes des tireurs d'élite postés en prévision des Jeux et l'atmosphère est d'autant plus bizarre que ces lieux se trouvent tout près du pénitencier de Kingston d'un côté et du pénitencier pour femmes de l'autre côté.

On voit aussi le Fort Henry, le Fort Frontenac et la garnison du collège militaire qui rappellent la menace américaine (de l'époque) et qui expliquent pourquoi, en 1841, le Parlement canadien logea à Montréal avant d'aller s'établir à Ottawa.



Vers midi c'est l'embarquement à bord du Island Queen, une sorte de gros chaland tout blanc à trois ponts qui ressemble de loin à un gâteau de noces "québécois". Durant quatre heures, c'est la croisière dans les eaux vertes des Mille Iles. Il y a l'orchestre, le spectacle, le pont supérieur à ciel ouvert, les repas à \$4 ou la cantine; il y a le maître de cérémonie qui sert de guide, de chan-

teur, de danseur à claquettes, d'hôte et de bouffon. Mais c'est malgré tout amusant et relaxant. Le navire fait une croisière nocturne aussi de 20 h à minuit et qui pourrait attirer les voyageurs qui ont l'intention de se rendre à Kingston en voiture. Le retour à qui se fait vers 16 h et les voyageurs peuvent passer environ quatre heures dans la ville. C'est anglais, donc carré, propre, vert et sûr pour

les piétons. Il y a des parcs dont l'un offre une rare attraction: une sculpture représentant des déchets, de la laideur et qui s'intitule "Pollution". Le marrant est qu'il s'agit d'un cadeau offert par la province du Québec à la ville de Kingston. Le retour se fait à 19 h 50 et le Turbo rentre à la gare centrale à 22 h 05.

Le prix de \$19,50 par adulte comprend tout sauf les repas et

les boissons à bord du train et du navire. En ajoutant \$12 à ce prix de base, on a la première classe à bord du Turbo, ce qui inclut le petit déjeuner et le dîner. Pour ceux qui choisissent le tarif minimal il y a naturellement le wagon-cantine qui propose tous les assortiments de sandwiches et autres.

Selon un porte-parole du service-voyageur du CN, la société de la Couronne perd en réalité un peu d'argent en

offrant ce forfait mais l'excursion, en plus de permettre une visite de Kingston, entre dans le cadre de la relance des services-voyageur dans le corridor Montréal-Kingston-Toronto.

Bref, une petite aubaine au passage et une journée bien remplie et rafraîchissante, en même temps qu'une belle occasion, pour certains d'expérimenter un train rapide et confortable, ce qui en soi est une nouveauté au Canada.

## Une énigme de la mer: la "Mary Celeste"

Il y a gros à parier que tant qu'il y aura des marins en Nouvelle-Écosse, on continuera de se poser des questions sur la mystérieuse disparition des passagers et de l'équipage de la Mary Celeste.

Évoquons brièvement ce qui s'était passé. En novembre 1872, la Mary Celeste quittait New York à destination de Gènes. Il y avait dix personnes à bord dont la femme du capitaine et sa fille. Quelques semaines plus tard, un autre voilier de Nouvelle-Écosse, le Dei Gratia, découvrait la Mary Celeste, par le plus grand des hasards, voguant à la dérive au beau milieu de l'Atlantique. A bord, pas âme qui vive, bien que tout semblât parfaitement en ordre et qu'il n'y eût pas de traces de lutte. Les voiles étaient hissées et le navire était techniquement en bon état. Seuls les papiers de bord et le chronomètre du capitaine avaient disparu. On ne retrouva jamais trace des personnes qui étaient à bord bien que toutes sortes d'hypothèses aient été émises au sujet de leur disparition. On fit même paraître des annonces dans les grands journaux et l'auteur de Sherlock Holmes, sir Arthur Conan Doyle, s'intéressa au mystère de la Mary Celeste.

L'une des grandes énigmes de la mer, la Mary Celeste était un voilier à deux mâts lancé en 1861 aux chantiers du petit village de Spencer's Island. En fait, c'est sous le nom d'Amazon qu'elle prit la mer et, dès le début, parut frappée du mauvais sort. En 1868, une tempête la jeta à la côte près de Cow Bay, dans l'île du Cap-Breton. Rachetée et réparée par une compagnie américaine, elle reprit bientôt la mer après avoir été rebaptisée.

Depuis longtemps il ne se fait plus de construction navale à Spencer's Island. Il y a une très bonne plage dans cette paisible communauté de pêcheurs et un phare, petit mais pittoresque. Le village est bâti au pied des hautes collines boisées de Chignecto qui jadis fournirent le matériau pour la Mary Celeste et tant d'autres navires de bois construits en Nouvelle-Écosse au siècle dernier. Spencer's Island n'est une île que de nom. Un peu au large s'élève une île véritable nommée Glooscap's Kettle. Si l'on en croit la légende, le puissant homme-dieu indien aurait jeté sa marmite dans la baie après un dernier festin en compagnie des Indiens Miamaes. La marmite tomba à l'envers et devint une île.

Toute la région du Cap Chignecto est bordée de minuscules villages qui sont autant d'endroits paisibles, peu fréquentés ou passer quelques heures... ou quelque semaines. La route qui longe la péninsule escalade de hautes collines boisées d'où l'on découvre le panorama grandiose de la baie. Puis elle coule au cœur de secrètes vallées ou traverse un autre hameau au bord de la mer.

Si vous voulez connaître ce pays dans les meilleures conditions

### Un vrai tour d'ESPAGNE

29 juillet au 20 août

Originant à Bordeaux et se terminant à Toulouse, il permet de voir en France forêt des Landes, Côte basque et Pyrénées et surtout de faire:

### Un périple complet en ESPAGNE

Côte basque espagnole, Vieille et Nouvelle Castille (Burgos, Madrid, Tolède) Léon, Extramadure, Andalousie (Cordoue, Grenade, Séville et repos sur la Costa Del Sol), Côte du Levant, Catalogne (Barcelone et Pyrénées espagnoles).

Hôtels de Luxe, tout compris. - Direction: Pedro Aparicio

\$911 plus avion \$541

(nous indiquons toujours le prix de l'avion au départ de Montréal, sinon ce serait un prix truqué)

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.

1255, rue Université, suite 1220  
Tél.: 861-2485  
Montréal, Qué. H3B 3W9

"LA MAISON AUX MILLIERS DE RÉFÉRENCES"

Permis 50430

## Le Batoche historique un champ de bataille canadien

■ A Batoche, il reste peu de choses de la bataille. Les trous de tirailleurs le long des tranchées ont été labourés, à l'exception de ceux à l'emplacement de la palissade improvisée. Le presbytère, siège du gouvernement provisoire de Riel, est rempli de vestiges métis; on y trouve des étalages racontant leur histoire. L'église paroissiale de Saint-Antoine-de-Padoue, érigée en 1884, un an après le presbytère, est encore debout à proximité. Voici l'histoire d'un champ de bataille canadien:

Le lieu historique national de Batoche, au nord de la Saskatchewan, rend un hommage poignant aux Métis, victimes de la colonisation de l'Ouest canadien.

Les Métis étaient issus de l'union de traitants de fourrures avec des Indiennes — un mélange de sang cri et sauteux et de sang canadien-français et écossais — ils formaient une nouvelle race, ni indienne ni blanche, mais qui possédait certaines caractéristiques des deux.

Ils prétendaient avoir un droit historique à une partie des plaines situées entre la rivière Rouge et les contreforts des Rocheuses.

A Batoche, à 70 milles au nord de Saskatoon, ils durent renoncer à jamais à leurs droits.

La bataille de Batoche a été livrée en 1885, sur une étendue splendide le long des rives de la rivière Saskatchewan-Sud. C'est là qu'a eu lieu la dernière bataille de Louis Riel, personnage controversé de l'histoire du Ca-

nada, qui a été pendu pour trahison en novembre de cette même année.

Après des postes de traite, les Métis ont appris et exercé le métier de leurs pères tout en entretenant des relations avec les tribus de leurs frères. Ils sont devenus chasseurs de bisons, membres d'équipage de péniches et bateliers, ce qui leur permettait de gagner leur subsistance sans pour cela compromettre leur liberté et leur indépendance.

Louis Riel est né à Saint-Boniface, Manitoba, en 1844. Sa mère était la fille de la première femme blanche installée dans le Nord-ouest et son père, un Métis, était le chef du mouvement de "libre-échange des fourrures" dans les années 40.

La première crise pour les Métis est survenue lorsque la Compagnie de la Baie d'Hudson a vendu l'Ouest au gouvernement canadien en 1869. Les Métis étaient indignés de voir que la cession de leurs terres puisse

se faire sans qu'ils aient été consultés, et ils craignaient que leur langue et leur religion ne soient pas respectées par le nouveau propriétaire.

Sous la conduite de Louis Riel, les Métis ont constitué un gouvernement provisoire qui, par la suite, devait former la province du Manitoba — cette dernière posséderait tous les droits constitutionnels des autres provinces, y compris le droit de constituer son propre gouvernement responsable composé de députés élus.

Un certain nombre d'acres étaient réservés aux Métis que certains n'ont jamais réclamés et d'autres ont vendu leurs terres à des acheteurs peu scrupuleux pour une fraction de leur valeur. Les chemins de fer et les bateaux à vapeur ont enlevé aux Métis leurs activités de transport et l'affluence des colons en provenance de l'Ontario les a démolés davantage. Ils ont graduellement refléé vers les régions du nord-ouest, notamment à Batoche.

Ils retrouvèrent à Batoche les mêmes problèmes — le problème du conflit des cultures, de la réconciliation d'un petit peuple primitif avec une nouvelle civilisation complexe.

Riel a repris la direction des

Métis mécontents, mais cette fois, il avait gagné l'appui des colons de la Saskatchewan du nord, Métis et Blancs, de langues anglaise et française, dans une campagne pour faire connaître au gouvernement fédéral les griefs de l'Ouest.

Il envisageait de former un autre gouvernement provisoire, d'armer ses partisans et d'obliger les autorités fédérales à renégocier les conditions d'entrée du Nord-Ouest dans la Confédération.

Riel avait négligé de tenir compte de deux faits importants. Le gouvernement fédéral avait désormais une armée et il existait des chemins de fer pour transporter les hommes et les armes.

Le presbytère de l'église de Batoche, aujourd'hui un musée, renferme des photographies de la bataille qui a brisé la résistance des Métis pour toujours. La maison de bois est restée marquée et tout près, on aperçoit les tombes des Métis morts pendant le combat.

Riel a été arrêté après la bataille, trouvé coupable de trahison par un tribunal de Saskatchewan et pendu. Il a été inhumé dans le cimetière de la Basilique Saint-Boniface à Saint-Boniface.

### JOIES D'ÉTÉ EN SOL D'ACADIE

La saison estivale dans le nord-est du Nouveau-Brunswick est marquée de nombreuses célébrations populaires et culturelles qui permettent aux visiteurs de fraterniser avec les gens accueillants et sympathiques.

Voici une liste des événements spéciaux prévus durant les mois d'été.

Juillet

- 1 - 4: Festival Marin, Bas-Caraquet;
- 3: La traversée de la baie des Chaleurs, Petit-Rocher;
- 7 - 11: Journées d'hospitalité de Bathurst, Bathurst;
- 8 - 11: Festival de la Poutine, Saint-Antoine;
- 8 - 11: Festival d'été de Paquetville, Paquetville;
- 13 - 18: Festival du homard de Shediac, Shediac;
- 14 - 18: Festival de pêcheries de Shippagan, Shippagan;
- 22 - 25: Festival de la tourbe, Lameque;
- 27 - 1 août: Rodeo Western, St. Isidore;
- 29 - 2 août: Le festival d'été Brouhaha Codiac, Moncton;
- 30 - 2 août: Festival des Villageois, Pointe Verte.

AOÛT

- 6 - 15: Le festival de Coclagne, Coclagne;
- 6 - 15: Le festival Acadien, Caraquet;
- 13 - 15: Festival de la pêche, St-Anne de Kent;
- 14 - 15: Régates Internationales, Coclagne;
- 15 - 21: Journées des pionniers et Foire agricole de la Miramichi, Chatham;
- 22: Festival "Le Pistolero", Campbellton.

SEPTEMBRE

- 18: Spectacle aérien de l'Atlantique, Moncton;
- 24 - 26: Festival des huîtres, Maisonnette.

### VISITEZ L'EUROPE EN AUTOMOBILE

Vous qui aimez voyager sans contrainte, faites-le au volant de votre AUTOMOBILE, vous ferez ainsi découvrir à votre famille les merveilles de l'EUROPE.

— DEUX FORMULES —

— Le plan AUTO VACANCES. (21 jours à 6 mois) Voiture neuve - Kilométrage illimité - Assurance tous risques sans deductible - Un forfait tout compris.  
SIMCA CHRYSLER \* RENAULT \* CITROEN \* PEUGEOT \* V.W. \* AUDI \* FIAT \*

— Le plan LOCATION EUROPCARS — CAMPING-CAR

- Le plus vaste réseau EUROPÉEN à votre service
- Kilométrage illimité
- Plus de 9.000 véhicules disponibles.

Pour un excellent service à meilleur prix demandez à votre agence de voyage le catalogue :

AIR FRANCE — EUROP AUTO

EUROP AUTO — 5193 Côte des Neiges, Montréal

Nom ..... Tél. ....

Adresse ..... Mon agence est .....

Me faire parvenir votre catalogue 1976 Permis N° 50493



388-9241

**Am travel**

Michelle Simoneau  
Agent de voyages

1220 EST. FLEURY, MONTREAL, QUEBEC H2C 1R1

VOYAGES DE GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL

**ANGLETERRE ÉCOSSE - IRLANDE**

2 départs: 9 sept. - 4 oct.  
21 jours - \$1625

**EGYPTE - JORDANIE ISRAËL**

du 21 octobre au 11 novembre  
21 jours \$1,680

**EXTRÊME-ORIENT**

Automne: 4 au 27 novembre  
23 jours \$2270

**S.S. CASTALIA**

**CROISIÈRE EN MÉDITERRANÉE**

Deux départ par mois — jusqu'à octobre

Programme "A": 2 semaines de croisière  
1 semaine en France  
23 jours, à partir de \$930 \*

Programme "B": 1 semaine de croisière  
1 semaine en Israël  
1 semaine en France  
23 jours, à partir de \$985 \*  
plus traversées aériennes

On peut s'inscrire pour le bateau seulement, soit: croisière de 7 jours de Marseille à Haïfa ou vice-versa.

tarif min. \$400  
ou croisière de 14 jours de Marseille à Marseille  
tarif min. \$720

**LES VOYAGES**

**hone**

Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 65 ans

1460, AV. UNION Tél.: 845-8221

Montréal H3A 2B8

Le métro à notre porte — Station McGill/Union

Bureau ouvert tous les jours de 9 h 30 à 18 h  
le jeudi jusqu'à 21 h — Le samedi de 9 h 30 à 13 h

Permis 75-01-50178

# Bora-Bora, l'île du lagon merveilleux

par

**MONIQUE NUYTEMANS**  
collaboration spéciale

**BORA-BORA**, îles de la Société — L'île la plus acclamée de toute la Polynésie Française — plus encore que Tahiti ou Moorea — est la minuscule Bora-Bora.

Cette île compte 2,500 habitants, couvre 32 kilomètres carrés et abrite trois villages. Son nom, qui veut dire "joli-joli", lui rend bien justice.

Très visitée des touristes de Tahiti, elle est à 45 minutes de vol de Papeete, capitale de Tahiti, dont elle est séparée de 300 km.

L'aéroport de Bora-Bora est plus ancien que celui de Papeete et fut construit par les Américains en 1942. Il leur servit alors de base pour leurs opérations du Pacifique.

Vint alors la période d'austérité créée par la guerre mondiale et Bora-Bora dut attendre les années 60 pour se faire connaître du grand public.

## Une beauté parfaite

Mais elle a heureusement fort peu changé depuis et on serait même porté à croire qu'elle n'a pas changé depuis sa découverte au XVIII<sup>e</sup> siècle.

C'est une île comme celle-ci que cherchait sans doute Gauguin au siècle dernier et non une ville provinciale comme Papeete, qui l'avait si profondément déçu.

Alain Gerbault, le hardi navigateur solitaire français y

aborda aussi lors d'un de ses voyages. Il y resta aussi pour le dernier: il y mourut en effet en 1941 et y fut enterré.

Bora-Bora ne déçoit pas. La vue de son lagon multicolore arache souvent des larmes admiratives chez ceux qui ne pouvaient imaginer autant de perfection. Une perfection engendrée non seulement par les coloris remarquables de ses eaux ourlées de sable idéal-

ment blanc, mais aussi par ses

cocotiers dont les panaches se bercent langoureusement dans la brise et par sa ceinture d'îles coralliennes séparant l'Océan du lagon.

L'aéroport étant situé sur une de ses îles de ceinture, il faut prendre un bateau pour se rendre dans Bora-Bora, qui se concentre autour d'une montagne volcanique haute de 727 mètres, couverte de verdure et tombant à pic dans le lagon.

De la passerelle, on ne se lasse de contempler ce spectacle féérique rehaussé par les cocotiers des récifs qui semblent flotter entre le bleu opaque de l'océan et l'émeraude limpide du lagon.

## La déception

Mais, hélas, la beauté de Bora-Bora se limite à ce spectacle. En faisant le tour de l'île

en "truck" — c'est ainsi qu'on appelle là-bas ce moyen de transport en commun qui est fait d'anciens camions dont l'arrière a été converti en char-à-bancs — on s'aperçoit que l'île est peu soignée.

Il y traîne des boîtes de conserves et des cannettes de bière. De la ferraille y est laissée pour compte et des noix de coco évidées pourrissent au sol contrastant péniblement avec la beauté entrevue à l'arrivée.

On s'étonne du peu de fleurs dont l'île se pare et de la modestie de ses maisonnettes. Ceci n'empêche nullement les habitants d'être aimables et s'ils ne parlent pas le français, ils répondent gentiment et poliment si vous leur adressez la parole en français.

Il semble régner ici une langueur et un calme qui étonnent le citadin. On remarque que les enfants sont peu portés au jeu, mais qu'ils ne se lassent de contempler le lagon. C'est alors qu'on se rappelle que Gauguin trouva ici des modèles remarquables, précisément parce qu'ils pouvaient garder la pose pendant des heures.

Les "vahinés" sont habillées d'un "pareu" coloré et fleuri qu'elles nouent autour du cou, laissant jambes, bras et épaules à l'air. Elles passent le plus clair de leur journée assises dans leur jardin. Souvent même sur la tombe d'un parent... Car jusqu'à il y a une quinzaine d'années, les Tahitiens inhumèrent leurs morts chez eux, dans leur jardin.

Elles sourient très peu, parce qu'elles sont très conscientes de leur mauvaise dentition. C'est d'ailleurs un fait bien connu que les seuls millionnaires de Tahiti sont les dentistes et que les amants jaloux cachent le dentier de leur "chérie" quand ils partent en voyage!

## Autels des Maoris

Tout en faisant le tour de l'île, on s'arrêtera à un "marae". Les "marae" étaient autrefois des lieux de sépultures sacrés. C'est ici qu'on enterrait les chefs de tribu et afin que cet endroit soit bien gardé, on y sacrifiait périodiquement quatre hommes forts du village que l'on enterrait aux quatre coins du "marae".

Comme les Polynésiens ne sont pas cruels... ils assommaient ces hommes durant leur sommeil, leur tranchaient la tête et les portaient au "marae" afin de bien disposer leurs dieux.

On dit que c'est à partir d'un "marae" de Bora-Bora que les Maoris s'embarquèrent à la découverte d'autres terres, notamment celles de Hawaii.

Ces lieux de sacrifice sont d'habitude plantés de "mape", espèce de châtaignier tahitien, dont la forme cauchemardesque du tronc rend ces endroits à la fois lugubres et impressionnants.

Aujourd'hui les "marae" ne sont plus que des amas de pierres de corail, tandis qu'autrefois il s'agissait de véritables pyramides les faisant ressembler à des temples aztèques.

## Ne pas tuer un ami

Comme partout en Polynésie on trouve beaucoup d'enfants sur Bora-Bora. Car chez les Tahitiens qui aiment beaucoup les enfants, c'est une espèce de honte de ne pas en posséder. "A quoi sert la vie, si personne ne va la perpétuer?" demandent-ils.

Notons également que le gou-

## SAS: un horaire pratique

Scandinavian Airlines met gratuitement à la disposition des intéressés un nouvel horaire de 16 pages facile à consulter.

Ce dépliant, format de poche, contient tous les nouveaux tarifs et les informations sur les heures de départ et d'arrivée nécessaires aux passagers de SAS qui utilisent les aéroports de Montréal, Chicago, Los Angeles et Anchorage.

Les renseignements couvrent les capitales de la Scandinavie et les villes-clés d'Europe via les pays scandinaves.

On y trouve une section explicative des tarifs, consacrée à préciser en quel temps et à quelles conditions les séjours d'une durée minimum ou maximum sont possibles. Dans une page, on s'emploie à recommander les services des agents de voyages et à indiquer comment ces derniers peuvent épargner temps et argent aux voyageurs. Un calendrier de l'année 1976 occupe la dernière page. Les informations contenues dans ce dépliant seront valables de juin à octobre 1976.

Ceux qui désirent obtenir une copie gratuite peuvent le faire en s'adressant à leur agent local de voyages.



Une beauté à tirer les larmes des yeux: c'est le lagon de Bora-Bora dont on voit ici l'un des coins enchanteurs.



Sur Bora-Bora on rencontre de ces enclos faits de pierres de corail et qui sont les vestiges d'anciens autels de sacrifices des Polynésiens.

**CROISIÈRE EN MÉDITERRANÉE**  
A BORD DU **Castalia**  
(su départ de Marseille)

**DEUX DÉPARTS PAR MOIS - D'AVRIL À OCTOBRE**

**PROGRAMME A:** 2 semaines de croisière.  
1 semaine en France.  
23 jours, à partir de **\$930\***

**PROGRAMME B:** 1 semaine de croisière.  
1 semaine en Israël.  
1 semaine en France.  
23 jours à partir de **\$985\***

UN PRODUIT **terratours**  
en collaboration avec **HELLENIC MEDITERRANEAN LINES**  
**AIR FRANCE**

\* TARIF AÉRIEN NON INCLUS

— **CROISIÈRE SEULEMENT:** 7 jours de Marseille à Haïfa via Livourne, Naples, Athènes, Le Pirée et Rhodes. À PARTIR DE \$400

— 14 jours de Marseille à Marseille, mêmes ports d'escale que ci-dessus plus Héraklion (Crète). À PARTIR DE \$720

CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES.

PERMIS NO 75-01-50178

**LES VOYAGES hone**  
Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 60 ans.  
**1460, AVENUE UNION**  
Tél.: 845-8221  
Montréal H3A 2B8  
Le métro à notre porte — station McGill/Union  
Permis no 75-01-50178  
Bureau ouvert tous les jours de 8 h 30 à 18 h; le samedi jusqu'à 21 h; le dimanche de 8 h 30 à 13 h.

**VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.**  
1255 rue UNIVERSITÉ - SUITE 1220  
MONTREAL, P.Q. H3B 3W9  
TÉL.: 861-2485  
Permis no 50430

**VOYAGES TRAVELAIDE**  
Permis 50280-1-2-3-4  
MONTRÉAL 845-8225  
4454 St-Denis (métro Mont-Royal) 861-7272  
1010 ouest, Ste-Catherine (métro Peel) 273-7755  
911 Beaubien est (Plaza St-Hubert, métro Beaubien) 331-9971  
2634, rue De Salaberry (Galeries Normande) 679-3777  
1 Place Longueuil 679-3777  
BROSSARD 672-5353  
7350 Blvd Taschereau (Place Portobello) 688-0880  
LAVAL 688-5316  
1600 Blvd LeCorbusier, (Porte extérieure) 688-5316  
Centre Laval (Autoroute 15, Sortie E, promenade) LACROUTE  
505 Chemin Béthanie 562-3788 (Galeries Lachute)

vernement français offre une allocation familiale de \$20,00 par mois, par enfant. Ce qui, dans ce pays, représente une somme intéressante, surtout quand elle est multipliée par cinq ou... par dix.

Les Tahitiens aiment aussi les chiens. Mais pour des raisons différentes: ils les mangent! De temps à autre ils en attrapent un — ils en ont tellement... et le font cuire à la broche comme particulièrement sentir si l'on a eu la mauvaise fortune de choisir le Club Méditerranée comme gîte, au lieu de l'hôtel Bora-Bora.

Le Club Noa-Noa est sans doute le plus minable de tous les Clubs Méditerranée de la terre. On a beau dire que c'est une succursale du luxueux club

Med de l'île de Moorea et que les gens ne viennent y passer que deux ou trois jours, cela n'excuse pas le fait que ce club pêche contre l'hygiène.

Si l'on a l'esprit et les sens assez libérés pour ce genre de mesquineries, on pourra apprécier à sa juste valeur le fait qu'une pirogue à balancier peut vous transporter du quai du club Noa-Noa jusqu'à l'île Motu-Tabu. Cette île est un véritable paradis de sable corallien bordant un lagon transparent où

l'on peut s'aventurer à la nage pendant un bon kilomètre sans que l'eau ne dépasse la hauteur des genoux. Les coraux y sont de toute beauté et certains se parent même de fleurs bleues, s'harmonisant idéalement avec des poissons tout aussi bleus!

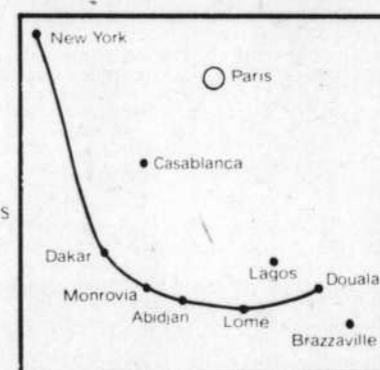
Au moment du retour, quand il faut reprendre l'avion pour Papeete, on fera la découverte de la plus extraordinaire salle d'attente au monde. Elle se situe en plein air, ses bancs bordent le lagon, et si vous avez une demi-heure devant vous, rien ne vous empêchera de vous baigner une dernière fois dans ce cadre beau entre tous, mais qui, comme le cadre d'un tableau "joli-joli", exhibe aussi quelques petits défauts...

# Affaires ou tourisme, nous avons votre Afrique.

Il y a deux Afriques. Celle de l'homme d'affaires. Et celle du touriste.

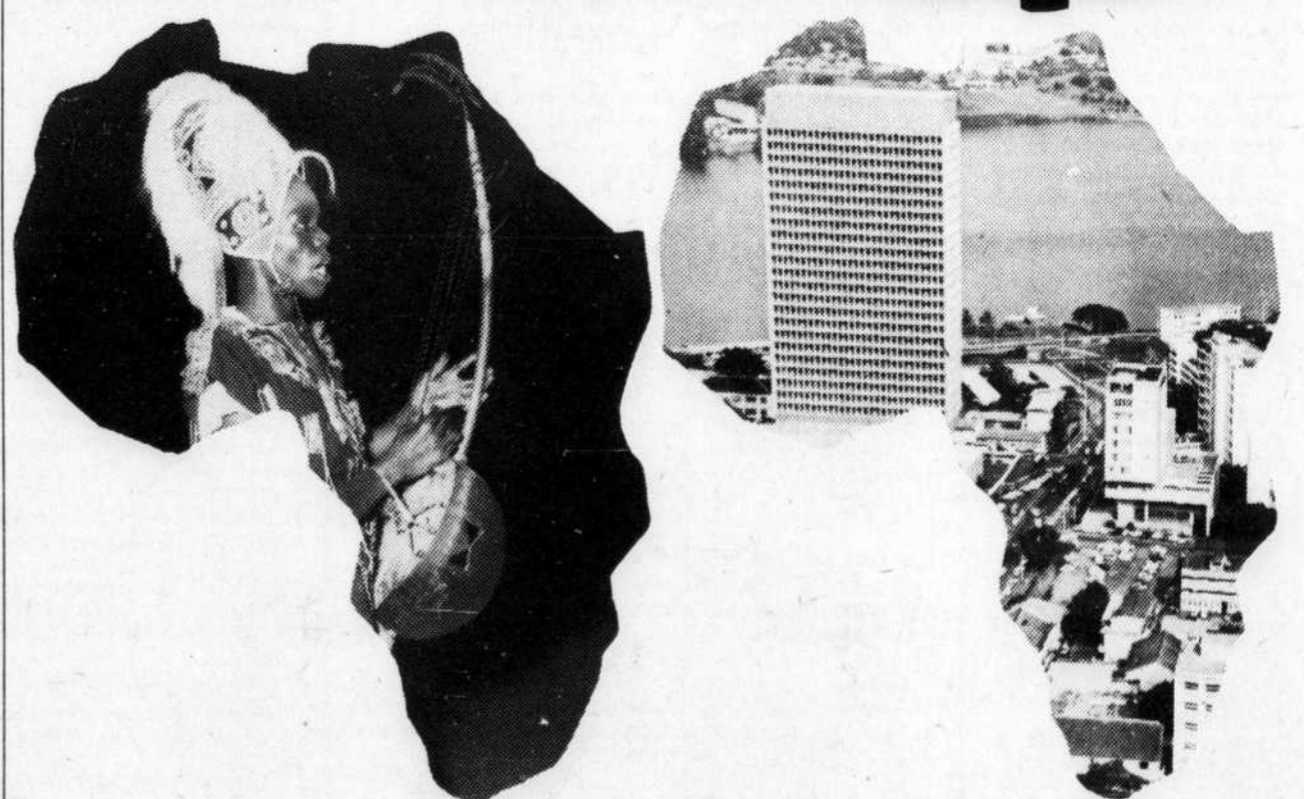
Il y a l'Afrique de la coopération, des programmes de développement économique, des grands investissements, des échanges commerciaux prometteurs. Et il y a l'Afrique des savanes, des fauves en liberté, des hôtels ultra-modernes, des plages fabuleuses, de l'exotisme, du dépaysement.

Quelle que soit votre Afrique, Air Afrique vous la rend facilement accessible. Nous joignons en effet toutes les capitales de l'Afrique francophone en



vol régulier. Et nous pouvons également vous proposer toute une gamme de circuits tous plus intéressants les uns que les autres, organisés conjointement avec des spécialistes du voyage.

Affaires ou tourisme? Pour tout renseignement supplémentaire ou pour obtenir de la documentation sur nos circuits, communiquez avec un agent de voyages ou avec Air France, agent général pour le Canada.



D-7-8

**AIR AFRIQUE**

S.V.P. me faire parvenir votre documentation sur:

<input type="checkbox"/> Cameroun	<input type="checkbox"/> Côte-d'Ivoire	<input type="checkbox"/> Haute-Volta	<input type="checkbox"/> Sénégal
<input type="checkbox"/> Centrafrique	<input type="checkbox"/> Dahomey	<input type="checkbox"/> Mauritanie	<input type="checkbox"/> Tchad
<input type="checkbox"/> Congo	<input type="checkbox"/> Gabon	<input type="checkbox"/> Niger	<input type="checkbox"/> Togo

Nom \_\_\_\_\_  
Rue \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_  
Retournez à: Air France, 3321, Place Ville-Marie, Montréal, Québec H3B 3N4

# Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE**  
NO: 500-05-00991-764  
ROY & FINE LIMITED, copropriété légalement constituée, ayant son siège social au 3399 est, Métropolitain, dans les cité et district de Montréal.  
Demanderesse

**HAAS & CAVILLIER INC.**, copropriété légalement constituée, ayant son siège social au 2225 est, Henri-Bourassa, dans les cité et district de Montréal.  
et  
**M. PENTA CONSTRUCTION INC.**,  
Défenderesses

**AVIS**  
La défenderesse, M. Penta Construction Inc., par laquelle une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été déposée au bureau de cette Cour, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication de cet avis.  
MONTREAL, le 30 juin 1976  
Tansey, Lauley, Johnston  
O'Donnell, Clark, Carrière  
Procureurs de la demanderesse

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL  
GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-06178-767  
DAME JOCELYNE MICHAUD, ménagère épousée contractuellement séparée de biens de Jacques Benoit, domiciliée et résidant au 1692 rue Frontenac, Lachenaie, district de Joliette.  
Requérante

**JACQUES BENOIT**, atrefois du 11,317 rue Drapeau, à Montréal-Nord, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.  
Intimé

**PAR ORDRE DE LA COUR**  
L'INTIME, JACQUES BENOIT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la division des divorces de Montréal, à son intention.  
PRENEZ DE PLUS AVIS, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prescrits, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
Montréal, le 30e jour de juin 1976  
PIERRE FORTIN  
REGISTRARE

**ME LOUIS PHILIPPE GUAY**,  
Avocat,  
4 Notre-Dame Est, Ch. 802,  
Montréal, P.Q.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**AVIS DE DEMANDE DE TRANSFERT**  
REGLEMENT 2C - ARTICLE 2.59.1

**PRENEZ AVIS** que, le Requêteur-Édant, LES TAXIS BOURLAMAQUE INC., détenteurs des permis Q-202130-D1 à Q-202130-D6 inclus, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé à transférer tous ses droits, intérêts, titres et privilèges se rapportant aux permis Q-202130-D1 à Q-202130-D6 inclus des dossiers de la Commission des Transports du Québec, au Requêteur-Cessionnaire, NELSON POTVIN INC., lequel demande par ailleurs l'autorisation d'opérer au 1880, 3ème Avenue à VAL D'OR, le tout conformément au Règlement 2C, modifiant les Articles 36 à 39.  
Tout intéressé peut contester cette demande de Transfert, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours, à compter de la 1ère parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 rue Sherbrooke Est, Place du Cercle, Montréal.  
Me Benoit GROLEAU  
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU, RIVET, GROLEAU  
200 rue Saint-Jacques ouest  
Suite 900  
MONTREAL, P.Q.  
1ère publication: Mercredi 7 juillet 1976  
2ème publication: Jeudi 8 juillet 1976  
3ème publication: Vendredi 9 juillet 1976

**CLAUDETTE FOURNIER**, atrefois résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.  
INTIME

**PAR ORDRE DE LA COUR**  
L'INTIME CLAUDETTE FOURNIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.  
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.  
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prescrits, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
MONTREAL, ce 5 juillet 1976  
CLAUDE DUFOUR  
REGISTRARE-ADJOINT  
Mes MALO WILHELMY ADJIN & ASS.,  
2197 est, rue Sherbrooke  
Montréal, QUE  
PROCUREURS DU REQUERANT

**Société d'énergie de la Baie James**

**RECTIFICATION**  
APPEL D'OFFRES  
1CD-620-04-001  
DATE DE FERMETURE: 1er mardi, 3 août 1976  
15 h 30, heure de Montréal  
LG-2 Phase IV  
travaux divers de rénovation et de construction

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu sur paiement d'une somme NON REMBOURSABLE de \$25, pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, en s'adressant au:

**Service des Contrats SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES**  
800 est, boul. de Maisonneuve  
19e étage  
Montréal, Québec H2L 4M8  
Canada

Un dépôt de soumission au montant de cent cinquante mille dollars (\$150,000.00) est requis sous forme de:

a) Cautionnement de soumission émis par l'une des sociétés choisies par le soumissionnaire dans la liste des sociétés mentionnées au document d'appel d'offres, ou alternativement  
b) Chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne, ou caisse populaire canadienne, ou alternativement  
c) Garantie bancaire émise par une banque à charte canadienne.

Les termes et conditions relatifs à ces dépôts de soumission et aux engagements requis quant aux garanties subséquentes sont décrits dans le document d'appel d'offres.  
Le dépôt de soumission et l'engagement relatif à l'émission de garanties subséquentes, tels que choisis par le soumissionnaire, doivent accompagner la soumission afin qu'elle soit acceptée.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations ou entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.  
La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

**A. Rousseau**  
Directeur de l'Approvisionnement

La présente est pour avis, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec sous le no 2705616. La Banque de Commerce Canadienne Impériale (ci-après appelée "la Banque") a rétro-cédé et transféré de nouveau à Kelly Elevator Co. Ltd. (ci-après appelé "le client") 323, rue Murray, Montréal, Québec, Service d'installation et entretien d'ascenseur, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 18 août 1972, et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec sous le no 2371876.  
Fait ce 5e jour de juillet 1976

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL  
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

**DEMANDE DE TRANSFERT - REGLEMENT 2C**  
article 2.59.1

**PRENEZ AVIS** que MONSIEUR WILLIE LAOUCHEUR, demeurant et domicilié au 203A, rue Morin à Val-Morin, district de Terrebonne, Province de Québec, détenteur d'une attestation et/ou permis no: M-504914-D-001, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer tous ses droits, titres, intérêts et privilèges qu'il possède sur l'attestation et/ou permis no: M-504914-D-001 catégorie ENTREPRENEUR, pour la région 10 à MONSIEUR PAUL RICHER, opérant sous le nom de "LES ENTREPRISES EN EXCAVATION J. P. RICHER ENRG", demeurant et domicilié au 782, rue Vallée, à Ste-Adèle, district de Terrebonne, Province de Québec.  
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec - 505 est, rue Sherbrooke - Place du Cercle, Montréal.  
1ère publication: Le 8 juillet 1976  
2ème publication: Le 9 juillet 1976  
3ème publication: Le 10 juillet 1976  
SIGNÉ: GAETAN CHAMPAGNE  
1, rue Demontigny  
Ste-Agathe-des-Monts

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL  
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

**TRANSFERT - REGLEMENT 2C**  
article 2.59.1

**PRENEZ AVIS** que Location d'Autos Carnaval Inc. 803 St-Jacques, St-Jérôme, Prov. Québec permis no: 1349-DV-1165-DVY s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de transférer tous ses droits, intérêts, titres et privilèges se rapportant aux permis Q-201201-001 à 201201-003 inclus des dossiers de la Commission des Transports du Québec, au Requêteur-Cessionnaire NELSON POTVIN INC., lequel demande par ailleurs l'autorisation à ladite Commission d'opérer au 1880, 3ème Avenue à VAL D'OR, le tout conformément au Règlement 2C, modifiant les Articles 36 à 39.  
Tout intéressé peut contester cette demande de Transfert, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours, à compter de la 1ère parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 rue Sherbrooke Est, Place du Cercle - Montréal.  
SIGNÉ: Me Benoit GROLEAU  
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU, RIVET, GROLEAU  
200 rue Saint-Jacques Ouest  
Suite 900  
MONTREAL, P.Q.  
1ère publication: mercredi 7 juillet 1976  
2ème publication: jeudi 8 juillet 1976  
3ème publication: vendredi 9 juillet 1976

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-06177-769  
JEAN-LOUIS LAVERDURE, résidant et domicilié 9970 rue Papineau, ville et district de Montréal, requérant

**PAULINE WILSON**, sans emploi ni adresse connue, intimé

La cour ordonne à l'intimée PAULINE WILSON de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance.  
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au Greffe des divorces du district de Montréal à la Cour Supérieure de Montréal, 10 est rue Craig. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
MONTREAL, ce 30 juin 1976  
Raymonde ALARIE  
Député Registrare  
division des divorces

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-06177-769  
JEAN-LOUIS LAVERDURE, résidant et domicilié 9970 rue Papineau, ville et district de Montréal, requérant

**CLAUDETTE FOURNIER**, sans emploi ni adresse connue, intimé

La cour ordonne à l'intimée PAULINE WILSON de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance.  
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au Greffe des divorces du district de Montréal à la Cour Supérieure de Montréal, 10 est rue Craig. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
MONTREAL, ce 30 juin 1976  
Raymonde ALARIE  
Député Registrare  
division des divorces

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**AVIS DE DEMANDE DE TRANSFERT**  
REGLEMENT 2C - ARTICLE 2.59.1

**PRENEZ AVIS** que, le Requêteur-Édant, LES TAXIS BOURLAMAQUE INC., détenteurs des permis Q-202130-D1 à Q-202130-D6 inclus, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé à transférer tous ses droits, intérêts, titres et privilèges se rapportant aux permis Q-202130-D1 à Q-202130-D6 inclus des dossiers de la Commission des Transports du Québec, au Requêteur-Cessionnaire, NELSON POTVIN INC., lequel demande par ailleurs l'autorisation d'opérer au 1880, 3ème Avenue à VAL D'OR, le tout conformément au Règlement 2C, modifiant les Articles 36 à 39.  
Tout intéressé peut contester cette demande de Transfert, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours, à compter de la 1ère parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 rue Sherbrooke Est, Place du Cercle, Montréal.  
Me Benoit GROLEAU  
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU, RIVET, GROLEAU  
200 rue Saint-Jacques ouest  
Suite 900  
MONTREAL, P.Q.  
1ère publication: Mercredi 7 juillet 1976  
2ème publication: Jeudi 8 juillet 1976  
3ème publication: Vendredi 9 juillet 1976

**CLAUDETTE FOURNIER**, atrefois résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.  
INTIME

**PAR ORDRE DE LA COUR**  
L'INTIME CLAUDETTE FOURNIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.  
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.  
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prescrits, la requête en divorce sera jugée par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
MONTREAL, ce 5 juillet 1976  
CLAUDE DUFOUR  
REGISTRARE-ADJOINT  
Mes MALO WILHELMY ADJIN & ASS.,  
2197 est, rue Sherbrooke  
Montréal, QUE  
PROCUREURS DU REQUERANT

**Société d'énergie de la Baie James**

**RECTIFICATION**  
APPEL D'OFFRES  
1CD-620-04-001  
DATE DE FERMETURE: 1er mardi, 3 août 1976  
15 h 30, heure de Montréal  
LG-2 Phase IV  
travaux divers de rénovation et de construction

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu sur paiement d'une somme NON REMBOURSABLE de \$25, pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, en s'adressant au:

**Service des Contrats SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES**  
800 est, boul. de Maisonneuve  
19e étage  
Montréal, Québec H2L 4M8  
Canada

Un dépôt de soumission au montant de cent cinquante mille dollars (\$150,000.00) est requis sous forme de:

a) Cautionnement de soumission émis par l'une des sociétés choisies par le soumissionnaire dans la liste des sociétés mentionnées au document d'appel d'offres, ou alternativement  
b) Chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne, ou caisse populaire canadienne, ou alternativement  
c) Garantie bancaire émise par une banque à charte canadienne.

Les termes et conditions relatifs à ces dépôts de soumission et aux engagements requis quant aux garanties subséquentes sont décrits dans le document d'appel d'offres.  
Le dépôt de soumission et l'engagement relatif à l'émission de garanties subséquentes, tels que choisis par le soumissionnaire, doivent accompagner la soumission afin qu'elle soit acceptée.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations ou entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.  
La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

**A. Rousseau**  
Directeur de l'Approvisionnement

Avis est donné que Léo Raymond 900 Dubois, Acton Vale, détenteur de permis no M-505793-D-001 catégorie Artisan région 6 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Léo Thibault 732 Montée Pomme d'or, St-Antoine sur Richelieu, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du Règlement 2C.  
Tout intéressé peut y faire opposition dans les quatre jours qui suivent la date de la première parution dans les journaux:  
1ère publication: 8 juillet 1976  
2e publication: 9 juillet 1976  
3e publication: 10 juillet 1976

La présente est pour avis, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec sous le no 2705617, la Banque de Commerce Canadienne Impériale (ci-après appelée "la Banque") a rétro-cédé et transféré de nouveau à Kelly Elevator Co. Ltd. (ci-après appelé "le client") 323, rue Murray, Montréal, Québec, Service d'installation et entretien d'ascenseur, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 4 septembre 1975 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec sous le no 2631807.  
Fait ce 5e jour de juillet 1976

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL  
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

**TRANSFERT - REGLEMENT 2C**  
article 2.59.1

**PRENEZ AVIS** que Location d'Autos Carnaval Inc. 803 St-Jacques, St-Jérôme, Prov. Québec permis no: 1349-DV-1165-DVY s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de transférer tous ses droits, intérêts, titres et privilèges se rapportant aux permis Q-201201-001 à 201201-003 inclus des dossiers de la Commission des Transports du Québec, au Requêteur-Cessionnaire NELSON POTVIN INC., lequel demande par ailleurs l'autorisation à ladite Commission d'opérer au 1880, 3ème Avenue à VAL D'OR, le tout conformément au Règlement 2C, modifiant les Articles 36 à 39.  
Tout intéressé peut contester cette demande de Transfert, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours, à compter de la 1ère parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 rue Sherbrooke Est, Place du Cercle - Montréal.  
SIGNÉ: Me Benoit GROLEAU  
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU, RIVET, GROLEAU  
200 rue Saint-Jacques Ouest  
Suite 900  
MONTREAL, P.Q.  
1ère publication: mercredi 7 juillet 1976  
2ème publication: jeudi 8 juillet 1976  
3ème publication: vendredi 9 juillet 1976

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-06177-769  
JEAN-LOUIS LAVERDURE, résidant et domicilié 9970 rue Papineau, ville et district de Montréal, requérant

**PAULINE WILSON**, sans emploi ni adresse connue, intimé

La cour ordonne à l'intimée PAULINE WILSON de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance.  
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au Greffe des divorces du district de Montréal à la Cour Supérieure de Montréal, 10 est rue Craig. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
MONTREAL, ce 30 juin 1976  
Raymonde ALARIE  
Député Registrare  
division des divorces

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**AVIS DE DEMANDE DE TRANSFERT**  
REGLEMENT 2C - ARTICLE 2.59.1

**PRENEZ AVIS** que, le Requêteur-Édant, LES TAXIS BOURLAMAQUE INC., détenteurs des permis Q-202130-D1 à Q-202130-D6 inclus, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé à transférer tous ses droits, intérêts, titres et privilèges se rapportant aux permis Q-202130-D1 à Q-202130-D6 inclus des dossiers de la Commission des Transports du Québec, au Requêteur-Cessionnaire, NELSON POTVIN INC., lequel demande par ailleurs l'autorisation d'opérer au 1880, 3ème Avenue à VAL D'OR, le tout conformément au Règlement 2C, modifiant les Articles 36 à 39.  
Tout intéressé peut contester cette demande de Transfert, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours, à compter de la 1ère parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 rue Sherbrooke Est, Place du Cercle, Montréal.  
Me Benoit GROLEAU  
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU, RIVET, GROLEAU  
200 rue Saint-Jacques ouest  
Suite 900  
MONTREAL, P.Q.  
1ère publication: Mercredi 7 juillet 1976  
2ème publication: Jeudi 8 juillet 1976  
3ème publication: Vendredi 9 juillet 1976

**CLAUDETTE FOURNIER**, sans emploi ni adresse connue, intimé

La cour ordonne à l'intimée PAULINE WILSON de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance.  
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au Greffe des divorces du district de Montréal à la Cour Supérieure de Montréal, 10 est rue Craig. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
MONTREAL, ce 30 juin 1976  
Raymonde ALARIE  
Député Registrare  
division des divorces

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**AVIS DE DEMANDE DE TRANSFERT**  
REGLEMENT 2C - ARTICLE 2.59.1

**PRENEZ AVIS** que, le Requêteur-Édant, LES TAXIS BOURLAMAQUE INC., détenteurs des permis Q-202130-D1 à Q-202130-D6 inclus, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé à transférer tous ses droits, intérêts, titres et privilèges se rapportant aux permis Q-202130-D1 à Q-202130-D6 inclus des dossiers de la Commission des Transports du Québec, au Requêteur-Cessionnaire, NELSON POTVIN INC., lequel demande par ailleurs l'autorisation d'opérer au 1880, 3ème Avenue à VAL D'OR, le tout conformément au Règlement 2C, modifiant les Articles 36 à 39.  
Tout intéressé peut contester cette demande de Transfert, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours, à compter de la 1ère parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 rue Sherbrooke Est, Place du Cercle, Montréal.  
Me Benoit GROLEAU  
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU, RIVET, GROLEAU  
200 rue Saint-Jacques ouest  
Suite 900  
MONTREAL, P.Q.  
1ère publication: Mercredi 7 juillet 1976  
2ème publication: Jeudi 8 juillet 1976  
3ème publication: Vendredi 9 juillet 1976

**CLAUDETTE FOURNIER**, sans emploi ni adresse connue, intimé

La cour ordonne à l'intimée PAULINE WILSON de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance.  
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au Greffe des divorces du district de Montréal à la Cour Supérieure de Montréal, 10 est rue Craig. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
MONTREAL, ce 30 juin 1976  
Raymonde ALARIE  
Député Registrare  
division des divorces

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**AVIS DE DEMANDE DE TRANSFERT**  
REGLEMENT 2C - ARTICLE 2.59.1

**PRENEZ AVIS** que, le Requêteur-Édant, LES TAXIS BOURLAMAQUE INC., détenteurs des permis Q-202130-D1 à Q-202130-D6 inclus, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé à transférer tous ses droits, intérêts, titres et privilèges se rapportant aux permis Q-202130-D1 à Q-202130-D6 inclus des dossiers de la Commission des Transports du Québec, au Requêteur-Cessionnaire, NELSON POTVIN INC., lequel demande par ailleurs l'autorisation d'opérer au 1880, 3ème Avenue à VAL D'OR, le tout conformément au Règlement 2C, modifiant les Articles 36 à 39.  
Tout intéressé peut contester cette demande de Transfert, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours, à compter de la 1ère parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 rue Sherbrooke Est, Place du Cercle, Montréal.  
Me Benoit GROLEAU  
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU, RIVET, GROLEAU  
200 rue Saint-Jacques ouest  
Suite 900  
MONTREAL, P.Q.  
1ère publication: Mercredi 7 juillet 1976  
2ème publication: Jeudi 8 juillet 1976  
3ème publication: Vendredi 9 juillet 1976

**CLAUDETTE FOURNIER**, sans emploi ni adresse connue, intimé

La cour ordonne à l'intimée PAULINE WILSON de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance.  
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au Greffe des divorces du district de Montréal à la Cour Supérieure de Montréal, 10 est rue Craig. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
MONTREAL, ce 30 juin 1976  
Raymonde ALARIE  
Député Registrare  
division des divorces

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**AVIS DE DEMANDE DE TRANSFERT**  
REGLEMENT 2C - ARTICLE 2.59.1

**PRENEZ AVIS** que, le Requêteur-Édant, LES TAXIS BOURLAMAQUE INC., détenteurs des permis Q-202130-D1 à Q-202130-D6 inclus, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé à transférer tous ses droits, intérêts, titres et privilèges se rapportant aux permis Q-202130-D1 à Q-202130-D6 inclus des dossiers de la Commission des Transports du Québec, au Requêteur-Cessionnaire, NELSON POTVIN INC., lequel demande par ailleurs l'autorisation d'opérer au 1880, 3ème Avenue à VAL D'OR, le tout conformément au Règlement 2C, modifiant les Articles 36 à 39.  
Tout intéressé peut contester cette demande de Transfert, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours, à compter de la 1ère parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 rue Sherbrooke Est, Place du Cercle, Montréal.  
Me Benoit GROLEAU  
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU, RIVET, GROLEAU  
200 rue Saint-Jacques ouest  
Suite 900  
MONTREAL, P.Q.  
1ère publication: Mercredi 7 juillet 1976  
2ème publication: Jeudi 8 juillet 1976  
3ème publication: Vendredi 9 juillet 1976

**CLAUDETTE FOURNIER**, sans emploi ni adresse connue, intimé

La cour ordonne à l'intimée PAULINE WILSON de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance.  
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au Greffe des divorces du district de Montréal à la Cour Supérieure de Montréal, 10 est rue Craig. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
MONTREAL, ce 30 juin 1976  
Raymonde ALARIE  
Député Registrare  
division des divorces

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**AVIS DE DEMANDE DE TRANSFERT**  
REGLEMENT 2C - ARTICLE 2.59.1

**PRENEZ AVIS** que, le Requêteur-Édant, LES TAXIS BOURLAMAQUE INC., détenteurs des permis Q-202130-D1 à Q-202130-D6 inclus, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé à transférer tous ses droits, intérêts, titres et privilèges se rapportant aux permis Q-202130-D1 à Q-202130-D6 inclus des dossiers de la Commission des Transports du Québec, au Requêteur-Cessionnaire, NELSON POTVIN INC., lequel demande par ailleurs l'autorisation d'opérer au 1880, 3ème Avenue à VAL D'OR, le tout conformément au Règlement 2C, modifiant les Articles 36 à 39.  
Tout intéressé peut contester cette demande de Transfert, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours, à compter de la 1ère parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 rue Sherbrooke Est, Place du Cercle, Montréal.  
Me Benoit GROLEAU  
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU, RIVET, GROLEAU  
200 rue Saint-Jacques ouest  
Suite 900  
MONTREAL, P.Q.  
1ère publication: Mercredi 7 juillet 1976  
2ème publication: Jeudi 8 juillet 1976  
3ème publication: Vendredi 9 juillet 1976

**CLAUDETTE FOURNIER**, sans emploi ni adresse connue, intimé

La cour ordonne à l'intimée PAULINE WILSON de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance.  
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au Greffe des divorces du district de Montréal à la Cour Supérieure de Montréal, 10 est rue Craig. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
MONTREAL, ce 30 juin 1976  
Raymonde ALARIE  
Député Registrare  
division des divorces

Avis est par la présente donné qu'en vertu du règlement # 2.54 la Commission des Transports du Québec a rendu une Décision QRS-966 fixant un taux de \$161.46 le voyage, pour le transport de boîtes en bois et de matériel de St-Marie de Beauséjour (métropolitain); le tout sujet à la réduction pour les subventions sélectives lorsqu'applicable. Toute personne désirant s'opposer pourra le faire en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Ville de Québec.  
1ère publication: 8 juillet 1976  
2e publication: 9 juillet 1976  
3e publication: 10 juillet 1976

La présente est pour avis, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec sous le no 2705617, la Banque de Commerce Canadienne Impériale (ci-après appelée "la Banque") a rétro-cédé et transféré de nouveau à Kelly Elevator Co. Ltd. (ci-après appelé "le client") 323, rue Murray, Montréal, Québec, Service d'installation et entretien d'ascenseur, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 4 septembre 1975 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec sous le no 2631807.  
Fait ce 5e jour de juillet 1976

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL  
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

**TRANSFERT - REGLEMENT 2C**  
article 2.59.1

**PRENEZ AVIS** que Location d'Autos Carnaval Inc. 803 St-Jacques, St-Jérôme, Prov. Québec permis no: 1349-DV-1165-DVY s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de transférer tous ses droits, intérêts, titres et privilèges se rapportant aux permis Q-201201-001 à 201201-003 inclus des dossiers de la Commission des Transports du Québec, au Requêteur-Cessionnaire NELSON POTVIN INC., lequel demande par ailleurs l'autorisation à ladite Commission d'opérer au 1880, 3ème Avenue à VAL D'OR, le tout conformément au Règlement 2C, modifiant les Articles 36 à 39.  
Tout intéressé peut contester cette demande de Transfert, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours, à compter de la 1ère parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 rue Sherbrooke Est, Place du Cercle - Montréal.  
SIGNÉ: Me Benoit GROLEAU  
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU, RIVET, GROLEAU  
200 rue Saint-Jacques Ouest  
Suite 900  
MONTREAL, P.Q.  
1ère publication: mercredi 7 juillet 1976  
2ème publication: jeudi 8 juillet 1976  
3ème publication: vendredi 9 juillet 1976

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-06177-769  
JEAN-LOUIS LAVERDURE, résidant et domicilié 9970 rue Papineau, ville et district de Montréal, requérant

**PAULINE WILSON**, sans emploi ni adresse connue, intimé

La cour ordonne à l'intimée PAULINE WILSON de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance.  
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au Greffe des divorces du district de Montréal à la Cour Supérieure de Montréal, 10 est rue Craig. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu

# Les EU, la GB et la France réintègrent la Coupe Davis

MONACO (AFP Reuter) Les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France ont décidé de réintégrer la Coupe Davis et de considérer 1977 comme une "année neutre" lors de l'assemblée générale de la Fédération internationale de lawn tennis, hier à Monaco.

Après le rejet par les membres de la Coupe Davis jeudi dernier à Londres, d'une motion prévoyant l'expulsion de tout pays qui refuserait d'en rencontrer un autre pour des motifs politiques, les trois pays avaient décidé en guise de protestation de quitter en commun cette compétition internationale en 1977.

Revenant sur cette prise de

position, les trois nations ont cédé, selon M. Philippe Chatrier, président de la Fédération française, à la "pression amicale" des dirigeants des 70 pays représentés à Monaco.

La résolution, d'origine espagnole présentée à Monaco et acceptée par les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, invitait ces pays à considérer 1977 comme "une année neutre susceptible de sauver l'existence de la compétition".

Au cours de cette année, tous les pays qui participent à la Coupe Davis auront l'occasion de méditer sur l'avenir de la compétition. "nous pensons que cette année neutre sauvera la coupe Davis", ont indiqué

plusieurs délégués.

M. Stan Malless, président de la Fédération américaine, a estimé que c'est la dernière chance de la Coupe Davis. "Tous les pays vont être mis à l'épreuve. Si leurs gouvernements leur demandent de déclarer forfait pour des raisons politiques, ce sont eux qui détruiront la compétition".

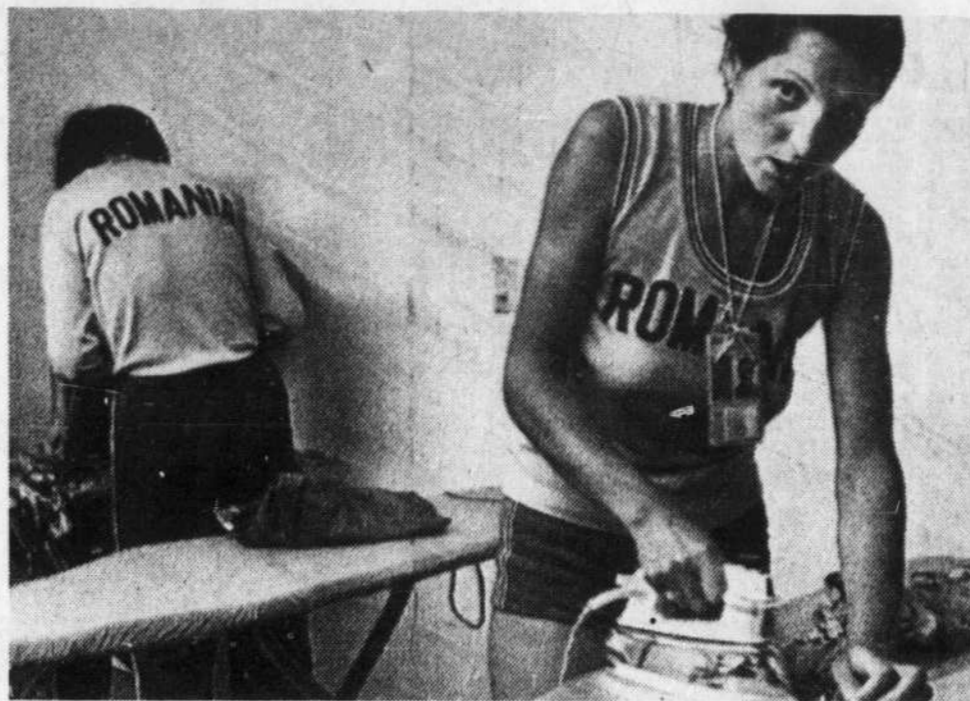
La France, la Grande-Bretagne et les États-Unis avaient décidé de se retirer de la compétition au cours d'une réunion à Londres des pays participants. Ceux-ci avaient repoussé de trois voix une résolution préconisant la suspension de ceux qui s'en retireraient pour des raisons politiques.

En 1974, l'Inde avait refusé de disputer la finale contre l'Afrique du Sud. Au cours de ces deux dernières années, le Mexique a adopté une attitude analogue à l'égard de l'Afrique du Sud.

La prochaine assemblée des membres de la Coupe Davis sera donc de nouveau appelée à se prononcer en 1977 sur une motion d'exclusion des pays liant sport et politique.

L'assemblée générale, qui s'est prononcée en outre contre l'exclusion de l'Afrique du Sud de la Fédération internationale par 25 voix contre 22, a adopté une résolution demandant le retour du tennis dans les disciplines olympiques. Si elle est acceptée par le Comité international olympique, cette mesure ne pourra toutefois être appliquée, selon les observateurs, avant 1984.

L'assemblée a enfin évoqué les rapports du tennis avec les médias et organisateurs de rencontres-exhibitions en priant les fédérations de n'apporter aucune aide aux promoteurs de tels matches. Ces matches ont lieu, selon l'assemblée, "aux dépens des tournois qui sont à l'origine de la santé du tennis".



La rameuse roumaine Tol Filgonia ainsi qu'une de ses coéquipières ont trouvé le temps, entre deux séances d'entraînement, de repasser quelques morceaux de linge. Le village olympique offre à ses habitants tous les appareils électro-ménagers dont ils peuvent avoir besoin. (Téléphoto CP)

# Départ du Grand prix cycliste du Québec

QUÉBEC (PC) Quelque 80 coureurs cyclistes représentant plusieurs pays ont quitté Québec au début de l'après-midi hier pour se lancer à l'assaut de la première étape du Grand prix cycliste du Québec.

C'est le vice-premier ministre du Québec, M. Gérard-L. Lévesque, qui a donné le signal du départ, en face du Parlement, sous une chaleur suffocante de quelque 30 degrés.

La première étape, d'une distance de 141 km devait conduire les concurrents à Trois-

Rivières. Disputés en sept étapes totalisant 722 km, cette cinquième édition du Grand prix cycliste du Québec se terminera dimanche prochain, à Saint-Zotique, près de Montréal.

En plus du Canada, les pays représentés sont l'Australie, la Bulgarie, la Belgique, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Hollande, l'Italie, la Jamaïque, la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'URSS et le Venezuela.

L'équipe "A" du Québec et le club Espoir Laval participent également à cette épreuve.



Le grand prix cycliste du Québec a pris le départ, hier, dans la vieille capitale. Le peloton devra parcourir 722 kilomètres avant de parvenir à Saint-Zotique, dans quatre jours. (Téléphoto CP)

# Les Reds l'emportent 4-3

Comme le croyaient tous les spectateurs au parc Jarry hier soir, les Expos auraient, presque facilement, battu les Reds de Cincinnati. Les hommes de Karl Kuehl ont mené le match pendant les huit premières manches de jeu, allant même jusqu'à laisser les Reds deux points derrière, et les Expos menaient 3-1, à la grande joie de leurs partisans. Mais ils ont fini par perdre 4-3.

À la dernière manche, Mike Lum a claqué un ballon sacrifié qui a fait compter Cesar Geronimo, le point gagnant et mettant (c'était couru, déjà!) fin aux espoirs des Expos, en parachevant une poussée de trois points des siens. C'est Joe Morgan et Dan Driessen qui ont commencé le ralliement des Reds, avec des simples. Geronimo a égalé le compte avec un triple au champ centre, chassant du monticule le lanceur

partant des Expos Steve Rogers, qui a écopé de la défaite, sa septième contre deux victoires.

Dale Murray est venu à la relève, face à Lum et a donné le point gagnant aux Reds, Murray a ensuite retiré le frappeur d'urgence Johnny Bench et Doug Flynn. Mais le mal était fait. C'est le troisième lanceur envoyé dans la fosse aux lions (les Expos étonnaient hier soir) par Sparky Anderson, Rich Hinton, qui a ramassé la victoire. Il a maintenant une fiche de 1-1.

Hinton a lancé la huitième et la neuvième manches, en ne donnant que deux coups sûrs, réussissant un retrait sur trois prises. Il a laissé Will McEaney finir le travail en neuvième pour mériter un cinquième sauvetage en retirant les trois derniers frappeurs des Expos.

Le fait saillant du match: cette décision de l'arbitre qui a

refusé un circuit à Larry Parrish. Celui-ci avait pourtant frappé un circuit, qui n'a échappé à personne sauf aux officiels. Les protestations des Expos et de Karl Kuehl n'ont rien fait, et Parrish a dû se contenter d'un triple, quand même bon pour deux points.

Mike Jorgensen a claqué un cinquième circuit cette saison, pour donner leur premier point aux Expos, à la première manche, contre le partant des Reds, Pat Zachry.

Rogers n'a pas permis à un seul joueur des Reds de se rendre sur les sentiers au cours des deux premières manches. Doug Flynn a cependant entrepris la troisième avec un double. Il a été poussé au troisième par un sacrifice, mais Rogers a retiré Pete Rose sur un faible roulant au deuxième et a fait mordre la poussière à Ken Griffey.

# baseball

Ligue Nationale		Ligue Américaine	
Mardi		Mardi	
Cincinnati 10, Montréal 7	Chicago 4, San Diego 0	Kansas City 2-4, New York 1-7	Boston 4, Chicago 0
Los Angeles 5, Philadelphie 1	Atlanta 4, Pittsburgh 2	Milwaukee 6, Minnesota 2	Texas 3, Détroit 2
Houston 1, New York 0	St-Louis 13, San Francisco 7	Cleveland 7, Californie 3	Oakland 2, Baltimore 0
Hier soir		Hier soir	
Cincinnati 4, Montréal 3	Chicago 10, San Diego 0	Chicago 6, Boston 3	Détroit 2, Texas 1
Los Angeles 6, Philadelphie 5	San Francisco 3, St-Louis 2	Minnesota 8, Milwaukee 2	Kansas City 2, New York 1
New York 12, Houston 4		Baltimore à Oakland	Cleveland à Californie
Aujourd'hui		Aujourd'hui	
San Diego, Jones (15-3) à Chicago, Bonham (6-6), 14 h 30	New York, Seaver (8-5) à Atlanta, LaCorte (0-2), 19 h 35	Minnesota, Goltz (7-7) à Boston, Jones (1-0), 19 h 30	Chicago, Gossage (5-6) à New York, Holtzman (6-6), 20 h 00
Montréal, Fryman (8-6) à Houston, Cosgrove (3-4), 20 h 35		Baltimore, Garland (9-1) à Oakland, Norris (2-2) 23 h	

LIGUE NATIONALE			
Section Est		Section Ouest	
g	p	g	p
PHILADELPHIE	52	25	.675
PITTSBURGH	44	33	.571
NEW YORK	44	40	.524
ST-LOUIS	34	45	.430
CHICAGO	34	46	.425
MONTRÉAL	25	48	.342
CINCINNATI	51	31	.622
LOS ANGELES	46	37	.554
SAN DIEGO	42	40	.512
ATLANTA	38	43	.469
HOUSTON	38	44	.463
SAN FRANCISCO	34	50	.405

LIGUE AMERICAINE			
Section Est		Section Ouest	
g	p	g	p
NEW YORK	47	30	.610
CLEVELAND	38	37	.507
BOSTON	38	38	.500
DETROIT	37	39	.487
BALTIMORE	36	41	.468
MILWAUKEE	29	44	.397
KANSAS CITY	49	30	.620
TEXAS	44	33	.471
OAKLAND	40	40	.500
MINNESOTA	37	42	.468
CHICAGO	36	42	.462
CALIFORNIE	39	49	.410

# À la mi-course du Tour de France

# Van Impe s'empare de la tunique d'or

par Serge Dessy

PARIS (AFP) En deux jours d'étapes alpines, les positions en tête du classement général du 63ième Tour de France se sont complètement modifiées. Le Belge Freddy Maertens, qui caracolait en tête depuis le premier jour, a dû laisser le maillot jaune à son compatriote Van Impe, qui n'avait pas montré le bout de son nez sur les étapes de plat. Maertens est maintenant à 5 mn 56 sec de Van Impe. Même comportement du Hollandais Joop Zoetemelk qui s'est permis de vaincre deux jours de suite en haut des cols. Quant à Thevenet, grand favori au départ du tour, s'il n'a pas "explosé" comme il l'avait fait l'an dernier dans le col de l'Izoard, il est toujours bien placé. Mais il n'a pas gagné et n'a pas endossé la tunique d'or. L'an dernier, il avait pris le maillot

jaune après le deuxième massif montagneux, c'est-à-dire les Alpes. Cette année, le tour allant en sens inverse, il peut très bien se montrer le meilleur dans les Pyrénées. C'est, en tout cas, son intime conviction.

Après ces trois favoris, plusieurs coureurs se tiennent en quelques minutes: tout d'abord Raymond Poulidor, le "vieux" du peloton, 40 ans depuis le 15 avril dernier, qui occupe la troisième place à 1 mn 36 de Van Impe et semble tout heureux de se trouver à cette place. S'il passe aussi bien les Pyrénées que les Alpes, ses supporters le voient très bien en jaune dans quelques jours, lui qui n'a jamais revêtu le maillot de leader depuis qu'il participe à la grande boucle (13 Tours de France).

Ensuite, il y a le brun Espagnol Francisco Galdos, très bon dans les Alpes et qui pour-

rait, en passant près de la frontière de son pays, jouer son va-tout. Il n'est qu'à 2.04 de Van Impe. Puis l'Italien Fausto Bertoglio, lequel, sans coup d'éclat, mais aussi sans passage à vide, est toujours resté en compagnie des meilleurs et se retrouve sixième au pied des Pyrénées, à 2.05 du leader. Le Français Raymond Delisle, fidèle lieutenant de Bernard Thevenet, occupe la 7ième place, mais ne prétend pas jouer un rôle pour la victoire finale. Il se contente d'être un bon équipier et fera tout son possible pour faciliter la victoire de Thevenet.

Il reste encore près de 2.000 kilomètres avant l'arrivée. 12 cols devront être franchis et deux arrivées en altitude. La deuxième partie de ce tour est donc beaucoup plus difficile que la première, et il n'y aura plus de journée de repos. De plus, il reste encore deux courses

contre la montre. Tout est donc possible et l'épreuve reste très ouverte.

Aujourd'hui, les coureurs aborderont les Pyrénées après avoir été transbordés par avion de Manosque à Port Barcares. Deux cols de 2ième et un de 3ième catégorie sont au "menu" de cette étape. Demain, Font-Romeu-Saint-Gaudens, toujours dans les Pyrénées, avec un col de 2ième et un de troisième. Samedi, 2 cols de 2ième et 2 de première en 139 km, avec un passage d'une vingtaine de km en Espagne. Dimanche, encore de la montagne, avec les "ogres" des Pyrénées: le Tourmalet et l'Aubisque. (lière cat) avec en hors-d'œuvre le col d'Aspin (2ième) dimanche soir, il pourrait y avoir de nombreux changements en tête du classement général.

# Les espoirs des nations 9

# Scandinavie: des chances dans dix disciplines

STOCKHOLM. (AFP) La Norvège, la Finlande et la Suède espèrent parvenir en finale peut-être obtenir des médailles dans dix disciplines aux Jeux olympiques de Montréal. La Suède est cependant le seul de ces trois pays qui a les plus grandes chances de s'adjuger une médaille d'or.

L'équipe suédoise d'escrime, qui depuis les derniers Jeux olympiques de Munich a récolté avec succès de grands titres internationaux, a en effet de bonnes chances de monter sur le podium en équipe, en individuel masculin ou féminin. elle se présentera avec la formation "déjà fort réputée": Hans Jacobsson, Rolf Edling, Goeran Flodstrom, Leif Hoegstrom, Carl von Essen, Goeran Malkar et l'escrimeuse Kerstin Palm.

Les spécialistes de voile, en baisse de forme actuellement, disputeront aux autres nations les places d'honneur, notamment en soling avec Joergen, Peter et Stefan Sundelin. Les spécialistes suédois du dérivé ne sont pas encore arrivés au sommet de leur forme, l'hiver ayant été plus long cette année que de coutume. Ce retard doit cependant être mis à l'avantage des barreaux suédois, qui seront, lors des régates olympi-

ques, au mieux de leur condition physique.

La Suède vise également une bonne place dans le domaine du tir au pistolet, avec Ragnar Skanaaker, médaille d'or à Munich, Kjell Jacobsson, Curt Andersson et Ove Gunnarsson.

Remarqués aux derniers Jeux olympiques, les lutteurs suédois Frank Andersson, Jan Karlsson, Lars-Erik Shoeld, Per Lindholm, Lars Malmqvist, Leif Andersson, Lennart Lundell et Arne Robertsson auront leurs mots à dire dans les épreuves de libre. les Suédois peuvent également bien figurer en cyclisme.

La Suède aura cette année

beaucoup plus d'espoir en athlétisme qu'à Munich. Elle présentera en effet en sprint Christer Garpenborg, récent vainqueur des championnats des États-Unis, qui a réalisé avec un vent de 2m/s, 9"9 au 100m, et qui détient le record de Suède en 10,2, et la toute nouvelle venue Linda Haglund, qui a réussi récemment, à Helsinki, à abaisser le record de Suède à 11.13.

Par ailleurs, Anders Gaerderud, recordman du monde du 3.000 m. steeple en 8.09.8 est pratiquement assuré de monter sur le podium, ayant accompli ces derniers temps des très bonnes performances sur cette dis-

tance (régulier aux alentours de 8.15). Son camarade de club, Dan Glans, qui a réussi dernièrement 8.18 sur cette distance, et qui s'étend très bien avec Gaerderud pour mener une course tactique, pourrait surprendre.

Deux autres Suédois peuvent prétendre accéder à la finale et à un bon classement: Kjell Isaksson, à la perche, (5m.59), et Hans Hoegglund au poids, (21m.33), tandis que les chances de l'ancien recordman du monde du disque, Ricky Bruch, sont bien compromises. Celui-ci épreuve actuellement des difficultés à dépasser la ligne des 60 m.

La Finlande, de son côté, espère que Montréal confirmera Munich, c'est-à-dire la domination dans le demi-fond long. Lasse Viren est le numéro un finlandais avec ses 27.42.95 sur 10.000 m. Le Finlandais double médaille d'or des Jeux olympiques de 1972 (5.000 m. et 10.000 m.) projette de renouveler son exploit.

Viren n'est pas le seul Finlandais à prétendre aux places d'honneur. Pekka Paavola (27.54.4 sur 10.000 m. et 13.34.0

sur 5.000 m.) peut prétendre aussi monter sur le podium.

Un lanceur de javelot finlandais a également de grandes chances de monter sur le podium: Seppo Hovinen, avec sa performance de cette saison de 93m.54. La Finlande peut d'ailleurs dans ce domaine réaliser un double pourquoi pas un triple. Jorma Jaakola (89m.10) et Hannu Siitonen, champion d'Europe (88m.82).

De leur côté trois champions du monde norvégiens ont de fortes chances de s'imposer: Frank Hansen et Alf Hansen en double scull, et Leif Jensen, qui devra réaliser une performance égale à celle des championnats du monde pour prétendre au podium en haltérophilie dans sa catégorie des 82,5 kg.

En kayak, les chances norvégiennes ne seront pas non plus négligeables, avec Einar Ras Mussen, Jostein Stige, Oeyvind Amundsen et Olaf Soyeland.

Enfin, en athlétisme, la Norvège sera essentiellement représentée par la recordwoman du monde du 3.000 m., Grete Waitz, (3.45.4) dont le meilleur temps au 1.500 m. est de 4.05.2.

**JEUNES PORTEURS DEMANDÉS**

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à Montréal et Banlieue

Excellentes routes disponibles

Nos bureaux sont fermés le samedi

**844-3361**

# Nouvelle-Zélande: Walker, Le Huit et Quax

WELLINGTON (AFP) Les chances de la Nouvelle-Zélande aux Jeux olympiques de Montréal se résumaient il y a quelques jours à une simple équation. John Walker plus le huit également deux médailles possibles. Mais, depuis lundi, Dick Quax a subitement modifié les données du problème en franchissant le record du monde du 5.000 mètres.

John Walker, recordman mondial du mile en 3'49"4, défendra ses chances sur 800 et

deux dixièmes de seconde le record du monde du 5000 m, détenu par le Belge Emile Putemans en 13' 13"0. Quax se produira également sur 10.000 m tandis que Rod Dixon disputera le 1500 m, de distance qui lui a valu une médaille de bronze à Munich, et le 5.000 m qui sera décidément très relevé.

L'aviron et la voile sont les autres principales disciplines où les Neo-Zélandais espèrent briller devant leurs redoutables adversaires soviétiques et alle-

mands. On compte en particulier sur le huit, dont la plupart des équipiers sont déjà familiarisés avec les compétitions olympiques.

Parmi les 88 membres de la délégation, les nageuses se distinguent également et malgré l'hégémonie est-allemande, Monique Rhodal espère bien avoir son mot à dire sur 200 m dos et 400 m quatre nages, de même que Rebecca Perrot sur 100 et 200 m nage libre.

Mais pour l'heure, le problème des officiels n'est pas tant de recenser les espoirs de médailles que de savoir si leur sélection aura simplement la possibilité de défendre ses chances à Montréal. En effet, les liens sportifs qu'entretient la Nouvelle-Zélande avec l'Afrique du Sud ne sont pas du goût des pays africains. La participation neo-zélandaise se trouve ainsi compromise et Walker et Quax risquent de voir tous leurs efforts réduits à néant.

# Six athlètes maliens aux Jeux

BAMAKO (Reuter) Six athlètes représenteront le Mali aux Jeux Olympiques de Montréal. Leur équipe comprend notamment le discobole Namakoro Niare et le Judoka Abiném Dara.

Niare, qui détient le record d'Afrique avec un jet de 62m 49, avait déjà participé aux Jeux de Munich en 1972. Il avait été éliminé en finales. Niare se trouve actuellement à Paris où, depuis deux mois, il subit un entraîne-

ment à l'Institut national français des sports.

Le judoka Dara avait lui aussi participé aux Jeux de Munich. Il avait dû s'incliner dès les premières séries éliminatoires.

Toronto

Baisse des cours

Légère baisse des cours hier, sur la Bourse de Toronto, où régnait une animation réduite. L'indice des industriels a perdu 33 à 196,17 et celui des pétroles de l'Ouest, 1,52 à 229,44, soit son plus bas niveau depuis le 6 mai, où il avait atteint 228,75. L'in dé des desmétaux a gagné 59 à 92,37, tandis que celui des aurifères gagnait 5,25 à 280,30.

Sur 664 titres observés hier, on signalait 154 gains, 223 reculs et 267 valeurs en chanches; la veille, on avait enregistré 169 progressions, 223 fléchissements et 267 valeurs inchangées pour un total de 648 titres. Le volume des transactions a totalisé 1.84 millions évaluées à \$185 millions au regard de 1,76 million et \$18,29 millions la veille. Parmi les industriels, Falconbridge a perdu 1 à 30,34 à \$30,34; Northern Telecom, 1 à \$28,12; Canadian Corporate Management A, 3 à \$24,14; Harlequin Enterprises, 3 à \$34,34 et Consolidated Bathurst A, 3 à \$35,14.

IBM a gagné 1-3 à \$268,34; Canadian Occidental Petroleum, 3 à \$15,11; Bruce Mills A, 3 à \$5; Noranda A, 3 à \$37,78 et Dometar, 1 à \$22,78. Roman Corp. a perdu 1-2 à \$20,12; Falconbridge Copper, 1-8 à \$7,87 et Gulfstream Resources, quatre cents à 85 cents. Placer Development a gagné 1-2 à \$23,34 et Carlo Mines, 3-8 à 85.

Parmi les pétroles, Ocelot Industries a perdu 1-8 à \$16,14; Sky Resources, 40 cents à \$3,10 et Asamer, 1-8 à \$11,78. Canada North-West Land était en hausse de \$3,10 à \$8,38 et Peyto Oil, de 3-8 à \$5-38.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with columns: Ventes Haut Bas Ferm. Ch., Industriels, and various stock symbols like Bell 28, 2600, 226/26, 26/26, 1/16, etc.

montreal

Activité réduite

Baisse générale des cours dans une séance calme, hier, sur la Bourse de Montréal, où le volume des transactions a atteint 376,900 actions, au regard des 299,000 complètes la veille. L'indice mixte a perdu 51 à 189,40. Les banques ont perdu 1,79 à 230,89; les industriels, les 0,559 à 196,35 et les papiers, 0,57 à 118,21. Les services ont gagné 0,36 à 141,73.

Sur 164 titres compliés hier, on rapportait 33 gains, 83 reculs et 48 valeurs stables. La veille, on avait enregistré 66 progressions, 81 reculs et 53 valeurs stables pour un total de 180 actions. Trizec Corp. Ltd. marquaît la tendance chez les industriels, descendant stable à \$14 sur un volume de 64,200 actions. Mount Jambies Mines Québec Ltd. a perdu un cent à \$53 sur 24,500 actions transactionnées. Dome Petroleum Ltd. perdait 3-8 à \$39-38. St-Lawrence Cement Co. A a gagné 1-2 à \$17; Canadian Pacific Ltd., 1-8 à \$18; Inco Corp. A, 1-8 à \$33-34; Alcan Aluminium Ltd., 1-4 à \$25-25 et Moore Ltd. A, 1-8 à \$39-12. Steel Co. of Canada Ltd. A a perdu 1-4 à \$28-14 et Seagram Company Ltd., 5-8 à \$23-34.

Parmi les titres spéculatifs, Acroll Oil and Gas Ltd. a gagné cinq cents à 49 cents sur un volume de 7,000 actions échangées.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with columns: Ventes Haut Bas Ferm. Ch., Industriels, and various stock symbols like Bell 28, 2600, 226/26, 26/26, 1/16, etc.

fonds mutuels

Table with columns: Amer Gth, yJapan, Canagex Group, Polaris, etc., listing various mutual funds and their performance.

échos boursiers

Javelin: les actionnaires

Les actionnaires de la compagnie Canadian Javelin qui ont enregistré des pertes entre le 30 avril 1969 et le 24 octobre 1973 pourront toucher une partie du montant de \$1,35 million que la direction de la compagnie aurait accepté de verser par suite de poursuites civiles. Un règlement en ce sens a reçu le feu vert d'un magistrat américain, le juge Morris Laker qui a soutenu que le montant de

\$1,35 million lui paraissait "juste et raisonnable". Certains actionnaires évaluant entre \$30 millions et \$50 millions les pertes encourues par suite du refus de la direction de rendre public certains faits importants dans la gestion de la compagnie contrôlée par M. John Doyle. D'autres requêtes ont été déposées par des actionnaires mécontents devant les tribunaux de divers États américains dont l'Illinois.

Les actionnaires ainsit trompés auront droit à une répartition au pro rata du montant d'actions détenues.

Acan Aluminium

Acan Aluminium Limited annonce un offre publique de 5 millions d'actions ordinaires à être complétée avec succès et qui elle a reçu aujourd'hui le produit brut de cette émission, composé de 64,875,000 dollars

canadiens et 66,875,000 dollars des États-Unis.

Le produit net qui revient à la compagnie, c'est-à-dire après le versement des commissions de souscription mais avant la déduction des frais estivés à U.S. \$50,037,500 et U.S. \$64,000,000.

L'offre de 5 millions de ces actions a été faite au Canada par un syndicat de placement dirigé par A.E. Ames & Cie Limitée et

Wood Gundy Limited: le reste des actions a été offert aux États-Unis et ailleurs dans le monde par un autre syndicat géré par Morgan Stanley & Co., Incorporated et The First Boston Corporation.

Avant l'émission, la propriété enregistrée des 35,446,694 actions d'Acan, alors en cours, se répartissait à 45,9% au Canada, 38,4% aux États-Unis et 15,7% dans les autres pays.

échos boursiers

Javelin: les actionnaires

Les actionnaires de la compagnie Canadian Javelin qui ont enregistré des pertes entre le 30 avril 1969 et le 24 octobre 1973 pourront toucher une partie du montant de \$1,35 million que la direction de la compagnie aurait accepté de verser par suite de poursuites civiles. Un règlement en ce sens a reçu le feu vert d'un magistrat américain, le juge Morris Laker qui a soutenu que le montant de

\$1,35 million lui paraissait "juste et raisonnable". Certains actionnaires évaluant entre \$30 millions et \$50 millions les pertes encourues par suite du refus de la direction de rendre public certains faits importants dans la gestion de la compagnie contrôlée par M. John Doyle. D'autres requêtes ont été déposées par des actionnaires mécontents devant les tribunaux de divers États américains dont l'Illinois.

Les actionnaires ainsit trompés auront droit à une répartition au pro rata du montant d'actions détenues.

Acan Aluminium

Acan Aluminium Limited annonce un offre publique de 5 millions d'actions ordinaires à être complétée avec succès et qui elle a reçu aujourd'hui le produit brut de cette émission, composé de 64,875,000 dollars

canadiens et 66,875,000 dollars des États-Unis.

Le produit net qui revient à la compagnie, c'est-à-dire après le versement des commissions de souscription mais avant la déduction des frais estivés à U.S. \$50,037,500 et U.S. \$64,000,000.

L'offre de 5 millions de ces actions a été faite au Canada par un syndicat de placement dirigé par A.E. Ames & Cie Limitée et

Wood Gundy Limited: le reste des actions a été offert aux États-Unis et ailleurs dans le monde par un autre syndicat géré par Morgan Stanley & Co., Incorporated et The First Boston Corporation.

Avant l'émission, la propriété enregistrée des 35,446,694 actions d'Acan, alors en cours, se répartissait à 45,9% au Canada, 38,4% aux États-Unis et 15,7% dans les autres pays.

obligations

Légère baisse

Hier, sur le marché canadien des obligations, les prix ont un peu baissé et les transactions, dans la moyenne. Les obligations à court terme ont perdu à peu près 10 pour cent, et le long-terme a peu près un huitième de point. Les émissions principales ont perdu entre un huitième et un quart de point et les indistrielles n'ont presque pas bougé. Les prêts au jour le jour étaient disponibles à neuf pour cent.

GOVERNEMENT

Table listing government bonds and their yields, including 100% 10/15, 100% 15/20, etc.

PROVINCIALES

Table listing provincial bonds and their yields, including BC Hyd 10/15, AB Hyd 10/15, etc.

INDUSTRIELLES

Table listing industrial bonds and their yields, including Bell 10/15, Bell 15/20, etc.

LES MINES

MADELINE LTEE

DIVIDENDE No 11

AVIS est donné par la présente qu'un dividende (No 11) de quinze cents (15¢) par action en devise canadienne a été déclaré sur les actions en circulation de la Compagnie, payable le 30 juillet 1976 aux actionnaires inscrits aux registres à la clôture des affaires le 15 juillet 1976.

Par ordre du Conseil F.T. McKEINNEY Secrétaire

Fait à Toronto, Ontario le 25<sup>e</sup> jour de juin 1976

les devises

Table listing exchange rates for various currencies: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, etc.

DOMINION DAIRIES LIMITED

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de 37 1/2 cents par action sur les actions ordinaires sans valeur nominale ou au pair de Dominion Dairies Limited, payable le 26 juin 1976, payable le 30 juillet 1976, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 16 juillet, 1976.

# Lettre ouverte au ministre des Finances

de la part de Paul Paré, président, Imasco Limitée

Le 7 juillet 1976

L'Honorable Donald Macdonald  
Ministre des Finances  
Gouvernement du Canada  
Ottawa

Monsieur le Ministre,

Si c'est par lettre ouverte que nous vous communiquons les remarques qui suivent sur le programme de lutte contre l'inflation de votre gouvernement, c'est que nous ne croyons pas qu'une lettre personnelle suffirait. Les inquiétudes croissantes que fait naître votre programme menacent l'avenir de notre économie et, partant, la vie de tous les citoyens. La question exige un débat public.

Imasco Limitée est une corporation qui fait travailler quelque 10.000 salariés et dont les ventes annuelles atteignent presque le milliard. Elle se compose de trois grands groupes: la vente au détail spécialisée (tabac et cadeaux, articles de sports, produits pharmaceutiques), les spécialités alimentaires (pain, viandes préparées, mets italiens et mexicains) et transformation du tabac. Imperial Tobacco Limitée est la plus grande filiale d'Imasco. C'est aussi la plus grande fabrique de cigarettes et de cigares au Canada.

Notre compagnie a activement appuyé les mesures de lutte contre l'inflation annoncées en octobre dernier. Nous ne nous sommes pas contentés de vœux pieux. Les mesures, nous les avons fait nôtres. Nous avons établi ou intensifié les contrôles au sein de nos divisions. Nous avons averti nos fournisseurs que nous nous attendions à ce qu'ils se conforment aux indicateurs. Nous avons créé un comité de cadres supérieurs pour étudier toutes les augmentations de coûts. Quand celles-ci n'étaient pas parfaitement justifiées, nous avons cherché d'autres sources d'approvisionnement. Malgré tout, et bien que les coûts aient inévitablement augmenté légèrement, nous avons, en général, pu absorber nous-mêmes les hausses. Nous avons tenté de compenser les hausses de certains articles par des réductions ailleurs. Surtout, nous avons essayé de maintenir nos prix à la consommation.

Notre principale gamme de produits, la cigarette, n'a pas connu d'augmentation en un an, malgré des augmentations considérables de nos dépenses. Les provinces n'ont pas fait preuve d'autant de retenue. Elles ont presque toutes augmenté la taxe de vente sur le tabac au cours du premier semestre de 1976.

Nous avons donc respecté fidèlement les indicateurs dont la première version permettait de faire porter le fardeau de l'augmentation réelle des coûts

au consommateur. Nous croyons que cela était juste et équitable. Nous avons longuement préparé un dossier de nos augmentations de coûts, augmentations que nous absorbions depuis de longs mois. Et nous avons demandé à la Commission de lutte contre l'inflation de nous accorder une légère hausse de prix.

Notre requête a été rejetée. Non qu'elle était injustifiée: les commissaires ont avoué franchement que notre demande se justifiait aux termes des "vieux" indicateurs, édictés sept mois plus tôt et qui nous servaient depuis de base. Mais parce qu'elle ne se conformait pas aux "nouvelles" normes que devait annoncer votre budget du 25 mai.

La seule idée qu'il allait y avoir de nouveaux indicateurs était alarmante. Nous avons investi un nombre incalculable d'hommes-heures à comprendre et à implanter les premiers. Nous avons attendu le nouveau budget, comme il se devait.

Nous en avons maintenant prix connaissance et il est manifeste qu'il y a eu malentendu. Ou bien nous avons mal compris les bonnes intentions du gouvernement en matière de lutte contre l'inflation. Ou bien le gouvernement a mal compris la nature des affaires commerciales.

Le budget imposait aux entreprises commerciales, et en particulier au secteur de la transformation, de réduire de 15% sa marge bénéficiaire de l'exercice par rapport à l'exercice précédent. La "croissance négative", jusque là réservée au jargon de futurologues, s'élevait soudain au rang de loi.

Nous gagnerons plusieurs millions de dollars de moins à cause de la loi. Combien? Nous ne le savons pas encore. Les nouveaux règlements prévoient des crédits spécifiques pour la fixation des prix et la productivité, mais ils ne semblent pas très utiles pour les compagnies qui sont déjà

productives et qui surveillent déjà leurs coûts.

Mais la perte sera toujours trop importante puisque l'objectif ne semble plus la lutte contre l'inflation mais la lutte contre les bénéfices. Nous nous inquiétons des pertes que notre compagnie et nos actionnaires auront à subir d'ici un an ou deux. Nous nous inquiétons encore plus des incidences à long terme du changement radical de la politique du gouvernement.

Nous estimons que les nouvelles restrictions sur les bénéfices décrétées par la Loi de lutte contre l'inflation auront tendance à faire baisser la productivité et à faire augmenter le chômage au Canada. La productivité va baisser parce que rien n'incite à l'efficacité quand les bénéfices sont soumis à un plafonnement arbitraire. Le chômage va augmenter parce que les compagnies auront moins d'argent qu'auparavant à consacrer à l'expansion. Diminuer les bénéfices, c'est ralentir la croissance.

Le pire de tout, c'est que les nouvelles mesures nous laissent dans l'incertitude quant aux intentions du gouvernement. Nous ne nous attendions pas aux nouvelles mesures. Nous estimons les premières mesures efficaces, impression renforcée par l'assurance que donnaient en public des membres du gouvernement et de la Commission de lutte contre l'inflation. Nous ne savons pas aujourd'hui à quoi nous attendre.

Mais nous savons une chose: aussi longtemps qu'ils seront en vigueur, les nouveaux règlements vont grandement influencer nos décisions de placement. Jusqu'ici, nous avons toujours eu comme objectif d'assurer d'abord notre croissance au Canada, où nous avons nos racines et où se trouvent nos plus grandes installations. Ensuite venaient les États-Unis, où nous avons récemment poursuivi notre expansion par des acquisitions. Mais les contrôles imposés au Canada sur les bénéfices ont fait pencher la balance en faveur des États-Unis où le rendement sur le talent et les fonds n'est limité que par les lois du marché. Des lois que nous connaissons et auxquelles nous pouvons faire face. Les contrôles arbitraires sont nouveaux. Ce sont des éléments perturbateurs.

Nous allons retarder pour l'instant des placements au Canada que nous aurions trouvés intéressants en d'autres circonstances. Un exemple: L'an dernier, sur l'invitation d'une province, nous avons investi du temps et de l'argent à restructurer une installation de

salaison qui venait de traverser une période difficile. C'était pour nous un domaine relativement nouveau, mais les risques nous semblaient acceptables. Nous avons rétabli près de 200 occasions d'emploi. Cette année, une occasion semblable s'est présentée ailleurs. Après avoir lu le budget et les nouveaux règlements de contrôle des bénéfices, nous avons passé outre.

L'une de nos gammes de produits alimentaires est importée des États-Unis, à raison d'un million par année. Nous avons songé à investir \$750 000 pour installer l'équipement de fabrication au Canada. Nous aurions eu besoin de quelque 50 salariés de plus. Mais nous attendrons de voir clairement les effets des contrôles.

L'une de nos gammes de produits de tabac perd de l'argent à cause de la concurrence étrangère serrée et des lourdes dépenses de déménagement de ses installations. Nous avons l'intention de l'aider à traverser la période difficile et d'attendre qu'elle fasse ses frais. Mais les nouveaux règlements semblent nous encourager à tuer les faibles plutôt qu'à les amener à se renforcer. Si nous réussissons à rentabiliser une gamme déficitaire, nous risquons de voir les recettes devenir "reven excédentaire" lorsqu'elles seront consolidées en bénéfices généraux.

Nous aurons à prendre des dizaines de décisions semblables au cours de l'année qui vient. Nous les étudierons toutes à la lumière des risques connus et probables, ainsi que du rendement possible sur les placements. Les contrôles canadiens sur les marges bénéficiaires y feront figure d'élément négatif.

Les nouveaux contrôles nous imposent une difficulté que ne soulevaient pas les premiers. Ceux-ci permettaient à nos cadres de prévoir des augmentations des prix lorsque les hausses des coûts les justifiaient. On pouvait à tout le moins maintenir un palier donné de bénéfices. Le défi et les récompenses nous encourageaient à être efficaces et à compresser les coûts. Ce n'est plus le cas. Ceux qui guident les destinées d'Imasco et de ses divisions, les quelques 300 personnes dont la rémunération est fonction de la rentabilité de la compagnie et de ses gammes de produits, savent désormais qu'ils toucheront inévitablement moins cette année qu'en 1975. Ce serait nous leurrer que de croire que cela ne changera pas leur attitude et leur production. On

ne cessera pas entièrement de surveiller les coûts, mais on le fera avec moins de cœur. Si on ne peut pas augmenter les marges bénéficiaires, si la loi dit qu'elles doivent diminuer, alors quels critères ces gens-là adopteront-ils pour évaluer leur propre rendement? Qu'est-ce qui les motivera quand ils sauront que leurs efforts vaudront en 1976 15% de moins qu'en 1975?

Le plus déconcertant, c'est que les nouveaux contrôles reposent sur bien peu de logique. On comprend le besoin de se contraindre. Mais les contraintes, comme dans le cas de la main-d'oeuvre, ont voulu dire jusqu'ici qu'on suivait la courbe inflationniste et qu'on avait quelque avantage à se montrer objectif. En comparaison, le programme de contrainte des bénéfices mutile les entreprises: pas de croissance, pas de protection contre l'inflation, pas d'encouragement au réinvestissement.

D'autres hommes d'affaires, nous l'espérons, exprimeront leurs vues sur la question. Nous savons, pour en avoir parlé privément, que nombreux sont ceux qui s'inquiètent autant que nous. L'expansion économique du Canada ne connaît pas ses plus belles années. Il y a une crise de confiance qui ne peut qu'empirer si d'autres hommes d'affaires découvrent les conséquences des contrôles sur leurs entreprises.

La triste vérité, c'est que la plupart des entreprises canadiennes sont loin de pouvoir s'offrir une diminution des marges bénéficiaires. Tout au contraire. Les sociétés doivent augmenter les marges de leurs installations actuelles pour les moderniser ou les remplacer. Et les coûts grimpent sans cesse.

En résumé, les contrôles sur bénéfices mènent à la paralysie plutôt qu'à la croissance, à l'inefficacité plutôt qu'à la productivité, ils mènent à la fuite des capitaux. Ils auront peu d'effet dans la lutte contre l'inflation. Au contraire, ils poseront aux compagnies des problèmes majeurs. Nous espérons qu'on trouvera le moyen de les modifier avant que les dégâts ne tournent à la catastrophe.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

*Paul Paré*

Paul Paré,  
Président,  
Imasco Limited,  
4, Westmount Square,  
Montréal.

**Contrairement aux trusts anglophones**

# Les fiducies francophones refusent le regroupement comme moyen de croissance

par Michel Nadeau

A l'heure où les compagnies de fiducie des autres provinces multiplient les efforts de regroupement pour mieux affronter la concurrence, rien ne laisse présager, pour l'instant, la possibilité de fusions ou même de rapprochements parmi les institutions fiduciaires francophones.

Farouchement attachés à leur autonomie, les "trusts" francophones n'entrevoient pas d'union éventuelle et ce, en dépit de leur très petite taille par rapport aux géants anglophones de Toronto et de Montréal.

L'actif total des six compagnies de fiducie gérées par des francophones n'atteindra pas le milliard de dollars en 1976 alors que le Trust Royal (qui vient d'acquiescer le Trust Uni) passera le cap des \$4 milliards.

Le numéro Un chez les francophones, le Trust Général du

Canada, figure au neuvième rang seulement au palmarès canadien des compagnies de fiducie. Le "trust" des Caisses populaires tourne autour de la quinzième place tandis que tous les autres se retrouvent au bas de la liste.

Pourtant, une étude du Bureau de la statistique du Québec, a montré qu'entre 1969 et 1973, le taux de croissance annuel de l'actif des compagnies n'opérant qu'au Québec dépassait à peine 7% alors que la moyenne nationale se situait à 11,08%.

L'an dernier, les compagnies de fiducie au Canada ont vu leurs bénéfices s'accroître d'environ 50%; la performance des sociétés francophones a été la moitié moindre.

Pour le président du Trust Général du Canada, M. Robert Jussano: "Une fusion comporte de très nombreux problèmes d'intégration. Il nous a fallu mettre trois ou quatre ans pour

absorber complètement la Société d'administration et de fiducie acquise autour des années 70".

La fiducie francophone de la Place Ville-Marie a ouvert de nombreux bureaux dans les grands centres du Québec, à Montréal et Ottawa au cours des dernières années et songe plutôt à "consolider" ses opérations. A court terme, une expansion géographique ne pourrait survenir que dans le territoire francophone de l'Ontario.

M. Jussano affirme que l'entreprise n'étudie pas présentement de formules d'acquisition tant au Québec qu'en Ontario.

Pour ce qui est de la possibilité que le TGC soit acheté par une firme torontoise, le directeur général, M. Louis Archambault n'y croit pas.

"Le gouvernement du Québec n'autoriserait pas une telle transaction d'autant plus que notre charte spécifique que tout actionnaire ne peut exercer un droit de vote supérieur à celui de 10% des actions".

Présentement, la Banque Provinciale et la BCN détiennent ce maximum permis de 10% alors que la famille Simard (Simcor) et le Fonds F-I-C approcheraient cette proportion.

Le Trust Général du Canada a fait face à certains problèmes de sous-capitalisation au cours des dernières années mais a réussi à surmonter cet obstacle en émettant des billets en sous-ordre. On a évité ainsi d'accroître le nombre d'actions émises, actuellement 900.000.

"Dorénavant, nous comptons utiliser davantage le réseau des Caisses populaires" dit-il. Cette semaine, M. Couture à l'occasion du lancement de la revue "Immeubles Pop". Ce médium servira à promouvoir chez les actionnaires des 1.200 caisses le courtage immobilier et les autres services fournis par Fiducie du Québec.

Une institution financière de la ville de Québec, Fiducie Prêt et Revenu est sans aucun doute une des firmes qui a éveillé le plus la convoitise de ses concurrents au cours des dernières années.

Le président et actionnaire majoritaire, M. J.-P. Tardif affirme recevoir régulièrement des propositions d'achat. "La plupart du temps nous ne les étudions même pas" de mentionner l'homme d'affaires de la vieille capitale qui tient à laisser à ses quatre fils le contrôle de l'entreprise.

"Non seulement je ne crois pas à une fusion mais ce moyen peut affaiblir ses parties en amenant une foule de problèmes" selon M. Tardif.

"Il y a de la place pour tout le monde et il faut encourager les institutions existantes à progresser. De plus en plus, les Québécois se montreront nationalistes et confieront leurs besoins fiduciaires à des sociétés gérées par les francophones."

Et de conclure M. Tardif: "Tant que je serai vivant, le contrôle ne sortira pas de la famille".

Ce dernier n'écarte pas la possibilité d'inscrire les actions de l'entreprise à la Bourse. La Fiducie Prêt et Revenu appartient au groupe du même nom qui détient également la majorité des actions des compagnies d'assurance St-Maurice et Alternavie.

Une politique plus stable au niveau des prêts et des dépôts (cinq ans) devrait selon M. Tardif, propulser l'actif de \$68 millions à \$125 millions au cours des prochaines années. Cependant, depuis 1973, le bilan de Prêt et Revenu n'a que faiblement augmenté passant de \$62 millions à \$68 millions seulement.

Cette entreprise, la seule institution financière à posséder son siège social à Québec, comote également recevoir une

	Actif		Profits nets		
	1973	1974	1973	1974	1975
Trust Général du Canada	320,1	358,8	410,5	2,054	1,370
Fiducie du Québec	275,6	291,2	288,3	(1,477)	(157)
Prêt et Revenu	62,0	63,3	68,0	151	185
Société Nationale de Fiducie	43,0	47,8	36,9	155	206
Fiduciaires	18,4	23,5	41,6	107	120
Fiducie Nord-Amérique	10,2	14,0	16,4	58	59

En progression constante, l'actif du TGC approchera cette année le demi-milliard. Toutefois, au chapitre des bénéfices, il n'est pas encore certain que l'on pourra atteindre les \$2 millions de 1973.

Du côté de Fiducie du Québec, confortablement installé maintenant au complexe Desjardins, on ne prévoit pas faire d'acquisition dans l'immédiat.

"Rien n'est à l'étude en ce domaine bien que nous demeurions ouverts à toutes propositions" de souligner le président M. Jean-Marie Couture.

Fiducie du Québec a mis fin l'an passé à une série de déficits et, pour la première fois en treize ans d'existence au sein du Mouvement Desjardins, elle montre un surplus positif de bénéfices accumulés.

Cette remontée ne peut faire oublier le fait cependant qu'en dépit d'une injection de \$10 millions au niveau du capital par les Fédérations, l'actif n'a augmenté que de \$13 millions depuis 1973.

"Dorénavant, nous comptons utiliser davantage le réseau des Caisses populaires" dit-il. Cette semaine, M. Couture à l'occasion du lancement de la revue "Immeubles Pop". Ce médium servira à promouvoir chez les actionnaires des 1.200 caisses le courtage immobilier et les autres services fournis par Fiducie du Québec.

Une institution financière de la ville de Québec, Fiducie Prêt et Revenu est sans aucun doute une des firmes qui a éveillé le plus la convoitise de ses concurrents au cours des dernières années.

Le président et actionnaire majoritaire, M. J.-P. Tardif affirme recevoir régulièrement des propositions d'achat. "La plupart du temps nous ne les étudions même pas" de mentionner l'homme d'affaires de la vieille capitale qui tient à laisser à ses quatre fils le contrôle de l'entreprise.

"Non seulement je ne crois pas à une fusion mais ce moyen peut affaiblir ses parties en amenant une foule de problèmes" selon M. Tardif.

"Il y a de la place pour tout le monde et il faut encourager les institutions existantes à progresser. De plus en plus, les Québécois se montreront nationalistes et confieront leurs besoins fiduciaires à des sociétés gérées par les francophones."

Et de conclure M. Tardif: "Tant que je serai vivant, le contrôle ne sortira pas de la famille".

Ce dernier n'écarte pas la possibilité d'inscrire les actions de l'entreprise à la Bourse. La Fiducie Prêt et Revenu appartient au groupe du même nom qui détient également la majorité des actions des compagnies d'assurance St-Maurice et Alternavie.

Une politique plus stable au niveau des prêts et des dépôts (cinq ans) devrait selon M. Tardif, propulser l'actif de \$68 millions à \$125 millions au cours des prochaines années. Cependant, depuis 1973, le bilan de Prêt et Revenu n'a que faiblement augmenté passant de \$62 millions à \$68 millions seulement.

Cette entreprise, la seule institution financière à posséder son siège social à Québec, comote également recevoir une

part plus équitable des fiducies corporatives accordées par l'Etat québécois. On s'inquiète, Place d'Youville de voir le volume croissant des affaires accordées par le gouvernement du Québec et l'Hydro-Québec, à des sociétés de fiducie anglophones.

L'avenir de la Société Nationale de Fiducie sera celui de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal qui en est le principal actionnaire. La SSJB compte sur les dividendes versés pour financer une partie de ses obligations.

L'an passé, la SNF a cédé sa participation dans la Société nationale d'Assurance et l'actif de la compagnie a fléchi de plus de \$10 millions.

Les bénéfices après postes extraordinaires se sont dégaugés à \$12,500 seulement. Par contre, on a versé plus de \$150,000 aux actionnaires en dividendes ce qui a contribué à diminuer les surplus non répartis.

La transaction de l'an dernier ne manque pas d'influer sur l'avenir de la société de fiducie de la rue Sherbrooke. Il sera intéressant de surveiller l'orientation des bénéfices au cours des prochains exercices.

Plusieurs hommes d'affaires affirment que c'est cette entreprise qui passera la première sous le giron d'un concurrent. Rejoint au téléphone, le président, M. Eugène Therrien n'a pas voulu faire de commentaires sur l'avenir de la compagnie.

L'actif des Fiduciaires, une filiale de la Banque d'Épargne, a fait un bond de important l'an dernier sautant de \$23 millions à \$41 millions. Les profits nets ont également montré une heureuse progression. Cette performance est attribuable à une politique plus audacieuse au niveau de la cunellette des dépôts garantis. Les Fiduciaires se montrent également actifs dans le secteur du courtage immobilier dans la région de Montréal.

La révision de la Loi sur les banques présentement en cours pourrait éventuellement amener de nouveaux développements pour les Fiduciaires. Les banques à charte ne manquent pas de signaler que le plafond auquel elles sont soumises (10% du capital-action) ne s'applique pas à cette banque qui profiterait ainsi d'un statut particulier.

Si le Groupe Prener dont fait partie Fiducie Nord-Amérique est sous le contrôle d'hommes d'affaires anglophones, Fiducie Nord-Amérique n'en est pas moins gérée essentiellement par des francophones.

Pour le président, M. Serge Rocheleau, l'avenir à court terme de l'entreprise se situe du côté de l'Ontario. On compte ouvrir un bureau à Toronto d'ici la fin de l'année et la possibilité d'une acquisition dans la Ville-Reine n'est pas écartée. Il faut préciser que la venue de la Northern du Canada a modifié le contrôle de la compagnie qui appartient maintenant dans une proportion de 30% environ à des Ontariens.

"Notre objectif n'est pas d'offrir tous les services fiduciaires mais seulement quel ques-uns d'entre eux" de souligner M. Rocheleau. Ainsi, Fiducie Nord-Amérique ne prévoit pas pour le moment entrer dans le domaine du courtage immobilier.

"On ne cherche pas également à accroître les dépôts au comptoir. La direction vise plutôt un portefeuille de titres à moyen terme avec l'aide du Matinvest, une filiale de courtage en prêts hypothécaires.

Chose certaine, il n'y aura pas de mariage d'amour chez les sociétés de fiducie francophones. Certaines profiteront de leur appartenance à un groupe financier (Fiducie du Québec, Prêt et Revenu et Fiducie Nord-Amérique) et d'autres de leur attachement à une institution donnée (Société Nationale de Fiducie et les Fiduciaires). Enfin, le Trust Général compte sur sa taille et son importance économique au Québec pour assurer sa croissance.

Cependant, le retour en force des concurrents ontariens, renforcés par de nouvelles alliances, pourraient inciter quelques-uns à songer qu'un mariage de raison vaut mieux qu'une vie de stagnation solitaire.

## Washington enquête sur la fixation du prix de l'uranium

WASHINGTON (AFP) Le département américain de la Justice poursuit actuellement une vaste enquête pour déterminer si les producteurs américains et étrangers d'uranium s'entendent pour fixer le prix de ce produit.

Au cours des dernières semaines, plusieurs compagnies américaines produisant de l'uranium ou ayant des intérêts dans cette branche, ont été sommées par une chambre de mise en accusation siégeant à Washington de produire divers documents et de répondre à certain es questions. Le département de la Justice cherche notamment à savoir si les compagnies étaient représentées à une réunion de producteurs d'uranium qui s'est tenue à Johannesburg en 1972. Cette réunion avait été interprétée comme le début de la création d'un cartel international.

Parmi les compagnies américaines interrogées se trouvent United Nuclear, Phelps Dodge, Atlas Corporation et Anacosta, ainsi que des compagnies pétrolières ayant des intérêts dans la recherche d'uranium comme Exxon et Gulf Oil, celles fabriquant des réacteurs nucléaires, telles Westinghouse et Babcock and Wilcox, et le Forum atomique industriel, qui réunit les sociétés liées à l'industrie nucléaire.

Le département de la Justice, essaie également d'établir la liste des personnes ayant participé à une réunion organisée il y a trois ans par le Forum.

Cette enquête a en fait commencé l'été dernier mais s'était d'abord concentrée sur les compagnies étrangères et sur l'Uranium Institute, un groupe de firmes qui se réunit régulièrement à Londres. Aucune société américaine ne s'est jointe à ce groupe, qui comprend des compagnies minières françaises, britanniques, canadiennes et sud-africaines.

L'enquête du département de la justice comporte une procédure inhabituelle. Les enquêteurs demandent notamment aux compagnies si elles ont eu affaire avec quatre personnes. Le Wall Street Journal a donné hier les noms de trois d'entre elles. John Kostuick, directeur de la compagnie canadienne Denison Mines, également le premier président de l'Institut de l'uranium, George Albino, directeur et Allan Lowell, responsable du marketing, de la société canadienne Rio Algom, filiale de la société britannique Rio Tinto Zinc.

Le département de la Justice pourra entreprendre des poursuites antitrust s'il parvient à établir que les compagnies se sont mises d'accord pour fixer des prix. Les sociétés étrangères pourront également être poursuivies dans la mesure où elles ont eu une influence dans le commerce américain.

Une action dans ce dernier cas risque cependant d'être difficile, notamment parce que les sociétés étrangères sont souvent contrôlées directement ou indirectement par les gouvernements des pays où elles se trouvent.

L'enquête du département de la Justice a été en partie provoquée par la hausse vertigineuse du prix de l'uranium qui en moins de 3 ans est passé de 8 à 40 dollars la livre.

Société	Actif	Bénéfices
Trust Royal	3,436	17,7
Canada Permanent	2,726	14,5
Canada Trust	2,626	14,1
Victoria and Grey	1,295	8,4
National Trust	1,163	7,4
Guaranty Trust	1,066	1,9
Central and Eastern	885	6,4
Montréal Trust	768	4,4
TRUST GENERAL DU CANADA	410	1,8
Metropolitan Trust	361	1,7

N.B. Ce tableau tient compte de la fusion récente des deux sociétés de fiducie des Maritimes qui ont fermé le 2 juillet le Central and Eastern Trust.

### Malgré le refus de la Commission Pépin

## Les ventes et les bénéfices d'Imasco devraient s'améliorer

"En dépit du refus de la Commission Pépin d'accorder une hausse de deux cents sur le prix des paquets de cigarettes, les ventes et les bénéfices d'Imasco devraient s'améliorer au cours du présent exercice financier" selon le président de la compagnie, M. Paul Paré.

Lors d'une rencontre avec la presse financière après l'assemblée des actionnaires qui se déroulait hier au siège social de la compagnie à Westmount, M. Paré a déclaré que c'est surtout aux États-Unis que les résultats seront les plus favorables puisque "l'économie américaine semble enfin se dégager de la récession".

L'assemblée a été marquée par une nouvelle attaque de la direction d'Imasco contre les nouvelles mesures anti-inflationnistes annoncées dans le budget du 25 mai. En abaissant à 85% le taux des bénéfices permis, Ottawa prive les firmes canadiennes d'un élément important de leur croissance, selon Imasco, une filiale à 44% de British-American Tobacco.

"En ne réagissant pas immédiatement, les entreprises canadiennes ont fait une erreur" a affirmé M. Paré.

Imasco publie ces jours-ci dans tous les grands quotidiens du Canada une annonce où le président souligne son sentiment de frustration à l'égard

des "nouvelles règles du jeu au beau milieu de la partie divulguées par M. Macdonald en mai dernier.

Par ailleurs, le rapport annuel remis aux actionnaires précise que les trois firmes du groupe alimentaire au Québec ont obtenu d'excellents résultats en 1976.

Les ventes de Viau et Taillefer ont nettement progressé tandis qu'on s'affaire présentement à remettre en marche l'ancienne usine de la Federal Packing à Magog. La maque de commerce de la charcuterie d'Imasco se "taillefer".

Enfin, les actionnaires d'Imasco Limitée ont appris qu'au cours des ventes de la compagnie enregistrées au cours du premier trimestre prenant fin au 30 juin 1976 étaient supérieures à celles de l'année précédente, les bénéfices proportionnels prévus étaient douteux à cause de la nouvelle législation anti-inflationniste.

### Le dollar canadien

Le dollar américain valait hier \$0,9688 par rapport au dollar canadien, en baisse de 3-50. La livre sterling a gagné 1-25 à \$1,7482.

A New York, le dollar canadien était en hausse de 3-50 à \$1,0322. La livre sterling a gagné 3-20 à \$1,8045.

Le président a déclaré que les trois divisions de la compagnie, soit le tabac, l'alimentation et la vente au détail avaient enregistré des résultats satisfaisants. Bien que tous les chiffres ne soient pas encore disponibles, il a laissé savoir que les ventes avaient marqué une amélioration d'environ 10%.

Les ventes de la division Imperial Tobacco ont été particulièrement bonnes a déclaré M. Paré. "Ces ventes reflètent une augmentation du volume des ventes-unités. Il n'y a pas eu de hausse de prix des cigarettes depuis avril 1975."

Il a également déclaré que les activités de la vente au détail étaient à la hausse dans tous les domaines.

Le géant de l'automobile allemande, Volkswagen, a annoncé mardi que la première moitié de 1976 a été marquée par une chute brutale de ses ventes aux États-Unis.

Le constructeur d'outre-Rhin a retardé d'autre part l'annonce du lieu choisi pour installer des chaînes de montage outre-Atlantique. M. Toni Schummecker, directeur général de Volkswagen, a précisé que les ventes ont reculé de plus de 40 pour cent au cours du premier semestre sur le marché américain, en raison de la compétitivité des modèles concurrents.

En conséquence, l'ensemble des ventes de la firme allemande dans le monde ont diminué de 1,6 pour cent par rapport à 1975.

### COMPTABLES AGRÉÉS

**BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS**  
Comptables agréés  
ALAIN BELZILE C.A.  
ROBERT ST-JEAN C.A.  
GILLES SPERANO C.A.  
2345 est, Bélanger  
Montréal 729-5226

**LUCIEN DAHMÉ, C.A.**  
Comptables agréés  
276 ouest, rue St-Jacques  
Suite 110 845-4194

---

**PROVOST & PROVOST**  
Comptables agréés  
ROGER PROVOST C.A.  
ROLAND PROVOST C.A.  
1255, Université, Suite 618  
866-3326

**VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS**  
Comptables agréés  
Lucien D. Viau C.A.  
Armand H. Viau C.A.  
J. Serge Gervais C.A.  
Wagouin Bouvier C.A.  
H. Lionel Robin C.A.  
Jean-Jacques Ouellette C.A.  
Jacques R. Chabouin C.A.  
Jacques Joyal C.A.  
Richard De Bellefeuille C.A.  
Louis Barré C.A.  
4828 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3  
7708 rue Édouard, LaSalle, H3P 1T9  
55, Blainville Est,  
St-Hubert J7E 1L4  
769-3871 - 438-6691

**Aide FAME PEREO dans sa lutte contre la lèpre.**

DEPUIS 1908

## Assurances Tanguay Inc.

Courtiers d'Assurances

Service d'avantages sociaux

**4489, Papineau, Montréal Tél.: 527-4161**


### CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MEUBLES DE BUREAUX**  
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX  
STATIONNEMENT  
Canada Dactylographe Inc.,  
7035 AVE. DU PARC  
270-1141

**Brevets d'invention MARQUES de COMMERCE**  
Marion, Robic & Robic  
ci-devant Marion & Marion  
2100, rue DRUMMOND  
Montréal 107 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Cette émission étant complètement vendue, cette annonce apparaît à titre d'information seulement.



## CIMENT INDÉPENDANT INC.

### \$25,000,000

obligations 1ère Hypothèque

**\$ 5,000,000 11% Série A, échéant le 1er juillet 1978 à 1981**

**\$20,000,000 11½% Série B, échéant le 1er juillet 1996 encaissable, au choix du détenteur, le 1er juillet 1986**

## LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.

VALEURS DE PLACEMENT

360, rue Saint-Jacques — Téléphone: 879-2222  
MONTRÉAL, Québec H2Y 1P7

TORONTO — OTTAWA — QUÉBEC — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES — MONCTON — CHICOUTIMI  
ST-HYACINTHE — VICTORIAVILLE — JOLIETTE — RIVIÈRE-DU-LOUP — ROUYN-NORANDA  
PARIS — BRUXELLES — GENEVE

**Vous désirez louer un ou plusieurs véhicules : automobiles ou camions de commerce ?**

**Assurez-vous bien d'obtenir les meilleures conditions possibles en vous adressant à :**

**Brian Finch**



**LOCATION MURRAY HILL**

937-5311

1380, rue Barré, à Montréal

NOTRE GARANTIE REPOSE SUR L'EXPERIENCE D'UN MILLIARD DE MILLES DE PARCOURS